

Compte Administratif de la Région **pour l'exercice 2023**

PRÉAMBULE

L'article L4312-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la présentation annuelle du compte administratif au Conseil Régional. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée arrête le compte de gestion de l'exercice clos. C'est l'occasion pour la Région de rendre compte plus largement de sa situation financière.

Ce rapport financier présente également le bilan de gestion pluriannuelle au 31 décembre 2023 ainsi que le compte rendu de la gestion de la dette, gestion de la trésorerie et régies comptables de l'exercice 2023. Ces bilans vous sont présentés conformément à l'instruction comptable M57 et à l'article L.4221-5 du CGCT relatif aux délégations de la Présidente.

Le Compte Administratif 2023 est la traduction concrète des actions et des investissements au cours de cette seconde année de la mandature. Il s'élève à **867,0 M€** (en mouvements réels) en progression de 11,0 % autour des 3 axes fondamentaux du projet de mandature :

- Le Développement Humain et Solidaire, la pierre angulaire de la mandature pour **217,2 M€** (+1%) ;
- Le Développement Economique par l'ouverture vers de nouveaux horizons pour **70,5 M€** (+ 23 %) ;
- Le Développement Durable et la Transition Ecologique par l'excellence environnementale pour **252,5 M€** (+ 14 %).

Les dépenses liées aux missions transversales s'établissent à **326,8 M€**.

Deux objectifs ambitieux étaient fixés : poursuivre et conforter la stratégie financière pluriannuelle de la Région avec un taux d'épargne brute ambitieux associé à une réduction de l'endettement et, dans le même temps, mettre en œuvre les projets emblématiques de la mandature qui visent notamment à investir davantage sur le territoire.

En 2023, la Région a financé ses projets sans recourir à de l'emprunt nouveau ni augmenter la pression fiscale, et ce, dans un contexte de hausse des taux d'intérêt et une évolution des prix à la consommation de (+) 3,3 % à la Réunion. Une gestion rigoureuse des dépenses et une optimisation des recettes grâce à une mobilisation plus importante des subventions européennes en clôture de programme PO 2014-2020 ont permis de préserver une situation financière saine avec le rétablissement de l'épargne à son niveau d'autofinancement avant crise sanitaire et une solvabilité financière nettement éloignée du plafond des 9 années pour les régions.

En outre, la bonne réalisation du budget 2023, de **92,9% en investissement** et **93,9 % en fonctionnement**, montre la forte mobilisation des services de la Région pour la mise en œuvre des orientations prioritaires.

Les recettes de fonctionnement connaissent une légère baisse de (-) 0,2 % tandis que les dépenses de fonctionnement affichent une hausse de 11,1 % permettant à la Région de dégager une épargne brute de 180,8 M€ et de porter son épargne nette à **114,5 M€**. Ce qui a permis de financer un programme d'investissement important de 329,8 M€, tout en poursuivant la réduction du niveau de la dette (1,196 Md€ en 2023 contre 1,262 Md€ en 2022).

Notre capacité de désendettement, soit le nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette, est de **6,6 années en 2023** contre 5,8 années en 2022.

Hors dette, pour 2023, les dépenses de la Région se sont élevées à **771,0 M€**, soit + 11,4 % par rapport à 2022, dont **441,3 M€ en dépenses de fonctionnement** (+ 11,1 %), et **329,8 M€ en dépenses d'investissement** (+ 11,7 %).

Hors Nouvelle Route du Littoral, les dépenses d'investissement s'élèvent à **298,4 M€**, soit une forte **augmentation de (+) 17,7 %**, en cohérence avec les orientations fixées.

La situation financière de la Région demeure néanmoins fragile. Les contentieux liés à la Nouvelle Route du Littoral, le plan de sauvegarde de la compagnie régionale Air Austral et le maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé représentent des risques financiers majeurs.

SOMMAIRE

LES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES 2023	5
LA SITUATION FINANCIÈRE.....	5
LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023	7
SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.....	10
LES RÉALISATIONS ET LE FINANCEMENT	13
LES RECETTES	13
LES DÉPENSES	27
BILAN 2023 DE LA GESTION PLURIANNUELLE	50
AP – AE / CP	50
L'ÉPARGNE ET LE FONDS DE ROULEMENT	55
L'ENDETTEMENT	57
LES BUDGETS ANNEXES	64
LES BUDGETS ANNEXES SANS AUTONOMIE FINANCIÈRE.....	64
LA CONSOLIDATION DES COMPTES	71
LES BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE	72
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ÉTÉ PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	89
LA CARTOGRAPHIE DES ORGANISMES SATELLITES	90
LES RÉGIES COMPTABLES	91
L'ANALYSE RETROSPECTIVE	96
LES RATIOS FINANCIERS : L'ANALYSE COMPARATIVE	97
LES ANNEXES	102
ANNEXE 1 : TAUX DE RÉALISATION.....	103
ANNEXE 2 : LES INVESTISSEMENTS 2022/2023	106
ANNEXE 3 : ÉTAT DES PROVISIONS AU 31/12/2023	111
ANNEXE 4 : DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ENCAISSÉES EN 2023	113
ANNEXE 5 : LES VIREMENTS DE CRÉDIT ENTRE CHAPITRES EN 2023	114

LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES 2023

LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article L 2312.5 du CGCT, la Présidente rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'elle a exécutées.

À ce titre, elle établit le compte administratif du budget principal et des budgets annexes.

Au 31/12/2023, la Région Réunion dispose d'un budget principal, de trois budgets annexes sans autonomie financière et de quatre budgets avec autonomie financière :

- le budget annexe ENERGIE
- le budget annexe DSP des Musées
- le budget annexe TRANSPORT
- le budget autonome FEDER 2014-2020
- le budget autonome POCT 2014-2020
- le budget autonome FEDER 2021-2027
- le budget autonome INTERREG OI 2021-2027

Le compte administratif permet de retracer les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) et de présenter les résultats comptables de l'exercice.

Ce rapport a pour objet d'analyser les données comptables du compte administratif 2023 du budget principal et des budgets annexes et de décrire les principales évolutions.

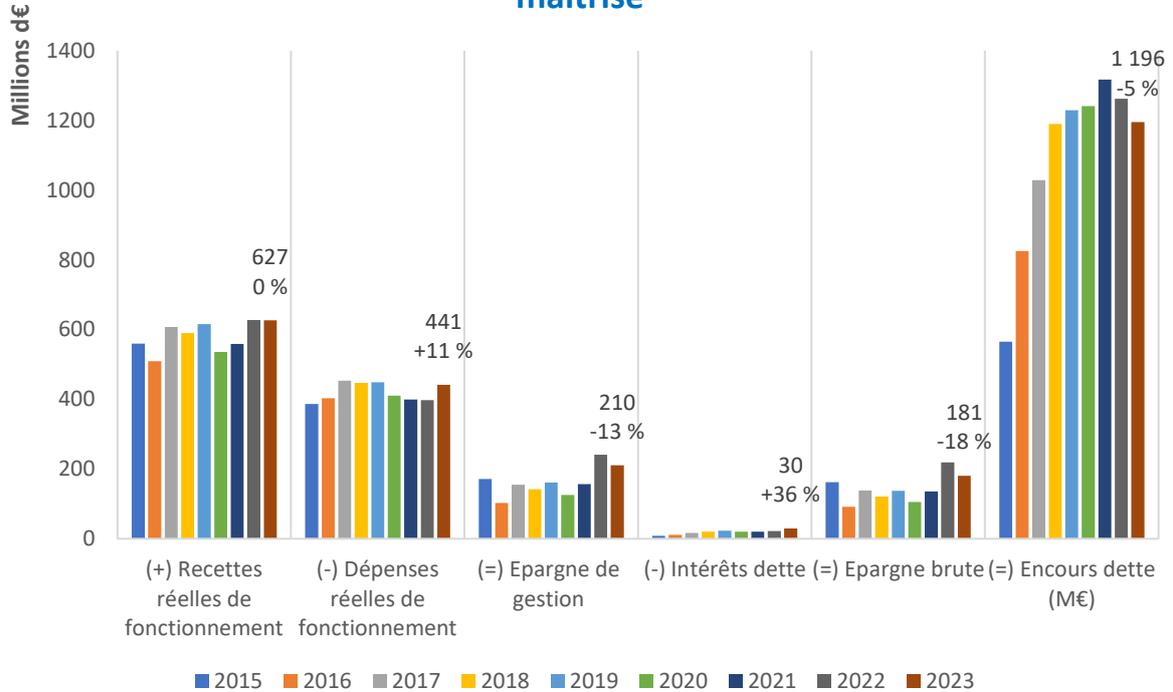
Il est à noter qu'à partir 2023, pour le calcul des ratios financiers (épargne, capacité de désendettement), et pour toute la période considérée (de 2015 à 2023), la méthode appliquée est celle de la Direction Générale de Collectivités Locales (DGCL).

Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement sont égales aux comptes de la classe 6 en tenant compte des éventuels crédits en moindres dépenses (atténuations de charges qui sont au compte 64x9) à l'exception des dotations aux provisions (compte 68).

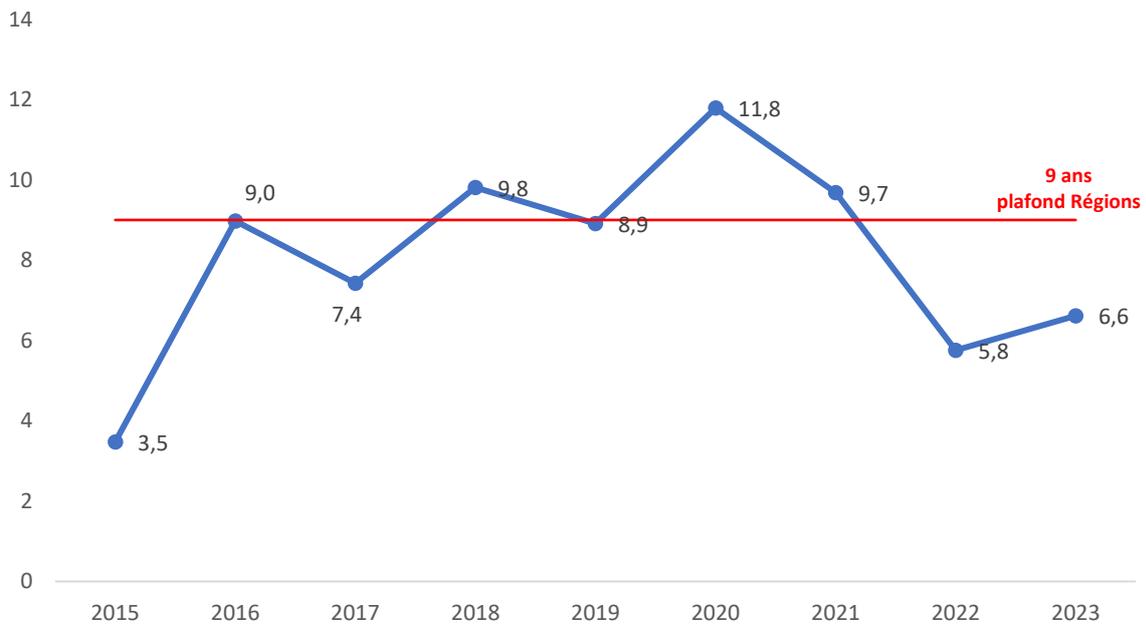
Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles sont égales aux comptes de la classe 7 en tenant compte des éventuels débits en moindres recettes (atténuations de produits qui sont au compte 7398) à l'exception des reprises aux provisions (compte 78) et des produits de cession (compte 775).

UNE SITUATION FINANCIÈRE SAINE MAIS DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN LÉGÈRE BAISSSE

Un niveau d'épargne conforme et un encours de dette maîtrisé



Une capacité de désendettement (dette/épargne brute) en deçà du plafond réglementaire



LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DÉPENSES RÉELLES	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 24 000 000,00
470 973 378,61	RECETTES RÉELLES
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 136 469 598,88	626 601 520,50
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) 173 449 905,27 dont résultat de l'exercice 149 449 905,27	RECETTES D'ORDRE* de section à section 130 291 362,26

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 113 923 486,43	RECETTES RÉELLES
DÉPENSES RÉELLES 396 039 890,17 dont hors dette 329 760 142,67	380 022 840,08 dont compte 1068 inclus de : 179 854 226,35
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 52 072 502,58 de section à section 130 291 362,26	RECETTES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 52 072 502,58 de section à section 136 469 598,88
SOLDE D'EXECUTION (b) -123 762 299,90	

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)= 49 687 605,37

RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= -40 243 134,55
(hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)

*résultats hors comptes 001 et 002 = 139 611 091,80 en conformité avec le résultat du compte de gestion du comptable
Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT UN RÉSULTAT CUMULÉ DE +173,450 M€

Le résultat de la section de fonctionnement correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Il faut y ajouter la reprise du résultat des années antérieures afin d'obtenir le résultat cumulé d'exécution.

Pour l'année 2023, ce résultat cumulé d'exécution s'élève à **173 449 905,27 €**
(Rappel 2022= **203 854 226,35 €**).

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles (c)	470 973 378,61	Recettes réelles (a)	626 601 520,50
Dépenses d'ordre (d)	136 469 598,88	Recettes d'ordre (b)	130 291 362,26
RESULTAT DE L'EXERCICE (e) = (a) + (b) - (c) - (d)			149 449 905,27
Excédent reporté (f)			24 000 000,00
RESULTAT CUMULE D'EXECUTION = (e) + (f)			173 449 905,27

II - SECTION D'INVESTISSEMENT UN SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ DE (-) 123,762 M€

Le besoin de financement se compose :

- du solde d'exécution (= solde des recettes et des dépenses + excédent reporté de la section d'investissement) ;
- et des restes à réaliser en recettes et en dépenses.

Les restes à réaliser correspondent d'une part, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et d'autre part, aux dépenses engagées non mandatées. Par ailleurs, le règlement budgétaire et financier de la Région prévoit que sauf exception, les crédits de paiement non consommés en fin d'exercice sont annulés.

Pour l'année 2023, le besoin de financement de la section d'investissement est en hausse et s'élève à :
(-) 123 762 299,90 € (rappel 2022 = - **113 923 486,43 €**).

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles (c)	396 039 890,17	Recettes réelles (a)	380 022 840,08
Dépenses d'ordre (d)	182 363 864,84	Recettes d'ordre (b)	188 542 101,46
Déficit reporté (e)			-113 923 486,43
SOLDE D'EXECUTION (f) = (a) + (b) - (c) - (d) + (e)			-123 762 299,90
Reste à réaliser Dépenses (h)	-	Reste à réaliser Recettes (g)	-
BESOIN DE FINANCEMENT = (f) + (g) - (h)			-123 762 299,90

III - UN RÉSULTAT À AFFECTER DE 49,688 M€

Le résultat cumulé d'exécution de la section de fonctionnement est affecté, en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT	
RESULTAT CUMULE D'EXECUTION = (a)	173 449 905,27
Couverture du besoin de financement (b)	-123 762 299,90
EXCEDENT CUMULE = (c) = (a) + (b)	49 687 605,37
Couverture des restes à réaliser de la section de fonctionnement	-
SOLDE A AFFECTER (d) = (c)	49 687 605,37

Rappel 2022 du solde à affecter : 89 930 739,92 €

Le solde excédentaire à affecter, soit **49 687 605,37 €** permettra de compléter les crédits prévus au BP 2024 dans le cadre du budget supplémentaire.

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

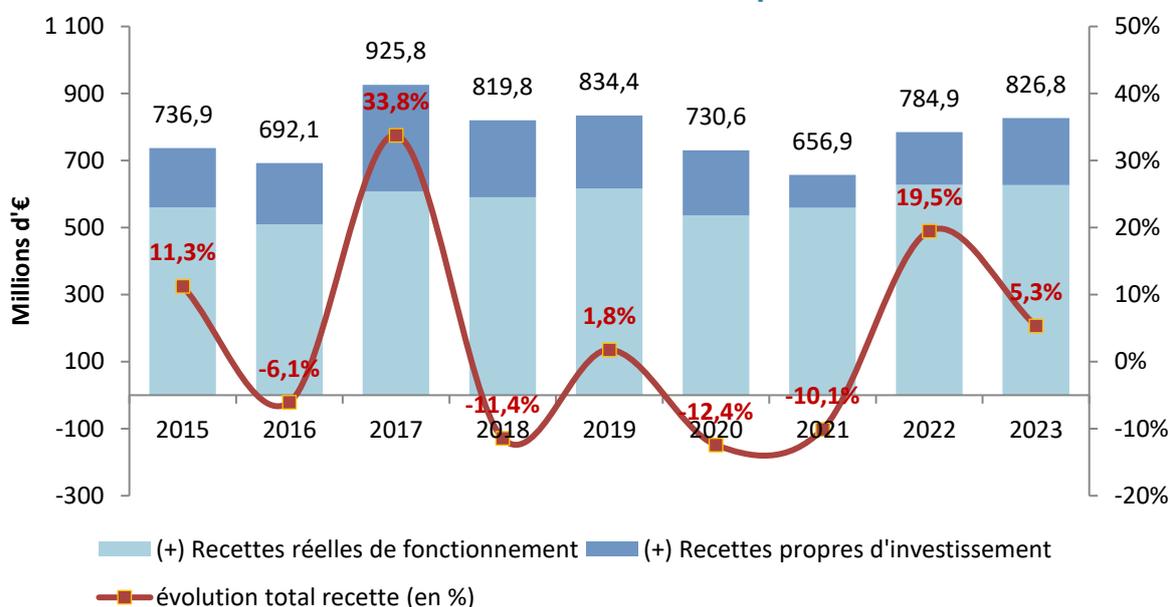
Les recettes¹ de la Région : des recettes en augmentation

En 2023, le montant des recettes, hors emprunt et reprise des résultats antérieurs, s'élève à **826,8 M€** (626,6 M€ en fonctionnement et 200,2 M€ en investissement).

Les recettes (hors dette) progressent de 5,3 % par rapport à 2022 soit + 41,9 M€ avec notamment les subventions européennes en faveur du programme régional des routes (+ 32 M€), des rénovations des lycées (+ 5 M€) ou la participation de l'Etat au projet de la Nouvelle Route du Littoral (+ 5 M€).

Pour la seconde année consécutive, la Région n'a pas eu recours à des emprunts nouveaux.

Evolution des recettes hors dette depuis 2015



Les dépenses de la Région : une évolution maîtrisée des dépenses

Les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2023, hors annuité de la dette, ont augmenté de **+ 11,4%**, soit + 78,6 M€.

¹ L'exercice 2017 est marqué d'une part par une augmentation de la fiscalité directe locale liée à la CVAE de +112,5 %, et d'autre part, par le règlement des subventions en clôture de programme opérationnel 2007/2013 (+201,5%) et de la subvention de l'Etat en contrepartie du soutien de la Région Réunion au Plan 500 000 emplois.

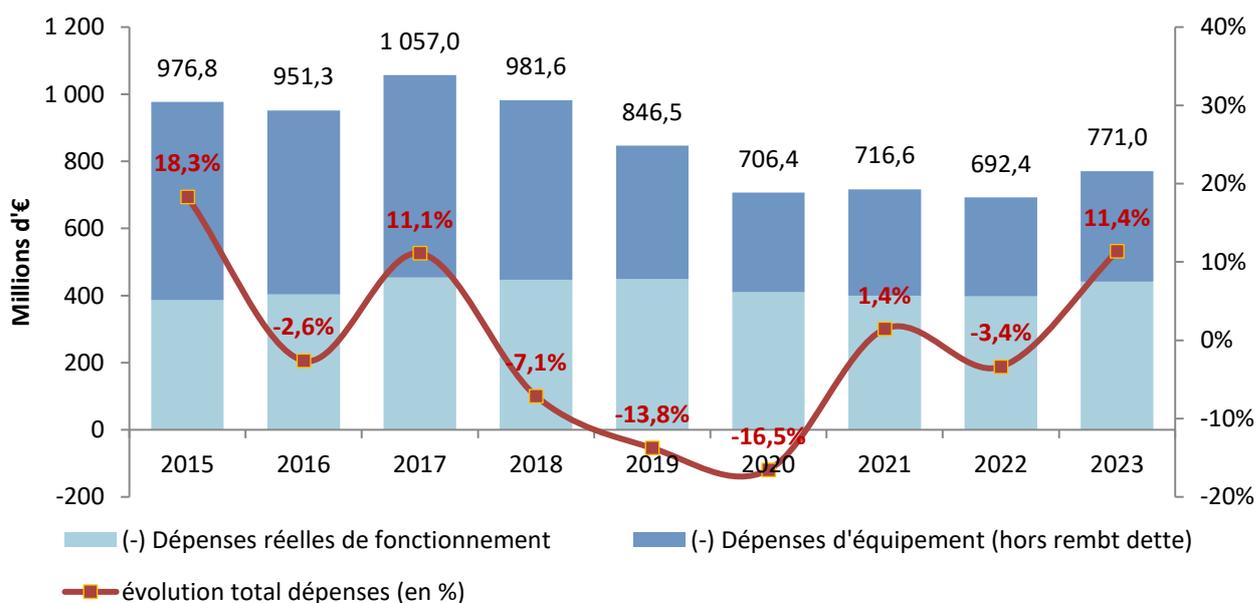
En section d'investissement, cette hausse provient principalement du programme régional routes (+ 19,4 M€) avec les travaux préparatoires du Transport Collectif en Site Propre (TCSP) de l'Est (+ 8,7 M€), l'acquisition de bus dans le cadre du renouvellement de la DSP Car jaune (+ 15 M€) et la mise en place d'un fond d'ingénierie financière avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI) (+ 13,4 M€).

A périmètre constant (hors dette et dépenses retraitées), la section d'investissement s'élève à **253,5 M€**, soit une hausse des dépenses réelles d'investissement de 39,8 M€ (+18,6 %) par rapport à l'exercice précédent.

La section de fonctionnement augmente en raison notamment d'une mobilisation plus importante du budget lié au dispositif PACTE (+ 15,2 M€), des provisions constituées pour faire face aux contentieux NRL (+ 13,5 M€), la revalorisation de la masse salariale décidée par le gouvernement (+ 5,8 M€) et la valorisation du dispositif de ressourcement et bourse de réussite en faveur des étudiants (+ 4 M€).

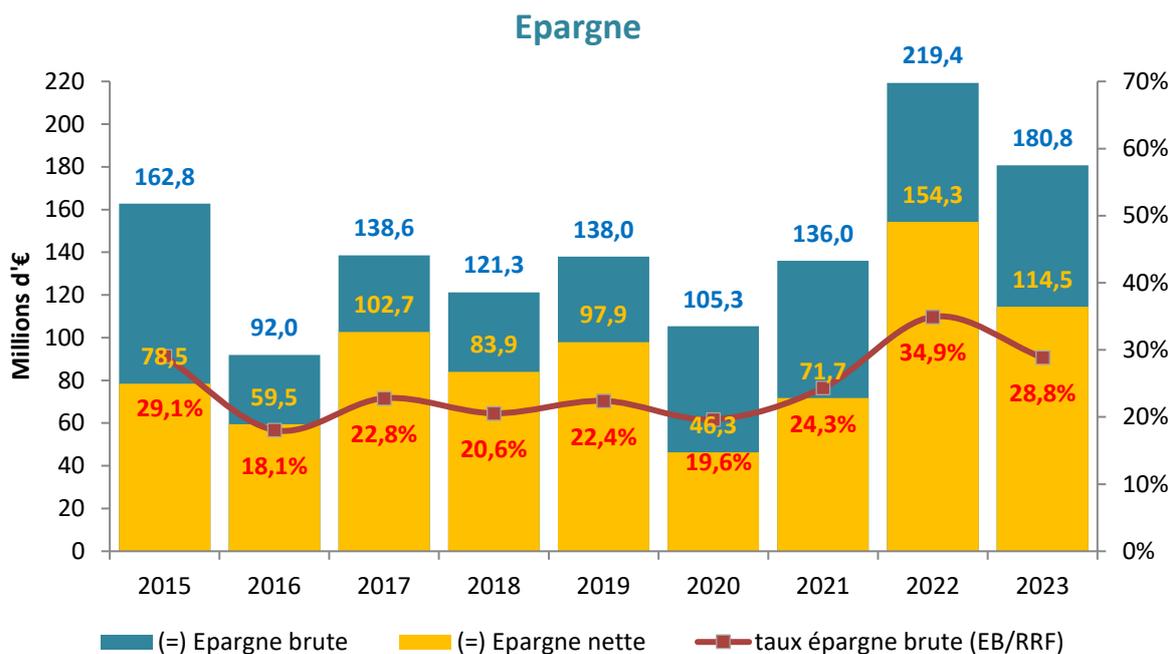
A périmètre constant (hors dette et dépenses retraitées), la section de fonctionnement s'élève à **371,9 M€**, soit une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 14,0 M€ (+ 3,9 %) par rapport à l'exercice précédent.

Evolution des dépenses hors dette depuis 2015



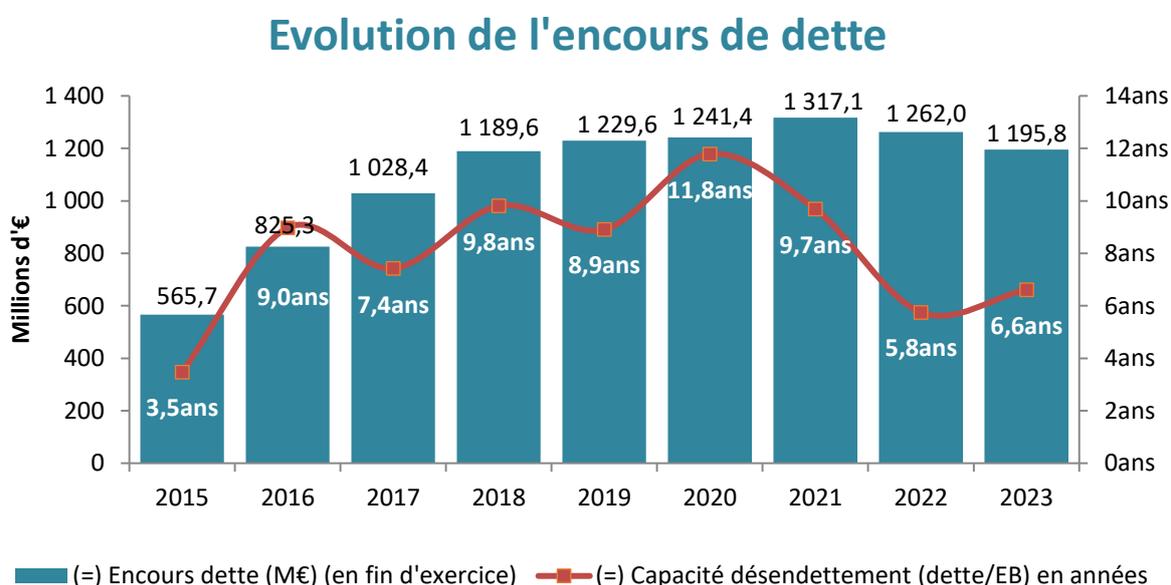
Des niveaux d'épargne conformes aux objectifs fixés

En recul en 2023, le niveau de l'épargne reste supérieur aux années antérieures à 2022 ; l'année 2022 ayant été exceptionnellement favorable grâce à une fiscalité indirecte dynamique et des subventions européennes plus importantes.



Un encours de dette en légère baisse

L'encours de la dette est en diminution depuis 2022, la Région n'ayant pas eu recours à un nouvel emprunt en 2023. La capacité de désendettement s'établit à 6,6 années, en deçà du plafond national fixé à 9 ans pour les Régions.



LES RÉALISATIONS ET LE FINANCEMENT

LES RECETTES

Les recettes réelles (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2023 s'élèvent à **826,8 M€** (hors résultats antérieurs comptabilisés au 1068).

L'évolution des recettes réelles, hors résultats antérieurs est de (+) **4,0%** par rapport à 2022.

Hors produits de cessions, recettes exceptionnelles et emprunts, l'augmentation est de **5,5%**.

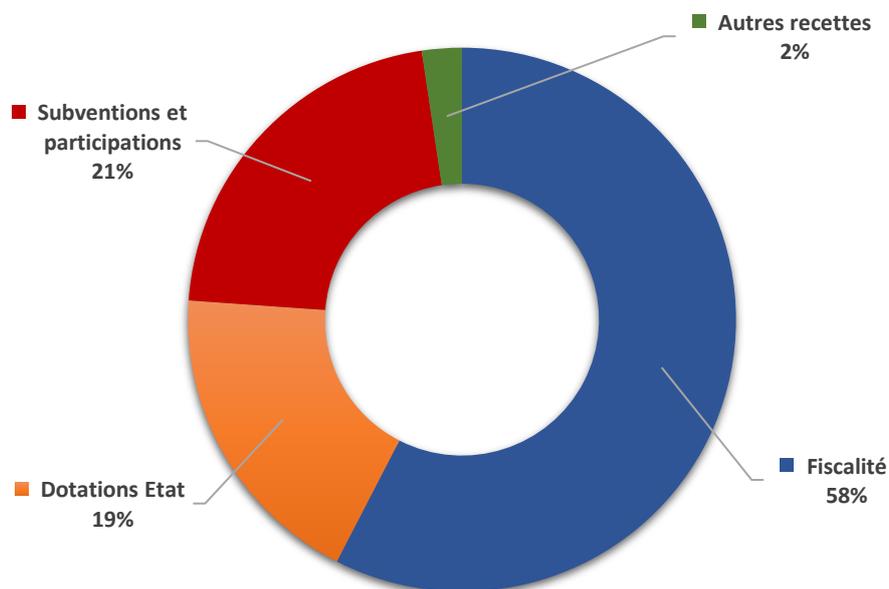
NATURE	CA 2022	CA 2023	Évolution
Fiscalité	458 197 326,74	475 804 048,18	3,8%
Dotations Etat	160 523 309,36	153 599 468,69	-4,3%
Subventions et participations	139 443 818,22	177 925 096,47	27,6%
Produits / Autres Recettes	23 293 842,66	16 833 490,60	-27,7%
S/TOTAL HORS CESSIONS, RECETTES EXCEPTIONNELLES ET EMPRUNTS	781 458 296,98	824 162 103,94	5,5%
Cessions	472 814,98	95 000,00	-79,9%
Recettes exceptionnelles	2 993 220,42	2 513 030,64	-16,0%
Emprunts	10 000 000,00	-	-100,0%
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors dette)	784 924 332,38	826 770 134,58	5,3%
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors 1068)	794 924 332,38	826 770 134,58	4,0%
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (1068)	133 698 523,15	179 854 226,35	34,5%

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES

La structure de nos recettes en 2023 est la suivante :

- Fiscalité : **58%**
- Dotations État : **19%**
- Subventions et participations : **21%**
- Autres recettes (exceptionnelles et cessions) : **2%**
- Emprunts : **0 %**

REPARTITION DES RECETTES REELLES (hors emprunts)



La fiscalité demeure la principale ressource régionale : 57,5% en 2023 contre 57,7% en 2022.

La taxe sur les transports est passée, à compter du 01 avril 2023, de 3,05 € à 4,57 €/passager. L'ensemble des autres taux de la fiscalité locale n'a pas évolué en 2023.

Fiscalité indirecte	TAUX 2023
Cartes grises	51 €/cv
Taxe carburants	
essence	58,24 €/hl
gazole	36,13 €/hl
Octroi de mer régional	2,50%
Taxe sur les transports	4,57 €/passager
Taxe sur les rhums	106,71 €/hap

TABLEAU SYNTHETIQUE DES RECETTES RÉELLES

	CA 2022	CA 2023	Évolution	
			%	€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	628 023 918,32	626 601 520,85	-0,2%	- 1 422 397
RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors recettes exceptionnelles et cessions	625 821 240,93	625 496 694,85	-0,1%	- 324 546
FISCALITÉ	457 791 436,18	468 776 129,24	2,4%	10 984 693
<i>Fiscalité directe (compensée par l'Etat)</i>	153 495 097,36	161 427 742,44	5,2%	7 932 645
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	3 196 289,00	3 292 946,00	-	-
Fraction TVA ex CVAE	85 727 963,00	88 068 329,00	-	-
Fraction TVA ex DGF	18 354 499,02	18 782 360,76	-	-
Dotation de compensation pour perte des frais de gestion TH	8 664 007,00	8 664 007,00	-	-
Dotation de compensation de la baisse des frais de gestion CVAE et CFE	3 167 674,00	3 167 674,00	-	-
Dotation de compensation de la suppression des frais de gestion CVAE	-	2 442 209,00	-	-
TICPE - Frais de Gestion	19 248 593,00	16 956 198,00	-	-
TICPE - Réforme de l'apprentissage	6 414 090,00	6 414 090,00	-	-
PSR - Réforme de l'apprentissage	3 009 741,00	3 009 741,00	-	-
Fonds de solidarité entre les régions	2 877 374,00	7 030 638,00	-	-
TICPE FPA dont IFSI	301 446,00	1 052 704,00	-	-
Autres TICPE	2 533 232,34	2 545 400,68	-	-
Autres contributions directes	189,00	1 445,00	-	-
<i>Fiscalité indirecte</i>	304 296 338,82	307 348 386,80	1,0%	3 052 048
Cartes Grises	28 691 646,00	28 242 172,00	-	-
Taxe sur les Rhums	2 141 846,00	1 930 654,87	-	-
Taxe sur les Carburants	134 670 468,84	137 198 716,94	-	-
Octroi de Mer Régional	136 521 992,63	136 356 450,63	-	-
Taxe sur les transports publics aériens et maritimes	2 270 385,35	3 620 392,36	-	-
DOTATIONS ETAT	74 094 627,77	75 221 819,44	1,5%	1 127 192
Dotation Globale de Décentralisation	69 888 824,00	69 801 364,00	-	-
Fonds de Compensation de la TVA	338 844,77	141 902,44	-	-
Dotation de soutien à l'apprentissage	3 249 100,00	3 249 100,00	-	-
Dotation - transfert des compensations d'exonérations de FDL	617 859,00	617 859,00	-	-
Dotation transfert compétence gestion FEADER	-	1 411 594,00	-	-
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	78 439 381,21	70 205 414,40	-10,5%	- 8 233 967
Europe	65 645 045,87	52 175 513,96	-	-
Etat	10 688 277,89	15 396 515,96	-	-
Autres	2 106 057,45	2 633 384,48	-	-
PRODUITS / AUTRES RECETTES	17 225 658,18	12 303 157,77	-28,6%	- 4 922 500
Produits de Gestion	15 466 207,31	10 078 785,88	-	-
Produits Exceptionnels	1 729 862,41	1 009 826,00	-	-
Produits Financiers	29 588,46	1 214 545,89	-	-
PRODUITS DE CESSION	472 814,98	95 000,00	-79,9%	- 377 815
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors 1068)	166 900 414,06	200 168 613,73	19,9%	33 268 200
RECETTES D'INVESTISSEMENT RETRAITEES (*)	154 825 274,93	184 609 571,21	19,2%	29 784 296
FISCALITE	405 890,56	7 027 918,94		6 622 028
OM - FRDE	405 890,56	7 027 918,94	-	-
DOTATIONS ETAT	86 428 681,59	78 377 649,25	-9,3%	- 8 051 032
Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire	46 911 036,00	46 911 036,00	-	-
Fonds de Compensation de la TVA	37 542 145,59	29 491 113,25	-	-
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500,00	1 975 500,00	-	-
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	61 004 437,01	107 719 682,07	76,6%	46 715 245
Europe	24 986 381,28	70 276 916,99	-	-
Etat	29 129 221,05	34 694 509,55	-	-
Autres	6 888 834,68	2 748 255,53	-	-
AUTRES RECETTES	9 061 404,90	7 043 363,47	-22,3%	- 2 018 041
Remboursement Régie THD	870 000,00	981 111,11	-	-
Amendes radars automatiques et amendes de police	107 054,00	107 014,00	-	-
Produits exceptionnels	1 263 358,01	1 503 204,64	-	-
Produits Financiers	6 760 992,89	4 445 933,72	-	-
Dépôts et cautionnement reçu	60 000,00	6 100,00	-	-
EMPRUNTS	10 000 000,00	-	-100,0%	- 10 000 000
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors recettes exceptionnelles et emprunts)	781 458 296,98	824 162 103,94	5,5%	42 703 807
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors dette)	784 924 332,38	826 770 134,58	5,3%	41 845 802
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors 1068)	794 924 332,38	826 770 134,58	4,0%	31 845 802
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (1068)	133 698 523,15	179 854 226,35	34,5%	46 155 703
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (avec 1068)	928 622 855,53	1 006 624 360,93	8,4%	78 001 505

1- DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN LÉGER RECUL

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de - 0,2% et s'établissent à 626,6 M€. A structure constante (hors recettes exceptionnelles et cessions), la décroissance est de - 0,1%.

A- DES PRODUITS DE LA FISCALITÉ MOINS DYNAMIQUES

Au sein des recettes fiscales, la Région perçoit deux types d'imposition : la fiscalité directe et indirecte. Le produit de la fiscalité, en intégrant les compensations fiscales, représente **468,8 M€** en 2023, soit + 2,4% par rapport à 2022.

	CA 2022	CA 2023	Evolution	
			%	€
FISCALITÉ	457 791 436,18	468 776 129,24	2,4%	10 984 693,06
Fiscalité directe (compensée par l'Etat)	153 495 097,36	161 427 742,44	5,2%	7 932 645,08
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	3 196 289,00	3 292 946,00	-	-
Fraction TVA ex CVAE	85 727 963,00	88 068 329,00	-	-
Fraction TVA ex DGF	18 354 499,02	18 782 360,76	-	-
Dotation de compensation pour perte des frais de gestion TH	8 664 007,00	8 664 007,00	-	-
Dotation de compensation de la baisse des frais de gestion CVAE et CFE	3 167 674,00	3 167 674,00	-	-
Dotation de compensation de la suppression des frais de gestion CVAE	-	2 442 209,00	-	-
TICPE - Frais de Gestion	19 248 593,00	16 956 198,00	-	-
TICPE - Réforme de l'apprentissage	6 414 090,00	6 414 090,00	-	-
PSR - Réforme de l'apprentissage	3 009 741,00	3 009 741,00	-	-
Fonds de solidarité entre les régions	2 877 374,00	7 030 638,00	-	-
TICPE FPA dont IFSI	301 446,00	1 052 704,00	-	-
Autres TICPE	2 533 232,34	2 545 400,68	-	-
Autres contributions directes	189,00	1 445,00	-	-
Fiscalité indirecte	304 296 338,82	307 348 386,80	1,0%	3 052 047,98
Cartes Grises	28 691 646,00	28 242 172,00	-	-
Taxe sur les Rhums	2 141 846,00	1 930 654,87	-	-
Taxe sur les Carburants	134 670 468,84	137 198 716,94	-	-
Octroi de Mer Régional	136 521 992,63	136 356 450,63	-	-
Taxe sur les transports publics aériens et maritimes	2 270 385,35	3 620 392,36	-	-

a) La fiscalité directe

- les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER) : 3,2 M€ (+ 3,0%)

L'augmentation en 2023 est liée à l'évolution positive du produit collecté au niveau national.

Aux termes de l'article 1635-o quinquies du code général des impôts (CGI), il est institué au profit des collectivités territoriales une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. Cette IFER se divise en différentes composantes. Le produit de trois d'entre elles, visées aux articles 1519 HB, 1599 quater A et 1599 quater B du CGI, est versé aux régions. En effet, il faut rappeler que la base fiscale est assise sur le nombre de répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre qui disparaissent progressivement dans le cadre du déploiement de la fibre optique rendant ainsi l'assiette fiscale structurellement dégressive.

- les recettes de TVA : 106,9 M€ (+ 12,5%)

La Région perçoit deux fractions de TVA nationale :

- la première, en remplacement de la CVAE : 88,0 M€ (+ 2,7%)

L'article 8 de la loi de finances pour 2021, modifié par l'article 196 de la loi de finances pour 2022, a diminué à compter de 2021, le taux de CVAE à 50% à hauteur de la part affectée à l'échelon régional, et a redéfini corrélativement le schéma de financement des régions en substituant à la CVAE une fraction de la TVA. La perte de CVAE compensée par de la TVA tient compte des prélèvements et des attributions au titre du fonds de péréquation des régions en 2020 et en 2021.

- la seconde, en remplacement de la DGF : 18,7 M€ (+2,3%)

Depuis 2018, la DGF des régions est remplacée par une fraction de TVA nationale. La Région bénéficie actuellement de l'évolution de l'assiette de la TVA et d'un montant garanti qui ne peut être inférieur à celui de la DGF perçue en 2017 (14,9 M€).

- TICPE Frais de gestion : 16,9 M€ (- 11,9%)

Le financement de la formation professionnelle est composé d'une part, d'une fraction du produit de l'accise sur les énergies (TICPE nationale), et d'autre part, des frais de gestion assis sur la fiscalité directe locale (cotisation foncière des entreprises, CVAE et anciennement la taxe d'habitation). Depuis 2021, les frais de gestion ont été affectés par des réformes successives (suppression de la TH, réduction des valeurs locatives des locaux industriels, baisse de 50 % de la CVAE jusqu'à la suppression de la CVAE). Cette baisse des frais de gestion de (-) 11,9% en 2023 a été compensée par le gouvernement par la mise en place des dotations ci-après.

- la dotation de compensation pour la perte de frais de gestion de la taxe d'habitation : 8,6 M€ (+ 0%)

Une dotation budgétaire de 292,7 M€ compensant la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation (TH) en faveur des régions pour le financement de la formation professionnelle a été instituée depuis la Loi de Finances pour 2021. Pour la Région, le montant de la compensation pour la perte de frais de gestion de la TH est de 8,6 M€.

- la dotation de compensation de la baisse des frais de gestion de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) : 3,1 M€ (+ 0%)

La baisse des impôts de production sur les locaux industriels ayant entraîné une baisse des frais de gestion de CFE et de CVAE auparavant reversés aux régions pour la formation professionnelle, l'Etat a également octroyé aux régions, une dotation budgétaire de 107 M€ en Loi de Finances pour 2022 puis reconduite en Loi de Finances pour 2023, sous l'impulsion des Régions de France. Le montant affecté à la Région en 2023, identique à 2022, est de 3,1 M€ ;

- la dotation de compensation de la suppression des frais de gestion de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 2,4 M€

La Loi de Finances pour 2023 a introduit une nouvelle dotation budgétaire de 91,3 M€ pour neutraliser l'impact de la perte des frais de gestion de CVAE. Cette dotation s'élève à 2,4 M€ pour la Région.

- TICPE Réforme de l'apprentissage : 6,4 M€ (+ 0,0%)

L'article 74 VIII de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 prévoit le versement aux régions d'une part de TICPE correspondant à un droit à compensation au titre du transfert aux régions de la compétence orientation pour le financement des Délégations Régionales de l'office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (DRONISEP).

D'autre part, à la suite de la suppression de la compétence en matière d'apprentissage exercée par les régions, l'article 76.I-2° de cette même loi attribue aux régions dont les ressources compensatrices supprimées ont excédé le financement des charges en matière d'apprentissage, un versement d'une part du produit de la TICPE.

- le PSR Réforme de l'apprentissage : 3,0 M€ (+ 0,0%)

Cette recette correspond au versement du prélèvement sur recettes (PSR) au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage.

- le Fonds de solidarité aux régions : 7,0 M€ (+ 144,0%)

L'article 196 de la loi 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 a institué un fonds de solidarité (FSR) destiné à renforcer la solidarité financière entre les régions et à remplacer le fonds national de péréquation des ressources des régions (FPRR) à compter de 2022.

Le FSR est évalué sur une fraction de la TVA nationale attribuée aux collectivités.

Il est composé d'un prélèvement et d'un reversement, en fonction d'un indice de ressources de la région rapporté à sa population.

Une région dont l'indice de ressources rapporté à sa population est supérieur ou égale à 0,8 fois l'indice par habitant moyen constaté pour l'ensemble des régions, sera contributrice du fonds de solidarité.

A l'inverse, la région sera bénéficiaire de ce fonds.

L'indice de ressources étant inférieur au seuil, la Région Réunion est bénéficiaire du fonds de solidarité.

Le montant est évalué en tenant compte de la population, du revenu par habitant, du nombre de personnes âgées de quinze à dix-huit ans établi lors du dernier recensement et de la densité de population.

En 2023, la Région a perçu 7 M€ contre 2,8 M€ l'année précédente (+ 4,1 M€). Cette évolution s'explique d'une part, par la dynamique de la TVA nationale entre 2022 et 2023, et d'autre part, par la modalité de calcul du fonds qui fixe un montant de 0,1% de la TVA nationale la première année (2022) puis une majoration du montant de 1,5 % de la croissance de la TVA entre (n-1) et n.

- TICPE Formation Professionnelle : 1,0 M€ (+ 249,2%)

En 2023, il est alloué aux régions un montant de 191,3 M€ afin de les accompagner financièrement dans la gestion des Instituts de Formation en Soins Infirmiers pour la création de nouvelles places de formations sanitaires et sociales, la réalisation d'investissements immobiliers ainsi que des mesures de revalorisations catégorielles. Le montant perçu par la collectivité est de : 1,0 M€.

- autres TICPE : 2,5 M€ (+ 0,5%)

L'article 38-I de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 prévoit l'affectation d'une part, de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques en compensation des transferts de compétences résultant de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation et l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), et d'autre part, de la loi n° 2015 du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

b) La fiscalité indirecte

Le produit au titre de la fiscalité locale indirecte assise sur la consommation des ménages s'élève en 2023 à **307,3 M€**, en augmentation de +1,0% par rapport à 2022.

En 2023 la Région a voté une évolution de la taxe sur les transports (4,57 €/passager), les autres taux et barèmes sont inchangés.

- les cartes grises : 28,2 M€ (- 1,6%)

La Région perçoit une taxe proportionnelle de 51 €/cv depuis avril 2016 ainsi qu'une taxe fixe. Le tarif du cheval fiscal le moins élevé est celui de la Région Corse à 27 € et le plus élevé celui des régions Centre-Val de Loire et Bretagne à 55 €.

Jusqu'en 2020, le montant de la taxe fixe était égal à 25% du tarif régional pour les vélomoteurs et les motos dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³ et au taux unitaire pour tous les autres véhicules.

À compter de 2021, un nouveau tarif de la taxe fixe a été voté à 11€ dont 7€ pour la Région, et 4€ pour l'Etat. Il est à noter que la baisse de cette recette s'explique par l'absence d'élément du mois de décembre 2023 de la part des douanes à la clôture des comptes 2023.

Post-clôture, ce montant s'élève à 2,4 M€. A périmètre constant, cette recette serait en croissance de 6,6%.

- la taxe sur les Rhums : 1,9 M€ (- 9,9%)

Un recul de la consommation est constaté en 2023 pour un taux inchangé (106,71 € par hectolitre d'alcool pur).

- la taxe sur la consommation des carburants (TSCC) : 137,1 M€ (+ 1,9%)

Elle est calculée sur le volume de carburant mis à la consommation sur le territoire régional durant l'année, avec application des tarifs votés par la Région soit 36,13 €/hl sur le gazole et 58,24 €/hl sur l'essence. La dynamique reste soutenue sur la consommation des carburants, avec une part plus grande de l'essence dans le cadre de l'hybridation du parc.

La répartition de la TSCC s'établit comme suit :

- La Région perçoit 57,62 % du produit total de TSCC dont le préciput de 10% qui est destiné au financement d'opérations d'investissement d'intérêt régional (article L 4434-3 du CGCT);
- 17,12% au Département, 22,6% aux communes et 3% aux EPCI ayant mis en place un service public de transports urbains.

Ces taux de répartition sont fixés chaque année par délibération du conseil régional. Ils n'ont pas évolué depuis 2002.

- l'Octroi de Mer Régional : 136,3 M€ (- 0,1%)

La taxe additionnelle à l'octroi de mer perçue par la Région frappe deux types d'opérations qui constituent deux parts distinctes du produit :

- la première part, dite externe, porte sur le produit de certains biens importés (valeur en douane) ;
- la seconde part, dite interne, porte sur le produit de certaines productions locales. Ce produit a connu une progression en 2022 compte tenu de la reprise de l'activité. Il est à souligner que l'article 31 du PLF 2022 vise à transcrire en droit interne « *le renouvellement de la décision d'autorisation du régime de taxation différencié à l'octroi de mer adopté par le Conseil de l'Union Européenne le 7 juin 2021 qui permet la poursuite de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2027* ».

En 2020, le produit de l'octroi de mer avait baissé de (-) 3,8% avant de progresser fortement en 2021 (+) 15,8% puis en 2022 (+) 14,3% avec notamment la hausse des coûts du fret à la Réunion et l'augmentation des prix des produits à l'importation. En 2023, l'activité économique du Grand Port maritime affiche une baisse de trafic de (-) 8 % et les taux de fret maritime revenant à la normale, l'octroi de mer régional se stabilise.

- la taxe sur les entreprises de transport public aérien et maritime : 3,6 M€ (+ 59,5%)

L'article 285 ter du code des douanes prévoit « *qu'il est institué au profit des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Mayotte et de la Réunion une taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritime. Elle est ajoutée au prix demandé aux passagers* ».

Cette taxe est assise sur le nombre de passagers et un tarif fixé par la Région à 4,57€/passager pour 2023. Votée par la Région le 15/12/2022, la taxe sur les transports était de 3,05 €/passager pour le premier trimestre, puis de 4,57€/passager à compter du 1^{er} avril 2023. La Région perçoit 70% du produit de cette taxe, le solde étant perçu par les communes littorales classées stations de tourisme.

B- DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT STABLES

	CA 2022	CA 2023	Evolution	
			%	€
DOTATIONS ETAT	74 094 627,77	75 221 819,44	1,5%	1 127 191,67
Dotation Globale de Décentralisation	69 888 824,00	69 801 364,00	-	-
Fonds de Compensation de la TVA	338 844,77	141 902,44	-	-
Dotation de soutien à l'apprentissage	3 249 100,00	3 249 100,00	-	-
Dotation - transfert des compensations d'exonérations de FDL	617 859,00	617 859,00	-	-
Dotation transfert compétence gestion FEADER	-	1 411 594,00	-	-

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 69,8 M€ (-0,1%)

La Région perçoit 69,8 M€ de Dotation Globale de Décentralisation. Ce montant est stable, à l'exception d'une mesure non pérenne de 0,08 M€ exécutée en 2022 et non reconduite en 2023.

- le Fonds de Compensation de la TVA : 141,9 K€ (+58,1%)

La recette perçue en 2023 s'est élevée à 141,9 K€ pour un volume de charges réelles éligibles de 0,8 M€ au compte administratif de 2022.

Seules deux natures comptables sont éligibles au Fonds de Compensation de la TVA en section de fonctionnement :

- 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics ;
- 615231 : Entretien et réparation sur voiries.

- la dotation de soutien à l'apprentissage stable pour un montant de 3,2 M€ contribue au financement des Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

- la dotation de transfert des compétences d'exonérations de la Fiscalité Directe Locale (FDL) : 617,8 K€

C- DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS EN DIMINUTION

	CA 2022	CA 2023	Evolution	
			%	€
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	78 439 381,21	70 205 414,05	-10,5%	- 8 233 967
<i>Europe</i>	65 645 045,87	52 175 513,61	-20,5%	-13 469 532
Assistance technique 14-20	6 859 453,44	14 027 681,03		
Feder bourses doctorales 14-20	337 860,00	382 260,00		
Fse formation professionnelle 14-20	-	2 413 857,98		
Fse mobilité 14-20	11 951 737,19	-		
Fse subvention globale 14-20	46 115 478,92	35 069 124,53		
Interreg 14-20	380 516,32	282 590,07		
<i>Etat</i>	10 688 277,89	15 396 515,96	44,1%	4 708 238
Participation de l'état au fonctionnement du CRR	212 305,00	200 000,00		
Subv. anssi - centre de ressources cybersécurité	340 000,00	-		
Participation de LADOM sur la continuité territoriale	-	334 343,00		
Subventions	71 398,00	142 805,83		
Fonds vert covoiturage KAROS	-	217 745,37		
Autres	64 574,89	101 621,76		
Pacte réunionnais inv. competences 2019-2022	10 000 000,00	14 400 000,00		
<i>Autres</i>	2 106 057,45	2 633 384,48	25,0%	527 327
Participation du Département au dispositif gaz	2 058 726,48	2 506 734,48		
Participation autres organismes	47 330,97	126 650,00		

a) Europe :

Les subventions relèvent de la programmation opérationnelle européenne 2014-2020 pour **52,1 M€** répartis au titre du Fonds Social Européen (FSE) pour **43,7 M€** et au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour **7,6 M€**. Il est à souligner un report des instructions des demandes de solde des dossiers de mobilité en 2024 pour 6 M€.

b) Etat :

Il s'agit principalement de la participation au Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 (versement d'un acompte de **14,4 M€** en 2023). En outre, ce poste comptabilise une participation du Fonds vert pour le projet régional de covoiturage « Karos » à hauteur de 0,2 M€.

c) Autres :

Dans l'objectif de préserver le pouvoir d'achat des foyers réunionnais, face à l'inflation, la Région et le Département se sont mobilisés conjointement pour apporter une réponse concrète, responsable, efficace et coordonnée. Les deux collectivités contribuent à part égale depuis août 2022, à titre exceptionnel, au financement partiel du prix de la bouteille de gaz de butane avec un tarif gelé à **15 €** maximum. Le dispositif a été reconduit en 2023.

Le remboursement par le Département à hauteur de 50 % du dispositif d'aides des familles pour la bouteille de gaz s'est élevé à **2,5 M€** en 2023 pour un coût total 2023 de 5 M€. 1 395 897 bouteilles de gaz ont été vendues par les 5 opérateurs sur l'exercice 2023.

2- DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT EN HAUSSE

Globalement, les recettes réelles d'investissement ont augmenté de +19,9% et s'établissent à 200,1 M€. Hors recettes exceptionnelles (*), l'évolution est de +19,2%.

	CA 2022	CA 2023	Evolution	
			%	€
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors 1068)	166 900 414,06	200 168 613,73	19,9%	33 268 200
RECETTES D'INVESTISSEMENT RETRAITEES (*)	154 825 274,93	184 609 571,21	19,2%	29 784 296
FISCALITE	405 890,56	7 027 918,94		6 622 028
OM - FRDE	405 890,56	7 027 918,94	-	-
DOTATIONS ETAT	86 428 681,59	78 377 649,25	-9,3%	- 8 051 032
Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire	46 911 036,00	46 911 036,00		
Fonds de Compensation de la TVA	37 542 145,59	29 491 113,25		
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500,00	1 975 500,00		
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	61 004 437,01	107 719 682,07	76,6%	46 715 245
Europe	24 986 381,28	70 276 916,99		
Etat	29 129 221,05	34 694 509,55		
Autres	6 888 834,68	2 748 255,53		
AUTRES RECETTES	9 061 404,90	7 043 363,47	-22,3%	- 2 018 041
Remboursement Régie THD	870 000,00	981 111,11		
Amendes radars automatiques et amendes de police	107 054,00	107 014,00		
Produits exceptionnels	1 263 358,01	1 503 204,64		
Produits Financiers	6 760 992,89	4 445 933,72		
Dépôts et cautionnement reçu	60 000,00	6 100,00		
EMPRUNTS	10 000 000,00	-	-100,0%	- 10 000 000

(*) Recettes d'investissement retraitées : Hors cessions, emprunts, FRDE, et produits exceptionnels

a) La Fiscalité :

- Octroi de Mer – FRDE : 7,0 M€

Chaque début d'année, une Dotation Globale Garantie (DGG) est fixée par arrêté préfectoral. En fin d'exercice, si les encaissements de l'Octroi de Mer en N sont supérieurs au montant de la DGG, le produit supplémentaire est affecté au Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE) en N+1 en investissement.

Il est réparti de la manière suivante :

- part régionale (20%) ;
- part communale (80%).

Pour 2023, la dotation affectée à la Région s'établit à 7 M€ à la suite du complément de produit encaissé sur l'octroi de mer en 2022 à la Réunion (+ 35,1 M€).

b) Les dotations de l'ETAT : 78,3 M€ (-9,3%)

	CA 2022	CA 2023	Evolution	
			%	€
DOTATIONS ETAT	86 428 681,59	78 377 649,25	-9,3%	- 8 051 032,34
Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire	46 911 036,00	46 911 036,00	-	-
Fonds de Compensation de la TVA	37 542 145,59	29 491 113,25	-	-
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500,00	1 975 500,00	-	-

- **la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES) d'un montant de 46,9 M€** n'évolue plus depuis 2009 (gel des dotations de l'Etat).

- le Fonds de Compensation de la TVA : 29,4 M€

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités locales en matière d'investissement.

Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA, sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) de l'année N-1 (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues), pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée par la voie fiscale.

En 2023 la recette FCTVA perçue s'est élevée à 29,4 M€, pour un volume de dépenses réelles éligibles de 179,7 M€ au compte administratif de 2022. L'évolution baissière de -9,3% (- 8 M€) s'explique par des dépenses moindres d'investissement éligibles au FCTVA en 2022 par rapport à 2021. Il est rappelé que la fin de travaux de la première tranche de la NRL a conduit à la hausse des dépenses d'investissement sur l'exercice 2021.

- **la dotation de soutien à l'apprentissage** stable pour un montant de **1,9 M€**, contribue au financement des dépenses d'investissements au profit des Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

c) Les Subventions et Participations :

Les subventions sont en forte augmentation et s'élèvent à **107,7 M€** en 2023, soit +76,6% par rapport à 2022.

La forte évolution concerne principalement les subventions européennes avec l'instruction des demandes de solde des projets financés sur le programme opérationnel européen 2014-2020.

	CA 2022	CA 2023	Evolution	
			%	€
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	61 004 437,01	107 719 682,07	76,6%	46 715 245
Europe	24 986 381,28	70 276 916,99	181,3%	45 290 536
PIMANT acquisition données (PIG)	-	502 222,88		
FEAMPA 21-27	-	219 085,80		
Feder chèque équipements photovoltaïques 14-20	700 000,00	-		
REACT - EU chèque équipements photovoltaïques 14-20	1 800 000,00	2 909 700,00		
Feder chauffe eau solaire 14-20	1 136 903,48	2 815 750,00		
Feder - TIC et équipements informatiques	-	260 874,55		
Feder - cheques numériques	3 000 000,00	-		
Feder - centre de formation 14-20	405 424,08	709 634,45		
Feder - Fonds rebond 14-20	-	1 500 000,00		
Feder - Financière Région Réunion	-	7 250 000,00		
Feder - investissement des lycées 14-20	835 087,78	5 165 146,64		
Feder - rénovation thermique des lycées 14-20	-	-		
Feder routes	15 130 684,57	45 977 386,72		
Feder voie vélo régionale	115 844,40	1 614 416,84		
Feder Réseau Régional de Transport Guidé	446 280,18	229 979,59		
Feder piste forestières	-	1 122 719,52		
Feder radiers (degc)	1 416 156,79	-		
Etat	29 129 221,05	34 694 509,55	19,1%	5 565 289
Convention CNC Etat - Region (soutien à la prod. audio. et cinématographique)	960 666,00	-		
Navire école	-	346 640,00		
DEFFINOV appel à projets tiers lieux	-	390 000,00		
Système d'information géographique	257 600,00	-		
Travaux Madoi et maison rouge	46 208,18	-		
Lycée Georges Brassens	279 491,00	7 121,56		
Travaux RN3 chemin de ceinture St-Benoît et chemin piéton St-Joseph	235 200,00	1 401 492,10		
NRL - subvention AFITF	24 609 370,39	29 038 136,00		
Voie Vélo Régionale	1 441 600,84	3 106 082,19		
Pont de la rivière de l'Est	491 999,69	238 274,57		
SHUNT Rivière des Galets	801 598,31	161 276,49		
Subv. FSOM suite intempéries 082021	5 486,64	5 486,64		
Autres	6 888 834,68	2 748 255,53	-60,1%	- 4 140 579
Programme SARE - participation SRPP et EDF	704 213,00	702 218,00		
Programme SLIME - part. EDF et CLER (réseau pour la transition écologique)	2 856 870,18	1 575 000,00		
AFD développement photovoltaïque	150 000,00	-		
Subvention EASME (Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises)	112 404,16	-		
Loto patrimoine - maison rouge	118 000,00	-		
Participation du Département à la construction cuisine centrale	37 484,35	-		
Participation des Communes sur le programme régional des routes	2 546 343,99	344 800,00		
Subv. Intercommunale	63 519,00	-		
ADEME - Planification Régionale de la Prévention de la Gestion des Déchets	-	126 237,53		
Fondation patrimoine pont de la rivière de l'est	300 000,00	-		

- Europe : 70,2 M€ (+180,2%)

La forte évolution s'explique par l'instruction des soldes des conventions du programme européen 2014-2020 particulièrement pour les projets routiers + 30,7 M€, les dispositifs d'ingénierie financière + 8,7 M€, des pistes forestières + 1,1 M€ et les projets d'autonomie énergétique + 2 M€.

- Etat : 34,6 M€ (16,4%)

29,0 M€ correspondent à l'encaissement de la subvention de l'AFITF pour la NRL.

-Les autres subventions : 2,8 M€ (- 59,4%)

Ces recettes proviennent essentiellement des programmes des Services Locaux d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie SLIM pour 1,5 M€ et du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique SARE pour 0,7 K€ ainsi que le solde de la participation de la commune de Saint-Denis pour les travaux du nouveau pont sur la rivière Saint-Denis pour un montant de 0,3 K€.

d) Autres recettes : 7,0 M€ (- 22,3%)

	CA 2022	CA 2023	Evolution	
			%	€
AUTRES RECETTES	9 061 404,90	7 043 363,47	-22,3%	- 2 018 041
Remboursement Régie THD	870 000,00	981 111,11		
Amendes radars automatiques et amendes de police	107 054,00	107 014,00		
Produits exceptionnels	1 263 358,01	1 503 204,64		
Produits Financiers	6 760 992,89	4 445 933,72		
Dépôts et cautionnement reçu	60 000,00	6 100,00		

Pour la Régie THD, il s'agit d'un remboursement de prêt de 1 M€ dont la première échéance a débuté en 2022 et ce jusqu'en 2031. Ce prêt finance les investissements réalisés par la Régie THD pour la construction du réseau réunionnais d'infrastructures de communications électroniques à très haut débit.

Pour les produits exceptionnels, il s'agit de divers remboursements de trop perçu de subvention.

Enfin, les produits financiers correspondent principalement à la seconde restitution des fonds d'ingénierie gérés par le Fonds Européen d'Investissement (FEI) à hauteur de 4 M€ sur un financement global de 10 M€.

e) Emprunts : 0 M€ (- 100,0%)

	CA 2022	CA 2023	Evolution	
			%	€
EMPRUNTS	10 000 000,00	-	-100,0%	- 10 000 000

En 2023, la Région n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses investissements.

LES DÉPENSES

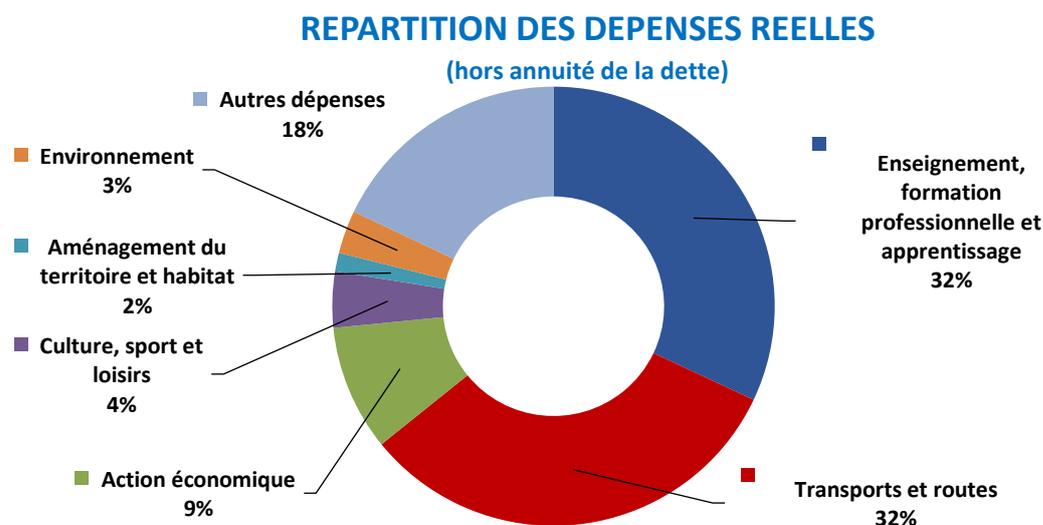
Les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2023 s'élèvent à **867 M€** (+ 11,2 % par rapport à 2022). Hors annuité de la dette, les dépenses ont augmenté de + 11,4%, pour s'établir à 771 M€.

A périmètre constant de dépenses² et hors dette (cf. Tableau synthétique des dépenses), le montant des réalisations est de **625,4 M€** contre 571,5 M€ l'année précédente, soit une évolution de + 9,4 %.

Les dépenses sont constituées principalement des postes suivants :

- Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (32 %) ;
- Transports et routes (32 %) ;
- Action économique (9 %) ;
- Culture, sport et loisirs (4 %) ;
- Environnement (3 %) ;
- Aménagement du territoire et habitat (2 %).

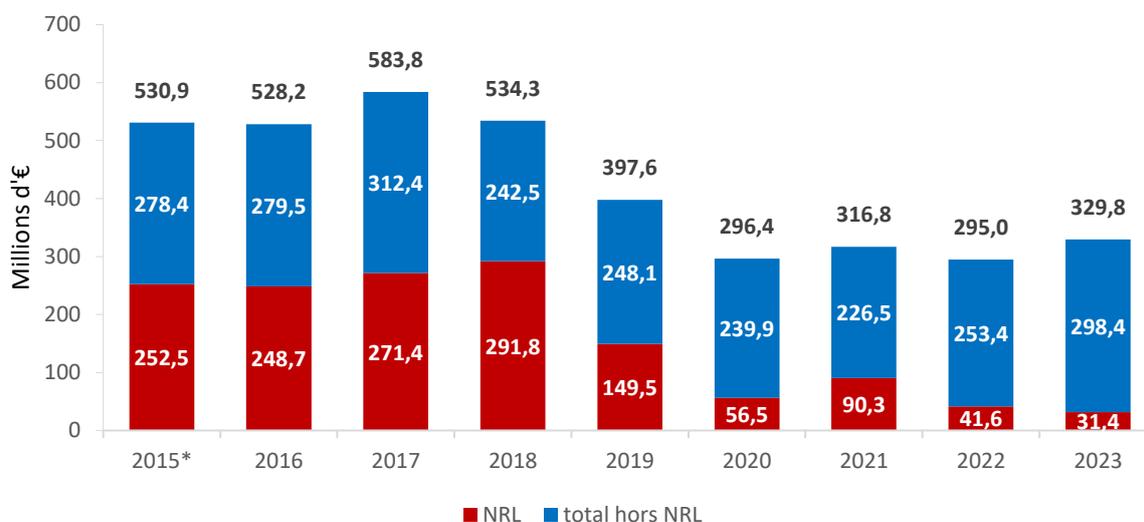
Aussi, la part consacrée aux autres compétences s'élève à 18 % (administration générale, conseils consultatifs, Europe...).



En 2023, les dépenses réelles d'investissement hors capital de la dette s'élèvent à **329,8 M€**, soit + **11,7 %** par rapport à 2022.

² Certaines dépenses ont été retraitées pour permettre la comparaison entre 2022 et 2023 puisque soit elles ne sont pas présentes sur les 2 derniers exercices soit le dispositif a évolué sur la période. Elles sont détaillées dans le tableau synthétique des dépenses présentées ci-après.

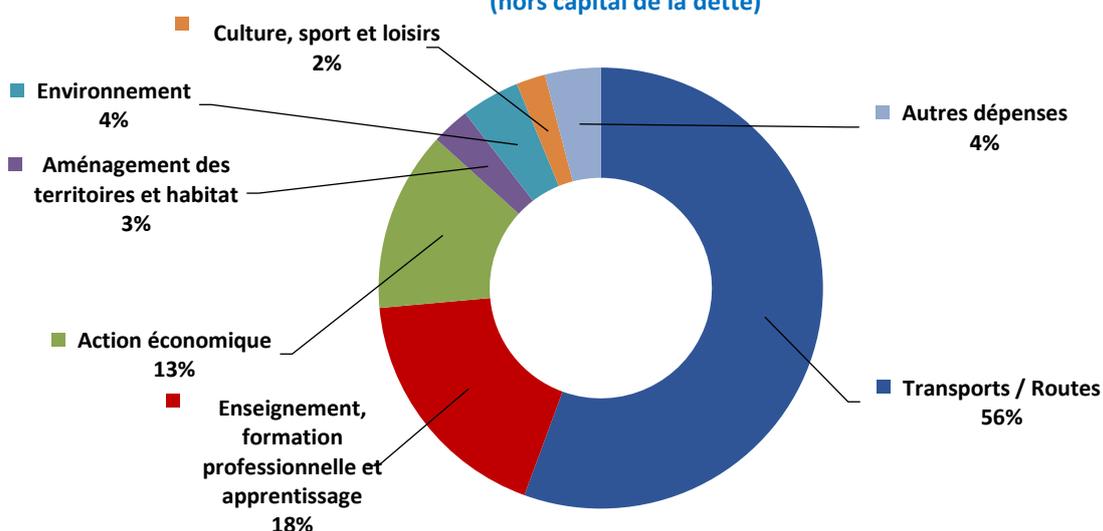
Evolution des dépenses d'investissement (hors capital de la dette)



* Retraitement des dépenses en 2015 de (-) 59,1 M€ correspondant à la subvention au budget annexe DSP des Musées pour 41,1 M€ et à l'acquisition de la Médiathèque de Saint Paul pour 18 M€.

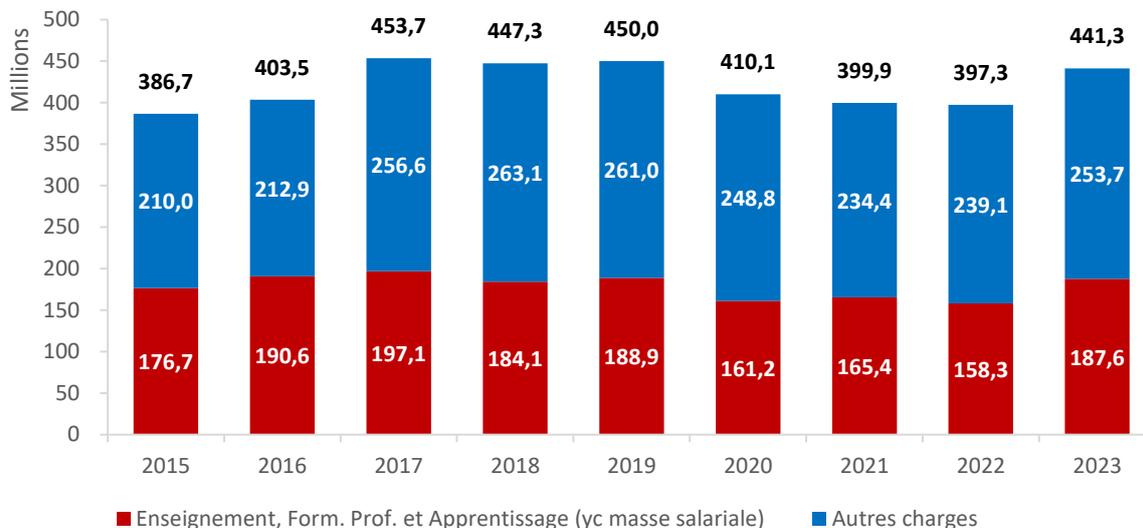
Sur une enveloppe de **329,8 M€**, la répartition est la suivante : 56 % pour les transports et routes, 18 % pour l'enseignement et la formation professionnelle, 13 % pour l'économie, 4 % pour l'environnement, 3 % pour l'aménagement des territoires, 2 % pour la culture et le sport et 4 % pour les autres compétences.

REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors capital de la dette)



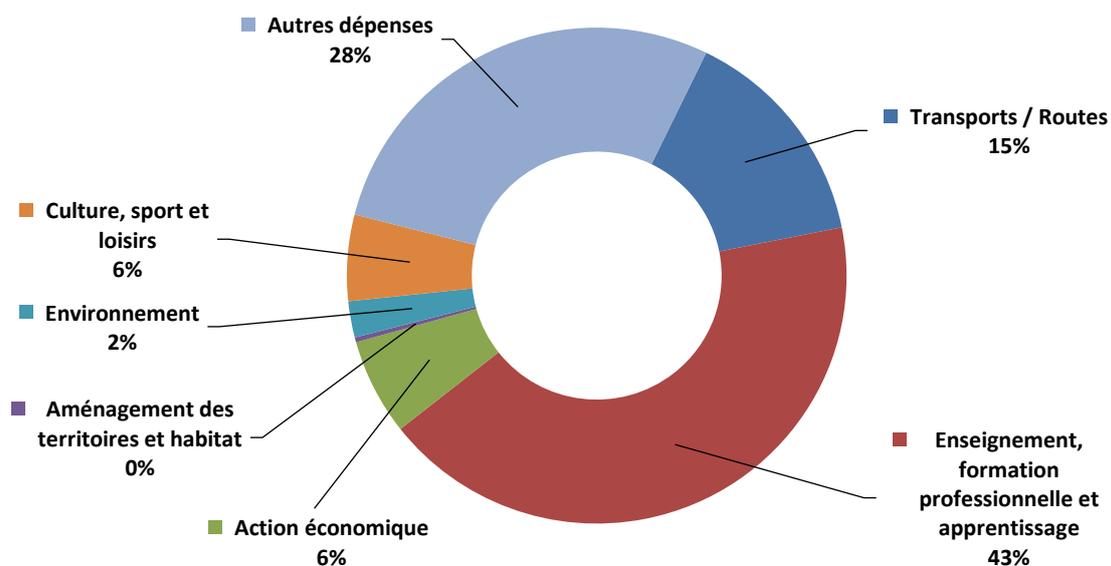
S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement hors intérêt de la dette, le montant est de **441,3 M€**, soit + 11,1 % par rapport à 2022.

Evolution des dépenses de fonctionnement (hors intérêts de la dette)



Sur une enveloppe de **441,3 M€**, la répartition est la suivante : 43 % pour l'enseignement et la formation professionnelle, 15 % pour les transports (y compris voirie), 6 % pour l'économie, 6 % pour la culture et le sport, 2 % pour l'environnement, 0,3 % pour l'aménagement des territoires, et 28 % pour les autres compétences.

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors intérêt de la dette)



Sur 2023, les principaux évènements à impact budgétaire sont les suivants :

- Une mobilisation plus importante du dispositif PACTE de 22,2 M€ contre 7,1 M€ soit une hausse de + 15,1 M€ (+ 214,4 %). En AE, le montant engagé est de 45 M€ soit une progression de + 23,9 M€ sur l'exercice ;
- La mise en œuvre de deux nouveaux instruments financiers (prêts et prise de participation au capital des entreprises) dédiés aux TPE et PME réunionnaises avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI). A ce titre, une première dotation de 13,4 M€ a été versée au fonds ;
- La participation de la Région à hauteur de 15,0 M€ dans le plan de restructuration de la compagnie régionale Air Austral validé par la Commission Européenne en janvier ;
- La poursuite du dispositif d'aide au ressourcement pour les étudiants en mobilité de 3,2 M€ contre 0,9 M€, soit une hausse de 2,3 M€ ;
- La continuité territoriale dont le montant en 2023 s'établit à 6,5 M€ contre 13,1 M€ soit une baisse de (-) 6,6 M€ à la suite de la refonte engagée du dispositif depuis 2022 ;
- Concernant le réseau routier, la fin des travaux de la NRL sur le tronçon Saint-Denis/Grande Chaloupe a mobilisé un montant de 31,4 M€ contre 41,6 M€ en 2022, soit une baisse de (-) 10,2 M€. En parallèle, la collectivité a fortement investi dans la mobilité durable puisque le budget dédié aux travaux de transport en commun en site propre (TCSP) des voies et du plan vélo régional s'élève à 47,9 M€, soit une augmentation de + 38,4 % ;
- Sur le secteur de la mobilité durable, un montant de 15 M€ a été mandaté pour l'acquisition de bus dans le cadre du futur réseau Car Jaune dont le contrat de délégation de service public (DSP) sera renouvelé pour une durée de 7 ans de 2025 à 2031.

TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEPENSES REELLES

	CA 2022				CA 2023				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
AXE 1 : LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE	139 115 899	132 412 830	52 245 275	82 192 249	182 147 682	149 630 965	37 144 916	67 570 574	30,9%	13,0%	-28,9%	-17,8%
Hors dépenses retraitées	102 969 250	106 231 952	46 745 275	58 940 104	122 337 472	111 241 428	31 644 916	51 344 596	18,8%	4,7%	-32,3%	-12,9%
Hors dépenses retraitées et avec fonds européens		110 760 385		86 947 473		118 190 378		135 780 181		6,7%		56,2%
Politique éducative	18 941 547	20 707 624	40 962 894	59 333 726	23 492 299	22 929 372	30 412 537	54 500 667	24,0%	10,7%	-25,8%	-8,1%
Hors dépenses retraitées	18 941 547	20 546 104	40 962 894	51 993 725	23 492 299	22 929 372	30 412 537	54 500 667	24,0%	11,6%	-25,8%	4,8%
dont cartable numérique			5 500 000	9 111 900			5 500 000	5 522 650			0,0%	-39,4%
dont manuels scolaires (papier/numérique)	5 500 000	3 410 206			3 600 000	3 149 174			-34,5%	-7,7%		
dont fonctionnement / équipement lycées (inclus DGF/DGE)	11 088 937	15 583 652	11 064 194	9 307 860	17 596 255	17 611 979	9 092 630	10 697 347	58,7%	13,0%	-17,8%	14,9%
dont constructions scolaires neuves			4 600 000	292 798			4 200 000	906 615			-8,7%	209,6%
dont réhabilitation et mise aux normes, accessibilité des bâtiments			11 777 000	19 514 247			5 210 273	15 184 569			-55,8%	-22,2%
dont rénovation efficacité thermique				8 685 546				10 625 904				22,3%
dont travaux maintenance lycées			5 975 000	3 025 726			3 700 000	2 565 642			-38,1%	-15,2%
dont subvention lycées travaux maintenance			2 000 000	2 005 350			2 000 000	1 630 316			0,0%	-18,7%
dont PRR II communes-éducation				7 340 001				6 812 721				-7,2%
dont subvention ATTEE lycées privés	1 128 375	1 128 375			1 086 000	1 086 000			-3,8%	-3,8%		
dont mesures d'accompagnement secondaire (précarité menstruelle, connexions internet...)	878 500	420 345			587 200	504 975			-33,2%	20,1%		
dont divers (orientat°, voyages pédagog, équit restaurant/scolaires, équipes mobiles...)	345 735	165 047	46 700	50 297	622 844	577 245	709 634	554 901	80,2%	249,7%	1419,6%	1003,3%
Enseignement supérieur	16 043 612	16 570 819	15 000	1 181 498	22 420 972	23 070 591	15 000	346 398	39,8%	39,2%	0,0%	-70,7%
Hors dépenses retraitées	16 043 612	16 570 819	15 000	1 181 498	22 420 972	23 070 591	15 000	346 398	39,8%	39,2%	0,0%	-70,7%
dont aides en faveur étudiants	3 360 400	2 741 634			3 650 600	3 042 343			8,6%	11,0%		
dont mesures accompagnement	1 939 020	1 798 983			2 008 880	1 747 682			3,6%	-2,9%		
dont équipement et construction université			15 000	1 181 498			15 000	346 398			0,0%	-70,7%
dont bourse réussite étudiant	5 810 773	4 157 584			6 271 630	5 191 160			7,9%	24,9%		
dont aides à la mobilité éducative	3 588 265	4 463 809			3 864 079	3 766 849			7,7%	-15,6%		
dont aides mobilité professionnelle	352 334	2 411 940			3 913 701	2 440 662			1010,8%	1,2%		
dont ressourcement étudiant	970 417	970 417			2 710 800	3 234 043			179,3%	233,3%		
dont divers	22 404	26 552			1 282	3 647 852			-94,3%	13638,6%		
Formations adaptées	74 272 339	60 639 324	5 918 534	6 792 564	101 596 076	72 525 641	1 355 593	3 503 901	36,8%	19,6%	-77,1%	-48,4%
Hors dépenses retraitées	52 925 690	52 738 402	2 330 529	3 204 559	101 596 076	72 525 641	1 355 593	3 503 901	92,0%	37,5%	-41,8%	9,3%
dont équipements des centres			4 801 044	4 704 259			289 411	404 268			-94,0%	-91,4%
dont travaux sur les centres			707 490	1 739 659				976 336			-100,0%	-43,9%
dont mise aux normes, accessibilité, rénovation thermique							300 000	1 431 032				
dont formation professionnelle et marchés	40 093 828	38 308 237			39 631 769	33 254 913			-1,2%	-13,2%		
dont rémunération des stagiaires (y compris PACTE)	5 510 319	7 564 497			10 124 997	10 037 138			83,7%	32,7%		
dont PACTE subventions et marchés	18 665 035	4 639 515			41 477 633	18 656 304			122,2%	302,1%		
dont apprentissage	220 000	763 727			100 000				-54,5%	-100,0%		
dont mesure accompagnement	3 131 936	3 157 086			4 289 471	4 649 685			37,0%	47,3%		
dont bourses-aides à la formation	3 890 000	3 716 729			3 900 000	3 962 484			0,3%	6,6%		
dont PIC-subvention et marchés	-	2 335				682					-70,8%	
dont frais fonc/invest CPOI	2 118 000	1 980 082	410 000	348 646	1 664 741	1 630 677	366 182	372 012	-21,4%	-17,6%	-10,7%	6,7%
dont subv° trav sur centres formation							400 000	282 753				
dont maîtrise des compétences clés	611 508	441 671			282 100	212 214			-53,9%	-52,0%		
dont divers	31 713	65 444			125 364	121 545		37 500	295,3%	85,7%		
Excellence culturelle	11 584 962	13 381 580	2 401 751	4 432 766	15 688 287	14 728 967	3 040 864	3 785 047	35,4%	10,1%	26,6%	-14,6%
dont subvention équipement associations			1 041 180	958 941			1 144 027	893 638			9,9%	-6,8%
dont subvention fonctionnement associations	1 386 215	1 250 603			1 575 999	1 556 328			13,7%	24,4%		
dont divers manifestations culturelles	1 464 150	1 105 816			1 783 030	1 308 096			21,8%	18,3%		
dont fonctionnement structures muséales	3 948 695	6 415 695			6 519 010	6 482 547			65,1%	1,0%		
dont fonctionnement salle de diffusion	1 300 526	1 254 383			1 439 353	1 505 906			10,7%	20,1%		
dont fonctionnement EPCC /PRMA	492 000	739 000			634 000	679 500			28,9%	-8,1%		
dont CRR	1 196 157	1 203 266	280 000	128 309	1 708 976	1 592 796	280 000	373 537	42,9%	32,4%	0,0%	191,1%
dont travaux/équip sur structures muséales			180 000	168 044			430 000	354 133			138,9%	110,7%
dont PRR Communes - Culture				1 913 242				1 632 751				-14,7%
dont divers	1 797 218	1 412 817	900 571	1 264 231	2 027 919	1 603 794	1 186 837	530 989	12,8%	13,5%	31,8%	-58,0%
Excellence sportive	2 711 400	2 237 309	2 805 897	6 356 735	3 227 295	3 093 662	1 561 322	3 180 809	19,0%	38,3%	-44,4%	-50,0%
dont subvention équipement			746 200	481 340			383 956	777 236			-48,5%	61,5%
dont mise aux normes, accessibilité, rénovation thermique			1 450 000	757 993			200 000	139 268			-86,2%	-81,6%
dont construction équipements sportifs			609 697	230 401			277 366	926 640			-54,5%	302,2%
dont subv fonctionnement sport	2 273 500	1 905 245			2 577 295	2 498 467			13,4%	31,1%		
dont trax maintenance EPS							700 000	34 645				
dont PRR II Communes-sport				4 887 002				1 299 020				-73,4%
dont divers	437 900	332 064			650 000	595 195		4 000	48,4%	79,2%		
Cohésion sociale et solidarités	15 542 039	18 856 174	141 200	160 759	15 702 354	13 262 333	365 000	234 506	1,0%	-29,7%	158,5%	45,9%
dont investissements aides alimentaires + égalité des chances			50 000	48 738			215 562	193 062			331,1%	296,1%
dont aide aux familles (gaz)	6 000 000	5 000 000			7 700 000	5 674 301			28,3%	13,5%		
dont politique de la ville	181 000	132 653			201 712	221 636			11,4%	67,1%		
dont Continuité territoriale	8 800 000	13 118 436			6 839 999	6 548 580			-22,3%	-50,1%		
dont démocratie participative	5 000	4 900			333 221	113 759			6564,4%	2221,5%		
dont divers (fonctionnement : EC + CT + santé)	556 039	600 185	91 200	112 021	627 422	704 058	149 438	41 444	12,8%	17,3%	63,9%	-63,0%
Rénovation énergétique logements	20 000	20 000	0	3 934 201	20 400	20 400	394 600	2 019 246	2,0%	2,0%	-48,7%	
dont logement réhab et amélioration				3 185 862			394 600	1 576 496				-50,5%
dont aménagement FRAFU EPS				748 339				442 750				-40,8%
dont divers	20 000	20 000			20 400	20 400			2,0%	2,0%		

	CA 2022				CA 2023				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
AXE 2 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS	25 837 574	25 267 411	45 516 886	32 011 392	28 418 188	24 161 285	58 850 778	46 382 826	10,0%	-4,4%	29,3%	44,9%
Hors dépenses retraitées	25 793 574	24 934 012	14 196 885	15 408 511	28 418 188	24 161 285	14 050 778	17 714 826	10,2%	-3,1%	-1,0%	15,0%
Hors dépenses retraitées et avec fonds européens		39 375 388		37 092 825		67 271 966		83 216 182		70,8%		124,3%
Le tissu économique	9 243 750	9 520 631	34 054 267	19 168 736	9 216 235	7 162 579	45 198 987	32 732 345	-0,3%	-24,8%	32,7%	70,8%
dont soutien aux entreprises	8 848 571	9 126 053	3 069 661	2 926 155	8 694 715	6 794 459	44 876 627	16 641 358	-1,7%	-25,5%	1361,9%	468,7%
dont aides régionales aux entreprises		48 845	2 069 661	2 431 649		13 366	61 627	2 963 692		-72,6%	-97,0%	21,9%
dont fonds de crédits			1 000 000	422 129			44 800 000	13 668 000			4380,0%	3137,9%
dont aides organismes économiques							15 000	9 666				
dont aides animation économique	6 831 496	6 331 949		48 507	6 340 353	4 510 423			-7,2%	-28,8%		-100,0%
dont fonds aux soutien professionnels route	1 800 000	2 427 188			2 000 000	2 036 942			11,1%	-16,1%		
dont divers	217 074	318 071		23 870	354 362	233 728			63,2%	-26,5%		-100,0%
dont aménagement économique	395 179	394 578	30 984 606	16 242 581	521 520	368 120	322 359	16 090 987	32,0%	-6,7%	-99,0%	-0,9%
dont aménagements de zones d'activités (EcoCité + Bois Rouge+CPN)	102 500	102 500	189 605	483 336	102 500	237 359	915 987		146,3%	0,0%	25,2%	89,5%
dont Pierrefonds (aménagt&fonctionnemnt)	248 679	248 679	475 000	439 244	241 863	241 863	85 000	175 000	-2,7%	-2,7%	-82,1%	-60,2%
dont augmentation capital SEMATRA	44 000	43 399	30 320 001	15 320 001			15 000 000		-100,0%	-100,0%	-100,0%	-2,1%
dont divers					27 157	23 757						
L'internationalisation des entreprises	897 015	793 946	0	0	1 096 224	1 153 154	0	0	22,2%	45,2%		
dont promotion export (&soutien logistique)	897 015	793 946			1 096 224	1 153 154			22,2%	45,2%		
L'accompagnement des secteurs d'avenir	1 141 509	840 739	1 883 417	4 245 223	2 324 864	2 459 650	1 753 673	2 163 423	103,7%	192,6%	-6,9%	-49,0%
dont l'innovation	465 192	497 787	700 000	846 295	1 264 626	1 113 631	0	0	171,9%	123,7%	-100,0%	-100,0%
dont aides entreprises innovation (inclus projets)	40 000		700 000	846 295		41 976			-100,0%		-100,0%	
dont aides animation	364 974	109 091				64 757			-100,0%	-40,6%		
dont Agce Régionale Innovat*(fonct&CPN)	60 218	17 360			700 000	700 000			1062,5%	3932,3%		
dont structure accompagn innov* (CPN)		343 019			497 626	232 674				-32,2%		
dont divers		28 317			67 000	74 224				162,1%		
dont la recherche	0	0	998 417	3 209 201	0	46 582	877 607	1 927 928			-12,1%	-39,9%
dont soutien à la recherche			90 000	547 388			98 615	1 121 986			9,6%	105,0%
dont recherche agronomique			908 417	2 661 813			778 992	805 942			-14,2%	-69,7%
dont divers (subvention recherche...)						46 582						
dont l'économie Bleue (y compris FEAMPA)	676 317	342 952	185 000	189 727	1 060 238	1 299 436	876 066	235 495	56,8%	278,9%	373,5%	24,1%
La relance du tourisme	9 729 105	8 300 707	796 928	1 593 458	11 300 430	9 347 999	1 801 022	1 073 162	16,2%	12,6%	126,0%	-32,7%
dont aménagements touristiques			0	283 763			87 850	95 294				-66,9%
dont aides aux entreprises touristiques			171 428	879 059			1 059 259	379 307			517,9%	-56,5%
dont aide promotion touristique	6 894 436	5 664 352	330 000	264 000	8 068 500	6 786 165			17,0%	19,5%	-100,0%	-100,0%
dont animat*touristiq & aide organisation éco	2 834 669	2 636 355	225 500	166 636	3 032 051	2 606 637	653 913	531 182	7,0%	-1,1%	190,0%	218,8%
dont études à caractère touristique			70 000					67 379			-100,0%	
dont tourisme numérique & frais ges* & divers					199 879	-24 803						
Une agriculture forte et durable	290 000	290 000	882 814	646 000	10 746	10 746	1 355 149	62 405	-96,3%	-96,3%	53,5%	-90,3%
dont aides entreprises (inv) & frs ges*(fonct)	290 000	290 000	882 814	646 000	10 746	10 746	1 355 149	62 405	-96,3%	-96,3%	53,5%	-90,3%
L'audiovisuel	830 473	919 482	5 012 200	3 299 425	909 872	701 527	5 105 586	4 458 508	9,6%	-23,7%	1,9%	35,1%
dont aides aux entreprises			5 012 200	3 299 425								
dont animation	730 473	909 482							-100,0%	-100,0%		
dont fds soutien audio&créat*jeux vidéos (inv)&CPN maison cinéma+jeux (fonct)							4 755 586	3 714 001				
dont soutien product* TV locales							300 000	497 800				
dont divers (fonct+ville orientat*adhés*+étud)	100 000	10 000			909 872	701 527	50 000	246 707	809,9%	6915,3%		
L'économie sociale et solidaire	2 980 440	3 277 337	0	0	2 014 387	1 375 576	1 130 381	873 415	-32,4%	-58,0%		
dont aid structur+étud(inv)&éco alternatif(fonct)	2 980 440	3 277 337			2 014 387	1 375 576	826 541	421 233	-32,4%	-58,0%		
dont économie circulaire (aides aux investissements)							303 840	452 182				
Le co-développement régional	398 431	708 411	52 500	25 452	331 104	1 142 975	0	0	-16,9%	61,3%	-100,0%	-100,0%
dont participation action coopération régionale	298 431	645 962	50 000	25 000	226 104	1 082 852			-24,2%	67,6%	-100,0%	-100,0%
dont divers (régies avances, antenne Paris)	100 000	62 448	2 500	452	105 000	60 124			5,0%	-3,7%	-100,0%	-100,0%
Le numérique	326 851	616 158	2 834 760	3 033 098	1 214 326	807 078	2 505 981	5 019 568	271,5%	31,0%	-11,6%	65,5%
dont aides aux entreprises	50 000							6 886	-100,0%			
dont animation						26 574						
dont régio THD (gazelle+aménagt numériq)		420 000		1 167 162			632 000	1 137 534			-100,0%	-2,5%
dont aménagt numériq fonctionnemnt					904 700	472 942						
dont KAP NUMERIK			2 634 760	1 809 165			1 643 981	3 766 184			-37,6%	108,2%
dont divers	276 851	196 158	200 000	56 771	309 626	307 562	230 000	108 964	11,8%	56,8%	15,0%	91,9%
AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE	24 207 550	47 969 594	120 877 587	173 381 095	20 818 865	49 814 592	330 488 985	202 669 055	-14,0%	3,8%	173,4%	16,9%
Hors dépenses retraitées	23 955 050	47 674 414	120 877 587	131 822 685	20 518 865	49 748 187	330 488 985	171 297 203	-14,3%	4,3%	173,4%	29,9%
Hors dépenses retraitées et avec fonds européens		49 892 239		220 863 115		50 403 635		315 803 609		1,0%		43,0%
Des Infrastructures modernes	252 500	295 179	3 000 000	49 706 961	300 000	66 405	0	37 618 860	18,8%	-77,5%	-100,0%	-24,3%
dont NRL(NEO et Possession)	252 500	295 179		41 558 410	300 000	66 405		31 371 851	18,8%	-77,5%		-24,5%
dont autres grands travaux (contournements urbains, entrées de villes...)			3 000 000	8 148 551				6 247 009			-100,0%	-23,3%
La mobilité durable	935 785	27 017 048	43 980 200	36 301 214	1 778 894	31 387 812	160 836 156	68 194 943	90,1%	16,2%	265,7%	87,9%
dont travaux TCSP (prog régional (re)			8 587 000	11 322 704			98 100 000	20 041 276			1042,4%	77,0%
dont voie et plan vélo régional			32 617 200	23 303 092			23 720 000	27 867 549			-27,3%	19,6%
dont travaux gares routières & investissements			2 180 000	10 253			191 156	391 275			-91,2%	3716,2%
dont frais fonctionnement gares routières	347 023	206 568	196 000	28 812	221 622	54 071			-36,1%	-73,8%	-100,0%	-100,0%
dont subv* versée BA Transport		26 635 397				30 081 741					12,9%	
dont fonctionnement co-voiturage					1 181 712	607 934						
dont divers (subv*EPCI+études+co-voiturag+pole échange)	588 762	175 084	400 000	1 636 353	375 560	644 065	25 000	4 894 393	-36,2%	267,9%	-93,8%	199,1%
dont acquisition matériels roulants réseau Cars Jaunes							38 800 000	15 000 000				
Le réseau routier	8 461 885	6 812 647	56 548 824	65 960 072	6 558 297	7 481 509	147 769 124	77 321 935	-22,5%	9,8%	161,3%	17,2%
dont programme régional routes	230 000	230 520	44 185 800	51 082 436	271 953	241 808	138 924 124	61 832 882	18,2%	4,9%	214,4%	21,0%
dont pistes forestières			3 670 000	1 575 532			1 300 000	2 843 399			-64,6%	80,5%
dont travaux routiers SMPRR			4 650 000	4 650 000			5 450 000	5 450 000			17,2%	17,2%
dont restaurat*pont rivière Est			3 600 000	8 176 068			1 600 000	6 726 612			-55,6%	-17,7%
dont réseaux et espaces verts	5 713 000	4 165 012			3 815 000	4 798 605			-33,2%	15,2%		
dont participat* SMPRR & subv*invest	2 350 000	2 350 000	393 024	393 024	2 350 000	2 350 000	445 000	445 000	0,0%	0,0%	13,2%	13,2%
dont divers (subv*CPN+étud+Riv galets+frs)	168 885	67 114	50 000	83 012	121 344	91 095	50 000	24 032	-28,1%	35,7%	0,0%	-71,1%
Le rééquilibrage harmonieux du territoire	4 047 500	<										

		CA 2022				CA 2023				Evolution %		Evolution %		
		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
		AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	
POLITIQUES PUBLIQUES	Le traitement des déchets et le cadre vie	10 060 366	9 476 494	582 135	1 223 088	10 567 374	9 444 447	232 624	984 548	5,0%	-0,3%	-60,0%	-19,5%	
	dont déchets cadre de vie	1 213 592	1 249 732	560 403	327 694	1 518 450	1 465 430		58 762	25,1%	17,3%	-100,0%	-82,1%	
	dont plan gestion risques inondation (PGRI)								83 565					
	dont risque et adaptation climatique/Gestion risque requin	918 165	863 165	21 732	712 156	1 023 165	748 165			11,4%	-13,3%	-100,0%	-100,0%	
	dont potabilisation								318 259					
	dont Politique de l'eau PRR				156 435				323 450					106,8%
	dont PEC (Emplois verts + LAV+frs gest+signalisq)	7 928 609	7 363 597			8 025 759	7 230 852	50 000	0	1,2%	-1,8%			
	dont divers				26 803			182 624	200 513					648,1%
	L'autonomie énergétique	449 515	278 693	12 666 220	9 442 987	323 271	406 775	20 873 762	12 453 625	-28,1%	46,0%	64,8%	31,9%	
	dont aides aux collectivités et entreprises			198 995	490 545		615 328	372 005				209,2%	-24,2%	
	dont Plan solaire: "aides photovoltaïques"			5 095 000	2 539 000		10 940 000	5 473 000				114,7%	115,6%	
	dont Plan solaire "Aides chauffe eau solaire"			1 750 000	1 678 039		2 000 000	2 007 263				14,3%	19,6%	
	dont Travaux maitrise d'ouvrage	83 728	66 713	4 166 318	3 946 795	33 000	61 103	6 320 805	3 544 743	-60,6%	-8,4%	51,7%	-10,2%	
	dont Documents stratégiques " Frais d'études"	302 418	197 980	315 951	329 948	290 217	345 618	132 000	164 010	-4,0%	74,6%	-58,2%	-50,3%	
	dont Frais divers	14 001	14 001			54	54			-99,6%	-99,6%			
	dont Rénovation énergétique des logements	49 368		1 139 956	458 660			865 629	892 604	-100,0%		-24,1%	94,6%	
TOTAL POLITIQUES PUBLIQUES	189 161 023	205 649 834	218 639 748	287 584 736	231 384 736	223 606 842	426 484 679	316 622 455	22,3%	8,7%	95,1%	10,1%		
Hors dépenses retraitées	152 717 874	178 840 378	181 819 747	206 171 301	171 274 526	185 150 900	376 184 679	240 356 626	12,2%	3,5%	106,9%	16,6%		
MISSIONS TRANSVERSALES	Finances	855 998	37 331 298	0	65 055 172	325 706	63 913 963	0	66 279 748	-62,0%	71,2%		1,9%	
	dont Provisions		12 720 000				26 209 000				106,0%			
	dont Dette		21 863 546		65 055 172		29 699 997		66 279 748		35,8%		1,9%	
	dont Autres	855 998	2 747 752			325 706	8 004 965		-	-62,0%	191,3%			
	Ressources Humaines	4 316 500	159 268 557	12 000	7 212	4 595 517	165 622 616	20 000	11 946	6,5%	4,0%	66,7%	65,6%	
	dont ATTEE	60 000	60 769 752			57 000	64 076 221			-5,0%	5,4%			
	dont Conservatoire Régional		7 011 854				7 146 850				1,9%			
	dont Route	37 500	19 342 519			32 000	19 291 089			-14,7%	-0,3%			
	dont gest* fds européens		6 324 271				6 595 296				4,3%			
	dont Autres	4 219 000	65 820 161	12 000	7 212	4 506 517	68 513 161	20 000	11 946	6,8%	4,1%	66,7%	65,6%	
	Système information et organisations	1 771 090	1 491 151	1 989 000	1 765 442	1 953 421	1 937 060	2 249 430	2 068 583	10,3%	29,9%	13,1%	17,2%	
	Patrimoine	1 625 512	2 516 652	3 510 364	4 278 380	2 060 000	1 825 082	15 602 894	7 570 223	26,7%	-27,5%	344,5%	76,9%	
	Administration Générale	7 753 522	11 529 367	6 351 744	1 435 651	8 725 137	11 662 470	3 654 822	3 449 198	12,5%	1,2%	-42,5%	140,3%	
	dont CESER, CCEE	511 483	1 588 426	9 000		727 880	1 766 747			-42,3%	11,2%	-100,0%		
	dont Assemblée	252 793	2 224 642	50 844	35 652	348 350	2 211 498	39 480	30 056	37,8%	-0,6%	-22,4%	-15,7%	
	dont Affaires générales	195 547	47 852			39 181	218 309			-80,0%	356,2%			
dont Commande publique, affaires juridiques	1 776 582	1 932 000			2 581 955	2 409 189			45,3%	24,7%				
dont Moyens généraux	5 017 117	5 736 447	6 291 900	1 399 999	5 027 971	5 056 727	3 615 342	3 419 142	0,2%	-11,8%	-42,5%	144,2%		
Autres	664 785	1 417 066	200 000	19 683	8 193 198	2 405 346	200 000	37 737	1132,5%	69,7%	0,0%	91,7%		
TOTAL MISSIONS TRANSVERSALES	16 987 407	213 554 091	12 063 108	72 561 541	25 852 979	247 366 537	21 727 146	79 417 435	52,2%	15,8%	80,1%	9,4%		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES HORS DETTE (Intérêts/capital) et DEPENSES RETRAITEES	169 705 281	357 810 923	193 882 855	213 677 669	197 127 505	371 921 191	397 911 825	253 494 313	16,2%	3,9%	105,2%	18,6%		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES HORS DETTE (Intérêts/capital)	206 148 430	397 340 379	230 702 856	295 091 104	257 237 715	441 273 381	448 211 825	329 760 143	24,8%	11,1%	94,3%	11,7%		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	206 148 430	419 203 925	230 702 856	360 146 277	257 237 715	470 973 379	448 211 825	396 039 890	24,8%	12,3%	94,3%	10,0%		

Certaines dépenses ont été retraitées pour permettre la comparaison entre 2022 et 2023, soit parce qu'elles ne sont pas présentes sur les deux exercices, soit parce que le dispositif a été modifié sur la période. Ainsi, les dépenses retraitées s'établissent par axes politiques, comme suit :

DEPENSES EXCEPTIONNELLES RETRAITEES	CA 2022				CA 2023				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
Axe 1: Le Développement Humain et Solidaire	36 146 649	26 180 878	5 500 000	23 252 145	59 810 210	38 389 537	5 500 000	16 225 978	65,5%	46,6%		-30,2%
<i>dont PACTE</i>	21 094 936	7 069 416			45 044 847	22 223 518			113,5%	214,4%		
<i>dont aide aux familles (gaz)</i>	6 000 000	5 000 000			7 700 000	5 674 301			28,3%	13,5%		
<i>dont dép except. COVID (aides lycéens sur dispositif manuels scolaires)</i>		161 520								-100,0%		
<i>dont dép except. COVID (aides étudiants, emplois sport et recherche)</i>		99 150				127 760		6 182		28,9%		
<i>dont PRR II communes-éducation</i>				7 340 001				6 812 721				-7,2%
<i>dont apprentissage</i>	220 000	763 727			100 000				-54,5%	-100,0%		
<i>dont PIC-subvention et marchés</i>		2 335				682				-70,8%		
<i>dont divers</i>	31 713	65 444			125 364	168 127		952 654	295,3%	156,9%		
<i>dont PRR Communes - Culture</i>				1 913 242				1 632 751				-14,7%
<i>dont PRR II Communes-sport</i>				4 887 002				1 299 020				-73,4%
<i>dont cartable numérique</i>				9 111 900				5 522 650			0,0%	-39,4%
<i>Continuité territoriale (hors bons étudiants Covid)</i>	8 800 000	13 019 286			6 839 999	6 548 580	5 500 000		-22,3%	-49,7%		
<i>dont Autres (réduction titres FSE mobilité)</i>						3 646 570						
AXE 2 : Le Développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons	44 000	333 399	31 320 001	16 602 881	-	-	44 800 000	28 668 000	-100,0%	-100,0%	43,0%	72,7%
<i>dont dép except: SEMATRA</i>	44 000	43 399	30 320 001	15 320 001				15 000 000	-100,0%	-100,0%	-100,0%	-2,1%
<i>dont dép except. COVID (dispositif chèque mon île 974, chèques numériques, fonds solidarité régional tourisme, équipements info)</i>		290 000		860 751						-100,0%		-100,0%
<i>dont fonds de crédits</i>			1 000 000	422 129			44 800 000	13 668 000			4380,0%	3137,9%
AXE 3 : Le Développement Durable et la Transition Ecologique	252 500	295 179	-	41 558 410	300 000	66 405	-	31 371 851	18,8%	-77,5%		-24,5%
<i>dont NRL/NEO et Possession</i>	252 500	295 179		41 558 410	300 000	66 405		31 371 851	18,8%	-77,5%		-24,5%
Missions transversales	-	12 720 000	-	-	-	30 896 248	-	-				
<i>dont Provisions</i>		12 720 000				26 209 000				106,0%		
<i>dont Autres (annul titres FSE)</i>						4 687 248						
Total:	36 443 149	39 529 456	36 820 001	81 413 436	60 110 210	69 352 190	50 300 000	76 265 830	64,9%	75,4%	36,6%	-6,3%

Les dépenses concernant les fonds européens provenant des budgets annexes et intégrées dans les axes sont les suivantes :

DEPENSES FONDS EUROPEENS	CA 2022		CA 2023		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	CP	CP	CP	CP	CP	CP
Axe 1: Le Développement Humain et Solidaire	4 528 433	28 007 369	6 948 950	84 435 584	53,5%	201,5%
<i>FEDER 2014-2020</i>	2 027 291	24 500 591	1 011 433	84 094 992	-50,1%	243,2%
<i>POCT 2014-2020</i>	2 501 142	3 506 778	4 393 128	340 593	75,6%	-90,3%
<i>FEDER/FSE 2021-2027</i>			1 544 389			
AXE 2 : Le Développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons	14 441 376	21 684 314	43 110 681	65 501 356	198,5%	202,1%
<i>FEDER 2014-2020</i>	13 009 081	21 684 314	40 712 378	65 501 356	213,0%	202,1%
<i>POCT 2014-2020</i>	1 432 296		2 206 899		54,1%	
<i>FEDER/FSE 2021-2027</i>			191 403			
AXE 3 : Le Développement Durable et la Transition Ecologique	2 217 824	89 040 429	655 448	144 506 405	-70,4%	62,3%
<i>FEDER 2014-2020</i>		89 040 429		144 339 786		62,1%
<i>POCT 2014-2020</i>	2 217 824		655 448	166 619	-70,4%	
<i>FEDER/FSE 2021-2027</i>						
Missions transversales	6 859 453	-	6 632 651	-	-3,3%	
<i>FEDER 2014-2020</i>	5 842 781		6 388 170		9,3%	
<i>POCT 2014-2020</i>	1 016 673		244 482		-76,0%	
<i>FEDER/FSE 2021-2027</i>						
Total	28 047 087	138 732 112	57 347 730	294 443 346	104,5%	112,2%

Axe 1 : Le Développement humain et solidaire (AE/AP= 219,3 M€ ; CP= 217,2 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 191,4 M€ ; CP= 214,6 M€)

Politique éducative (AE/AP= 53,9 M€ ; CP= 77,4 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 59,9 M€ ; CP= 80,0 M€)

Fonctionnement : (AE= 23,5 M€ ; CP= 22,9 M€) (en 2022 : AE= 18,9 M€ ; CP= 20,7 M€)

La principale dépense concerne le financement des lycées en fonctionnement (DGF) pour 17,6 M€ en crédit de paiement (CP), soit une hausse de 2 M€ (+13 %) par rapport à l'exercice précédent en raison de la mise en place dans les établissements scolaires de la cantine à 1€ à la rentrée 2023/2024. Cette mesure s'est traduite par une hausse de 28% de la fréquentation des restaurants dans les lycées dès le premier trimestre, avec un nombre de demi-pensionnaires qui est passé de 12 000 à 16 000.

Investissement : (AP= 30,4 M€ ; CP= 54,5 M€) (en 2022 : AP= 41,0 M€ ; CP= 59,3 M€)

Un montant de 10,7 M€ a été consacré au financement des lycées en équipement (DGE), soit une augmentation de 14,9 % avec la mise en œuvre d'un plan exceptionnel d'équipement numérique des lycées, financé par le FEDER sur l'exercice 2023.

Par ailleurs, la collectivité a réalisé des travaux de réhabilitation et de mise aux normes dans les lycées pour un montant de 15,2 M€. En parallèle, une somme de 10,6 M€ a été consacrée aux travaux de rénovation liés à l'efficacité thermique. Le plan de réhabilitation a concerné 10 lycées en 2023 dont 3 opérations se sont achevées en fin d'année (Boisjoly Potier, Christian Antou et François de Mahy).

L'aide au cartable numérique s'élève à 5,5 M€ sur l'exercice 2023, soit une baisse de (-) 39,4 %, en raison du décalage des règlements des dossiers de 2021 sur l'exercice 2022 conduisant à un cumul des dépenses de 2 années scolaires sur l'exercice 2021.

Enseignement supérieur (AE/AP= 22,4 M€ ; CP= 23,4 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 16,1 M€ ; CP= 17,8 M€)

Fonctionnement : (AE= 22,4 M€ ; CP= 23,1 M€) (en 2022 : AE= 16,0 M€ ; CP= 16,6 M€)

Les aides en faveur des étudiants s'élèvent à 3 M€ en CP soit une hausse de 0,3 M€ (+11 %) par rapport à 2022, ce qui a permis à 2 002 étudiants de bénéficier de l'Allocation Régionale d'Etudes Supérieures à la Réunion (ARES). Concernant les bourses doctorales, l'allocation régionale de recherche (ARR) est revalorisée de 1 200€ à 1 500€ par mois à compter d'octobre 2023, les crédits de paiement 2023 s'établissent ainsi à 1,2 M€.

Les allocations concernant les dispositifs de bourse réussite étudiants ainsi que les aides à la mobilité éducative et professionnelle restent constantes sur l'exercice, à hauteur de 11,4 M€. Sur l'année, 2 995 étudiants ont bénéficié de l'un des dispositifs de la collectivité.

Par ailleurs, le dispositif d'aide au ressourcement mis en place en mai 2022 en faveur des étudiants en France hexagonale ou à l'étranger, a permis à 4 364 Réunionnais de bénéficier d'une aide de la Région pour un retour à La Réunion. La collectivité a ainsi financé 3,2 M€ de bons de ressourcement, soit une augmentation de + 2,3 M€ (+ 233,3%).

Investissement : (AP= 0,02 M€ ; CP= 0,3 M€) (en 2022 : AP= 0,02 M€ ; CP= 1,2 M€)

La dépense concerne les équipements et constructions universitaires. Ainsi un budget de 0,3 M€ est réalisé sur 2023, soit une baisse de (-) 70,7 % qui s'explique par le retard de la clôture des dossiers FEDER du PO 2014-2020. Pour le PO 2021-2027, deux opérations de construction ont été identifiées en 2023 afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage des étudiants (Campus Paul Vergès et gymnase bioclimatique du Tampon).

Formations adaptées (AE/AP= 103,0 M€ ; CP= 76,0 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 80,2 M€ ; CP= 67,4 M€)

Fonctionnement : (AE= 101,6 M€ ; CP= 72,5 M€) (en 2022 : AE= 74,3 M€ ; CP= 60,6 M€)

Le secteur de la formation professionnelle occupe une part importante des actions du développement humain, soit un montant de 33,3 M€. En complément, la signature de la convention financière 2023 du Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences (PRIC) 2019-2022 a permis de mobiliser une enveloppe plus importante en AE de 45,0 M€ et en CP de 22,2 M€ contre 21,1 M€ et 7,1 M€ respectivement en 2022.

Investissement : (AP= 1,4 M€ ; CP= 3,5 M€) (en 2022 : AP= 5,9 M€ ; CP= 6,8 M€)

La Région a financé à hauteur de 2,8 M€ les équipements, les travaux des centres de formation, les mises aux normes et rénovations thermiques. La baisse de la dépense s'explique principalement par la fin des travaux de réhabilitation du CFA Léon Legros de Sainte Clotilde portés par la SPL Mariana.

Excellence culturelle (AE/AP= 18,7 M€ ; CP= 18,5 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 14,0 M€ ; CP= 17,8 M€)

Fonctionnement : (AE= 15,7 M€ ; CP= 14,7 M€) (en 2022 : AE= 11,6 M€ ; CP= 13,4 M€)

Dans ce domaine, près de la moitié du budget est consacrée au financement du fonctionnement des musées régionaux soit 6,5 M€ (+ 1%). L'autre partie (8,2 M€) sert à financer les activités du Conservatoire à Rayonnement Régional (1,6 M€), diverses manifestations culturelles (1,3 M€), le fonctionnement des associations (1,6 M€) et le fonctionnement des salles de diffusion (1,5 M€).

Investissement : (AP= 3,0 M€ ; CP= 3,8 M€) (en 2022 : AP= 2,4 M€ ; CP= 4,4 M€)

Divers projets culturels ont été financés par le dispositif de Plan de Relance Régional (PRR) pour un montant de 1,6 M€ (montants déjà engagés précédemment). Les dépenses réalisées concernent notamment les soldes de plusieurs opérations telles que la réhabilitation et l'équipement de la salle multimédia de l'Entre-Deux ou l'aménagement de la salle d'animation à vocation culturelle à la Plaine des Palmistes. En fin d'année 2023, il reste 36 opérations du PRR non soldées en matière de culture et sport.

Par ailleurs, les travaux sur les structures muséales ont été réalisés à hauteur de 0,4 M€ et les subventions en équipements aux associations se sont élevées à 0,9 M€, soit un montant stable sur les 2 exercices.

Excellence sportive (AE/AP= 4,8 M€ ; CP= 6,3 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 5,5 M€ ; CP= 8,6 M€)

Fonctionnement : (AE= 3,2 M€ ; CP= 3,1 M€) (en 2022 : AE= 2,7 M€ ; CP= 2,2 M€)

Sur l'exercice, une part prépondérante de la dépense relève des subventions accordées dans le domaine sportif pour un montant de 2,5 M€, soit une hausse de + 31,1 % sur l'exercice. A ce titre, le mouvement sportif réunionnais a bénéficié en 2023, non seulement d'une aide régionale pour le financement de leur programme annuel d'activités (les ligues et les comités sportifs) mais également d'un soutien supplémentaire pour celles et ceux concernés par une participation aux jeux des îles de l'océan Indien.

Investissement : (AP= 1,6 M€ ; CP= 3,2 M€) (en 2022 : AP= 2,8 M€ ; CP= 6,4 M€)

Le dispositif de Plan de Relance Régional (PRR) dans le domaine sportif a financé divers projets pour un montant de 1,3 M€, soit une diminution de (-) 73,4 % puisqu'il s'agissait de solder des engagements antérieurs. Les dépenses réalisées concernent notamment la réhabilitation de la piscine de Sainte-Suzanne et la réalisation d'un plateau sportif au Chaudron à Saint Denis.

De plus, la collectivité a mis en place un dispositif de soutien à la rénovation, entretien et construction des équipements sportifs attenants aux lycées pour un montant de 0,9 M€. Ainsi, une étude de faisabilité a été réalisée pour déterminer les besoins en termes d'infrastructures et d'équipements des CREPS de la Réunion. En matière de construction, une avance de 0,4 M€ a été versée pour le gymnase du site de Champ Fleuri à Saint Denis.

Cohésion sociale et solidarités (AE/AP= 16,1 M€ ; CP= 13,5 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 15,7 M€ ; CP= 19,0 M€)

Fonctionnement : (AE= 15,7 M€ ; CP= 13,3 M€) (en 2022 : AE= 15,5 M€ ; CP= 18,9 M€)

Afin de préserver le pouvoir d'achat des foyers réunionnais dans un contexte d'inflation, le dispositif d'aide aux familles pour l'acquisition de la bouteille de gaz plafonnée à 15 € a été reconduit, en partenariat financier avec le Département à hauteur de 50%. Cette dépense est en augmentation de 13,5 % en 2023, soit un montant de 5,7 M€.

S'agissant de la continuité territoriale, un montant de 6,5 M€ a été consacré au dispositif (y compris les aides en faveur de la continuité funéraire de 17,2 K€). Cette dépense, en diminution de (-) 50,1 % (- 6,6 M€) par rapport à 2022, s'explique par une fréquence d'éligibilité triennale du dispositif.

Par ailleurs, une évolution significative du dispositif est intervenue en 2023, avec la réévaluation de l'aide de l'État dans les territoires ultramarins. La valeur du bon est passée d'un montant de 360 € à 475 € pour LADOM. Cette dernière a ainsi enregistré une forte progression des demandes alors que la sollicitation des usagers auprès de la Région a chuté dès le mois d'avril conduisant alors à une baisse de près de 50% de la consommation mensuelle.

Continuité territoriale	2022	2023	Evol.	
	Nb dossiers	Nb dossiers		
Volet A - Tranche 1 LADOM : 360 € en 2022 puis 475 € en 2023 Région : 100 €	11 484	18 875	7 391	64%
Volet A - Tranche 3 Région : 200 €	47 870	26 250	- 21 620	-45%
Continuité territoriale funéraire	422	91	- 331	-78%
Total :	59 776	45 216	- 14 560	-24%

En 2023, la collectivité a délivré 45 216 bons aux familles réunionnaises, soit 26 250 bons pour le dispositif CT Région (- 45 %), 18 875 bons pour le dispositif conjoint Région/LADOM (+ 64 %) et 91 bons pour le dispositif funéraire.

Investissement : (AP= 0,4 M€ ; CP= 0,2 M€) (en 2022 : AP= 0,1 M€ ; CP= 0,2 M€)

La collectivité a financé 26 structures et associations dont notamment la Croix Rouge Française et la Banque alimentaire des Mascareignes pour un montant de 0,2 M€. L'aide était de 5 000 € maximum pour l'acquisition d'équipements (matériel électroménager, chambres froides, mobilier, bacs de transports...) afin de leur permettre de transporter et de stocker les denrées alimentaires.

Rénovation énergétique logement (AE/AP= 0,4 M€ ; CP= 2,0 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 0,02 M€ ; CP= 4,0 M€)

Investissement : (AP= 0,4 M€ ; CP= 2,0 M€) (en 2022 : AP= 0 M€ ; CP= 3,9 M€)

Une somme de 1,6 M€ a été consacrée à la réhabilitation des logements sociaux ainsi que l'amélioration énergétique de l'habitat. Parmi les actions mises en place, l'installation de chauffe-eaux solaires collectifs pour 91 logements sociaux a été effectuée. De plus, des versements ont été réalisés pour solder des dossiers engagés avant 2021, au titre du dispositif d'amélioration de logements privés déployé par SOLIHA et SICA Habitat Rural.

Axe 2 : Le Développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons **(AE/AP= 87,3 M€ ; CP= 70,5 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 71,4 M€ ; CP= 57,3 M€)**

Le tissu économique (AE/AP= 54,4 M€ ; CP= 39,9 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 43,3 M€ ; CP= 28,7 M€)

Fonctionnement : (AE= 9,2 M€ ; CP= 7,2 M€) (en 2022 : AE= 9,2 M€ ; CP= 9,5 M€)

Afin d'apporter un soutien aux entreprises, la collectivité met en œuvre des actions concernant l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets. Ainsi en matière d'animation économique, les aides ont représenté un montant de 4,5 M€. De plus, un montant de 2 M€ a été attribué aux transporteurs dans le cadre du fonds de soutien aux professionnels de la route.

Investissement : (AP= 45,2 M€ ; CP= 32,7 M€) (en 2022 : AP= 34,1 M€ ; CP= 19,2 M€)

Les aides régionales aux entreprises ont représenté 3 M€ soit une augmentation de + 21,9 %.

Par ailleurs, la collectivité régionale a signé avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI) l'accord de financement pour la constitution du Fonds de Participation FAIRE (Fonds d'Aide à l'Investissement Régional pour les Entreprises réunionnaises) qui porte sur la mise en place de deux instruments financiers (prêts et prise de participation au capital des entreprises). A ce titre, une première dotation de 13,4 M€ a été versée aux fonds.

La Région a participé à hauteur de 15,0 M€ dans le nouveau capital de la société Air Austral à la suite du plan de restructuration validé par la Commission Européenne en janvier 2023.

L'internationalisation des entreprises (AE/AP= 1,1 M€ ; CP= 1,2 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 0,9 M€ ; CP= 0,8 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,1 M€ ; CP= 1,2 M€) (en 2022 : AE= 0,9 M€ ; CP= 0,8 M€)

La croissance des TPE/PME est favorisée par les dispositifs d'internationalisation, ce qui permet la création d'emplois et de valeurs. La collectivité régionale a donc maintenu son soutien aux entreprises afin d'améliorer la compétitivité de l'offre réunionnaise sur les marchés extérieurs. En 2023, les aides se sont élevées à 1,2 M€ soit une hausse de +45,2 % en faveur de 451 entreprises exportatrices. Ainsi, La Réunion a participé, pour la première fois, au salon VIVATECH Paris 2023, considéré comme le plus grand événement européen start-up et technologique d'Europe avec plus de 100 000 visiteurs.

L'accompagnement des secteurs d'avenir (AE/AP= 4,1 M€ ; CP= 4,6 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 3,0 M€ ; CP= 5,1 M€)

Fonctionnement : (AE= 2,3 M€ ; CP= 2,5 M€) (en 2022 : AE= 1,1 M€ ; CP= 0,8 M€)

En 2023, l'Agence Régionale d'Innovation (ARI) a été créée afin de mettre en œuvre la stratégie et animer l'écosystème portant sur les thématiques de la stratégie de spécialisation intelligente pour le développement social et soutenable du territoire (énergie, climat, empouvoirement des populations, transition numérique...). Pour son fonctionnement, une subvention de 0,7 M€ a été attribuée à la

structure.

Par ailleurs, dans le secteur de l'économie bleue, les aides dédiées au développement et à l'accompagnement des filières de la pêche et de l'aquaculture se sont élevées à 1,3 M€ soit une augmentation de +278,9 %. Ainsi, 180 marins pêcheurs ont bénéficié d'un soutien pour le paiement de leurs cotisations à la caisse locale chômage intempéries.

Investissement : (AP= 1,8 M€ ; CP= 2,2 M€) (en 2022 : AP= 1,9 M€ ; CP= 4,2 M€)

La Région a continué d'accompagner les pôles et infrastructures de recherche, notamment via son soutien à l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF) par l'octroi d'une subvention de 90 K€ et la préfiguration d'un Pôle Energie animé par la SPL HORIZON REUNION. Ainsi, un montant de 1,1 M€ a été alloué pour le soutien à la recherche, soit une hausse de + 105,0 %.

La relance du tourisme (AE/AP= 13,1 M€ ; CP= 10,4 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 10,5M€ ; CP= 9,9 M€)

Fonctionnement : (AE= 11,3 M€ ; CP= 9,3 M€) (en 2022 : AE= 9,7 M€ ; CP= 8,3 M€)

En 2023, les crédits attribués aux aides à la promotion touristique de 6,8 M€ sont en hausse de 19,5 %. Le soutien au programme d'actions de l'IRT, basé sur une stratégie promotionnelle ciblée et variée, a contribué à une augmentation significative du flux de visiteurs extérieurs de + 12,2% et des recettes de + 14,7% par rapport à 2022. L'île a ainsi accueilli 556 086 touristes extérieurs et a bénéficié des recettes touristiques à hauteur de 417,9 M€.

Investissement : (AP= 1,8 M€ ; CP= 1,1 M€) (en 2022 : AP= 0,8 M€ ; CP= 1,6 M€)

Les aides allouées en subvention d'équipement aux entreprises touristiques sont de 0,4 M€ sur 2023. Elles permettent d'accompagner les entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques.

Une agriculture forte et durable (AP= 1,4 M€ ; CP= 0,1 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 1,2 M€ ; CP= 0,9 M€)

Investissement : (AP= 1,4 M€ ; CP= 0,06 M€) (en 2022 : AP= 0,9 M€ ; CP= 0,7 M€)

Les aides à destination des producteurs et des filières des industries agroalimentaires sont de 0,06 M€ sur 2023. La programmation du FEADER 2014-2020 arrivant à son terme, les 3 derniers dossiers devraient être programmés début 2024, portant ainsi à 67 le nombre total de projets soutenus sur le programme.

L'audiovisuel (AE/AP= 6,0 M€ ; CP= 5,2 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 5,8 M€ ; CP= 4,2 M€)

Investissement : (AP= 5,1 M€ ; CP= 4,5 M€) (en 2022 : AP= 5,0 M€ ; CP= 3,3 M€)

Dans le secteur audiovisuel, le financement alloué au fonds de soutien régional à l'audiovisuel, au cinéma et au multimédia est de 3,7 M€. Sur l'année, la collectivité a accompagné 32 auteurs, 44

entreprises de production et 92 projets dans le cadre de son fonds de soutien mis en place en partenariat avec le Conseil National du Cinéma (CNC).

L'économie sociale et solidaire (AE/AP= 3,1 M€ ; CP= 2,2 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 3,0 M€ ; CP= 3,3 M€)

Fonctionnement : (AE= 2,0 M€ ; CP= 1,4 M€) (en 2022 : AE= 3,0 M€ ; CP= 3,3 M€)

Dans ce domaine, la Région a poursuivi sa politique de soutien aux structures d'accompagnement technique et financier des TPE et des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), tout en veillant à favoriser l'émergence de modèles coopératifs et de structures d'insertion par l'activité économique. Ainsi un montant de 1,4 M€ a été mandaté en 2023.

Investissement : (AP= 1,1 M€ ; CP= 0,9 M€) (en 2022 : AP= 0 M€ ; CP= 0 M€)

La majorité des structures d'accompagnement à la création/reprise/développement d'activité a affiché une activité en forte croissance. Ainsi, au cours de l'année 2023, 1 808 porteurs de projet ont bénéficié d'un prêt d'honneur, ce qui porte l'aide régionale à un montant de 0,9 M€.

Le co-développement régional (AE= 0,3 M€ ; CP= 1,1 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 0,5M€ ; CP= 0,7 M€)

Fonctionnement : (AE= 0,3 M€ ; CP= 1,1 M€) (en 2022 : AE= 0,4 M€ ; CP= 0,7 M€)

Les actions de coopération s'inscrivent principalement dans le cadre des pays de la zone Océan Indien. La collectivité apporte notamment sa contrepartie nationale (CPN) au programme de coopération territoriale européenne Interreg V Océan Indien, dans les projets de partenariat et de soutien aux secteurs économiques porteurs au niveau régional. A ce titre, un montant de 1,1 M€ a été attribué, en augmentation de + 67,6 % par rapport à l'exercice précédent. Parmi les projets soutenus dans le cadre de l'ouverture à l'international des jeunes, on peut citer la formation professionnelle dans le domaine de la santé et du médico-social (2019-2022) avec Madagascar, Maurice et les Seychelles portée par le CHU de La Réunion, le programme de volontariat de solidarité internationale (VSI) économique 2022 (Département de La Réunion / France Volontaires - FV) avec Madagascar.

Le numérique (AE/AP= 3,7 M€ ; CP= 5,8 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 3,2 M€ ; CP= 3,6 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,2 M€ ; CP= 0,8 M€) (en 2022 : AE= 0,3 M€ ; CP= 0,6 M€)

La Stratégie Régionale Numérique est une vision du développement numérique du territoire à l'horizon 2030 qui s'articule pleinement avec « la Nouvelle Economie ». Elle a été coconstruite lors d'ateliers de travail réunissant les principaux partenaires de la Région. A ce titre, un montant de 0,5 M€ a été consacré au fonctionnement du dispositif.

Investissement : (AP= 2,5 M€ ; CP= 5,0 M€) (en 2022 : AP= 2,8 M€ ; CP= 3,0 M€)

Le financement de la régie très haut débit (THD) est de 1,1 M€ soit équivalent à 2022. Grace aux

opérations menées par la régie visant à l'aménagement numérique du territoire, le déploiement du très haut débit est en cours de finalisation sur l'île avec une couverture de 98 % prévue en 2024.

Par ailleurs, le dispositif KAP NUMERIK (précédemment appelé chèque numérique) représente un montant de 3,8 M€ en 2023 soit une hausse de 108,2 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui a permis d'accélérer la transformation numérique des entreprises et le développement de la filière. Fin 2023, 2 756 entreprises ont bénéficié d'une aide portant sur un projet dans le domaine du numérique.

Axe 3 : Le développement durable et la transition écologique (AE/AP= 351,3 M€ ; CP= 252,5 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 145,1 M€ ; CP= 221,4 M€)

Des infrastructures modernes (AE/AP= 0,3 M€ ; CP= 37,7 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 3,3 M€ ; CP= 50,0 M€)

Investissement : (AP= 0 M€ ; CP= 37,6 M€) (en 2022 : AP= 3,0 M€ ; CP= 49,7 M€)

En 2023, les dépenses réalisées concernent principalement la fin des travaux de la NRL sur le tronçon Saint Denis/Grande Chaloupe pour un montant de 31,4 M€, soit une baisse de - 24,5 % (- 10,2 M€) par rapport à l'exercice précédent. Parmi les évènements marquants sur ce projet, il y a la mise en service dans les deux sens du trajet de 8 km entre Saint Denis et la Grande Chaloupe, la sécurisation des ouvrages réalisés (musoir D 5), les travaux de reprise de blocs de carapace de la digue, des bassins de rétention et les finitions (équipements de gestion du trafic et pilotage, signalisation).

Parmi les grands travaux de contournements urbains, figurent également les opérations suivantes pour un montant de 6 M€ :

- RN2 : contournante de Saint Joseph (2,6 M€) ;
- RN1 : collectrice de Cambaie et accès au Centre Hospitalier Ouest Réunion (CHOR) (3 M€).

La mobilité durable (AE/AP= 162,6 M€ ; CP= 99,6 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 44,9M€ ; CP= 63,3 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,8 M€ ; CP= 31,4 M€) (en 2022 : AE= 0,9 M€ ; CP= 27,0 M€)

Depuis 2017, à la suite de la loi NOTRe et du transfert de compétences du Département à la Région, la collectivité régionale est compétente pour gérer le réseau Car Jaune et assurer l'exploitation des gares routières. A ce titre, une subvention d'équilibre de fonctionnement de 30,1 M€ en CP a été versée au Budget Annexe Transport. Ce montant est en augmentation de + 12,9 % en raison d'une part, de la gratuité progressive du ticket de bus qui a été étendue aux stagiaires de la formation professionnelle, et d'autre part, de l'augmentation des fréquences des bus sur certains trajets en heure de pointe. A noter qu'une compensation sociale était déjà appliquée pour les demandeurs d'emploi, les étudiants et les accompagnants des personnes à mobilité réduite depuis l'exercice dernier.

Investissement : (AP= 160,8 M€ ; CP= 68,2 M€) (en 2022 : AP= 44,0 M€ ; CP= 36,3 M€)

Les travaux de transport en commun en site propre (TCSP) et de voies vélos régionales se sont élevés à 47,9 M€, soit une augmentation de + 38,4 %.

Sur l'année, les principales opérations de transports en commun et des mobilités douces ont concerné :

- les travaux de la Voie Vélo Régionale sur la section Ravine des Chèvres, Cap La Houssaye, NRL entre St-Denis et la Grande-Chaloupe ;
- les travaux de la voie réservée au transport en commun (VRTC) de Sainte-Marie et le déploiement de la Modulation Dynamique de Vitesse (MDV) mise en fonctionnement fin 2023 ;

- le projet d'aménagement de la RN 2 à Saint-Benoît dont les études ont abouti en 2023 avec l'approbation de l'avant-projet pour l'infrastructure.

Par ailleurs, un montant de 15 M€ a été mandaté pour l'acquisition de bus dans le cadre du futur réseau Car Jaune. En effet, le contrat de délégation de service public (DSP) sera renouvelé pour une durée de 7 ans sur la période 2025 à 2031. Le matériel roulant sera mis à disposition du délégataire et à ce titre, la Région a commandé 83 nouveaux véhicules en décembre 2023, afin de renouveler la flotte actuelle très vieillissante et d'améliorer l'offre et la qualité de services auprès des usagers.

Le réseau routier (AE/AP= 154,3 M€ ; CP= 84,8 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 65,0 M€ ; CP= 72,8 M€)

Fonctionnement : (AE= 6,6 M€ ; CP= 7,5 M€) (en 2022 : AE= 8,5 M€ ; CP= 6,8 M€)

Afin de maintenir et sécuriser le patrimoine routier, les dépenses de fonctionnement pour l'entretien et l'exploitation du réseau ainsi que des espaces verts se sont élevées à 4,8 M€ soit une hausse de + 15,2 %. En 2023, les objectifs prévus ont été dépassés révélant un niveau de service en progression et soucieux de préserver la sécurité des usagers. Ainsi, parmi les opérations réalisées figurent la réfection des étanchéités de la couche de roulement de 5 ouvrages : échangeurs Banks, Pierrefonds, Cambaie, Vincendo et Jacques Payet.

Par ailleurs, la participation 2023 au SMPRR s'établit à 2,3 M€ dont 2 M€ pour son fonctionnement et 0,3 M€ pour les frais d'entretien des véhicules.

Investissement : (AP= 147,8 M€ ; CP= 77,3 M€) (en 2022 : AP= 56,6 M€ ; CP= 66,0 M€)

Afin de conserver et de développer le réseau routier régional, un montant de 61,8 M€ a été attribué au programme régional des routes soit une augmentation de + 21 % en 2023.

Les principales actions pour le renforcement de chaussées pour un montant de 30,8 M€ sur diverses portions de routes nationales concernent :

- RN1001 - Commune du Port,
- RN3 - 12e et 19e au 22e – Commune du Tampon,
- RN1- Savannah, création d'une 3ème voie,
- RN1 Rivière des Galets section Marquet (vers Saint-Denis),
- RN1A Cap La Houssaye,
- RN2 sécurisation virage Commune Carron,
- RN1-RN3 -entre Saint-Pierre et Le Tampon - Echangeur Banks,
- RN 3 PR 3+396 à PR4+460 à Saint-Benoît.

S'agissant du développement du réseau, les travaux suivants d'un montant de 4,7 M€ ont été réalisés :

- Sécurisation de la RN5-Les Aloès/îlet Furcy,
- Tunnel de Gueule Rouge (RN5) : rendu de l'étude de pré-faisabilité du Centre d'Etudes des Tunnels (CETU) et poursuite des échanges avec le CETU et la DEAL,
- livraison de l'échangeur de Paniandy à Bras-Panon avec un parking de co-voiturage.

Des travaux routiers ont également été confiés au SMPRR pour un montant de 5,5 M€ en CP (+17,2 %). Enfin, les travaux de restauration du pont de la rivière de l'Est ont mobilisé 6,7 M€ sur l'exercice.

Le rééquilibrage harmonieux du territoire (AE/AP= 2,1 M€ ; CP= 7,1 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 8,1 M€ ; CP= 14,8 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,3 M€ ; CP= 1,0 M€) (en 2022 : AE= 4,0 M€ ; CP= 4,1 M€)

Les aides au développement territorial s'élèvent à 0,3 M€ sur l'année. Dans le cadre du développement et de la structuration de l'espace rural, 90 projets ont fait l'objet d'un engagement juridique en 2023 pour le financement de la contrepartie nationale du programme LEADER. La collectivité a également accompagné le fonctionnement du GAL HAUTS Nord et du GAL FOR Est en complément du FEADER respectivement pour 0,08 M€ et 0,06 M€.

L'animation territoriale mise en œuvre par l'AD2R a fait l'objet d'un financement en contrepartie nationale à hauteur de 0,08 M€ au titre du FEADER.

Par ailleurs, un montant de 0,18 M€ a été consacré au fonctionnement de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB). Cette agence a été créée en 2023 par les membres fondateurs qui sont la Région, l'Office Français de la Biodiversité, le Département et l'État.

Investissement : (AP= 0,8 M€ ; CP= 6,1 M€) (en 2022 : AP= 4,1 M€ ; CP= 10,7 M€)

Le dispositif de Plan de Relance Régional (PRR) dans le domaine de l'aménagement et du bâtiment a financé divers projets engagés sur les exercices précédents pour une somme de 4 M€ tels que la sécurisation de voiries communales à Saint Joseph, travaux d'aménagement du Centre de développement humain de la mairie sociale à Saint André, la construction du centre technique municipal aux Avirons, l'aménagement des chemins Desbassyns et Blanchard aux Avirons.

Le traitement des déchets et le cadre de vie (AE/AP= 10,8 M€ ; CP= 10,4 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 10,6 M€ ; CP= 10,7 M€)

Fonctionnement : (AE= 10,6 M€ ; CP= 9,4 M€) (en 2022 : AE= 10,1 M€ ; CP= 9,5 M€)

Dans le domaine de l'environnement, les dépenses concernent essentiellement le dispositif PEC (Emplois Verts, lutte antivectorielle) qui a mobilisé un budget de 7,2 M€, en stabilité par rapport au dernier exercice. En 2023, la poursuite du dispositif Emplois Verts a été marquée par le renouvellement de 58 chantiers d'une durée de 11 mois, répartis au sein de 34 associations. Ce qui a permis la création de 647 emplois dans le secteur non marchand dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC).

L'autonomie énergétique (AE/AP= 21,2 M€ ; CP= 12,9 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 13,1 M€ ; CP= 9,7 M€)

Investissement : (AP= 20,9 M€ ; CP= 12,5 M€) (en 2022 : AP= 12,7 M€ ; CP= 9,4 M€)

La transition énergétique représente une réalisation de 12,5 M€, soit une hausse de + 31,9 % par rapport au précédent exercice. En déclinaison de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et afin de

développer les énergies renouvelables, la collectivité a mis en œuvre un plan solaire régional thermique et photovoltaïque.

A ce titre, plusieurs actions ont été programmées :

- dispositif Kap Photovoltaïque : l'objectif est de favoriser l'installation de centrales photovoltaïques chez les particuliers. Ce sont ainsi 1 790 particuliers qui ont bénéficié d'une aide de la Région et de l'Union Européenne par l'installation de centrales ;
- dispositif aides aux entreprises : en mobilisant les crédits du FEDER, la Région est intervenue sur 6 projets d'installations en autoconsommation et 3 projets d'infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire ;
- le dispositif Ecosolidaire permet d'installer des chauffe-eaux solaires avec un reste à charge minimale pour les foyers modestes. Ce sont ainsi 1 642 particuliers qui ont bénéficié d'une aide de la Région et de l'Union Européenne pour des chauffe-eaux solaires individuels.

De plus, pour inciter les ménages précaires à la sobriété, le programme SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) a permis de conseiller 3 370 foyers sur une meilleure façon de consommer leur énergie.

Les missions transversales

Finances (AE/AP= 0,3 M€ ; CP= 130,2 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 0,9 M€ ; CP= 102,4 M€)

Fonctionnement : (AE= 0,3 M€ ; CP= 63,9 M€) (en 2022 : AE= 0,9 M€ ; CP= 37,3 M€)

Les dépenses portent, d'une part, sur les charges financières de la dette pour un montant de 29,7 M€ en 2023 soit une hausse de + 35,8 % (+ 7,8 M€) dans un contexte de hausse des taux d'intérêts, et d'autre part, sur les provisions de l'exercice pour risques de fonctionnement qui se sont élevées à 26,2 M€ en 2023, soit une progression de + 13,5 M€.

Enfin, des régularisations de titres irrécouvrables sur exercices antérieurs ont également été effectuées à hauteur de 4,7 M€.

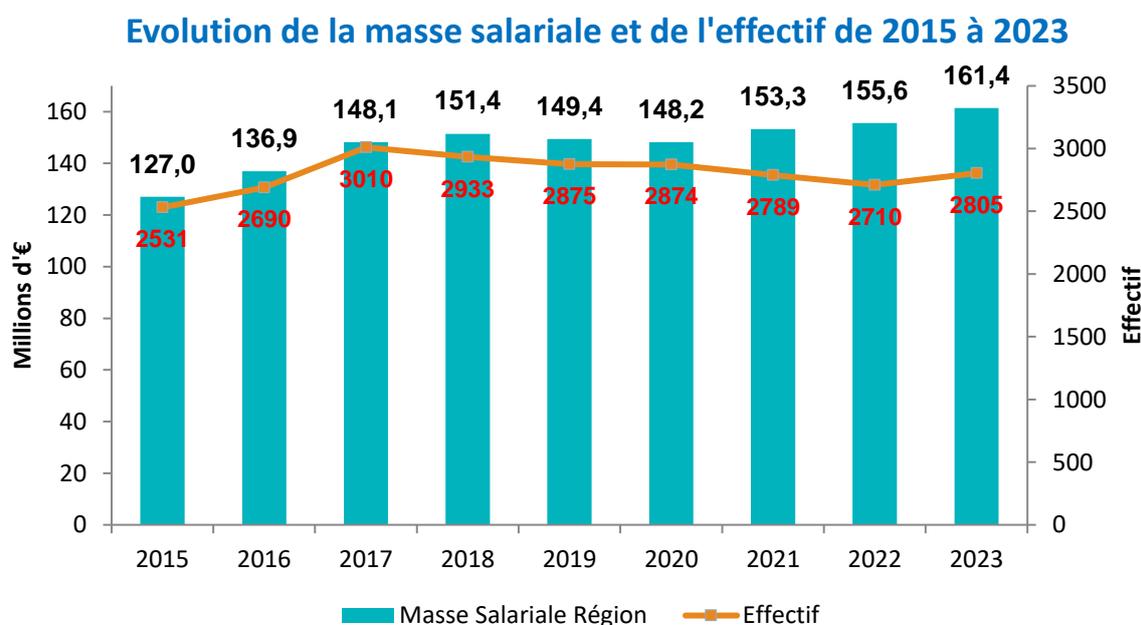
Investissement : (CP= 66,3 M€) (en 2022 : CP= 65,1 M€)

La dépense porte sur le remboursement du capital des emprunts qui a représenté un montant de 66,3M€, soit une augmentation de + 1,9 % (+ 1,2 M€) sur l'exercice.

L'annuité de la dette 2023 s'élève à 96 M€, soit une augmentation de + 9 M€.

Ressources humaines (AE/AP= 4,6 M€ ; CP= 165,6 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 4,3 M€ ; CP= 159,3 M€)

Fonctionnement : (AE= 4,6 M€ ; CP= 165,6 M€) (en 2022 : AE= 4,3 M€ ; CP= 159,3 M€)



La charge totale de personnel (y compris les frais annexes du personnel) évolue globalement de + 4,0 % pour un montant total de 165,6 M€ en fonctionnement. La masse salariale (par référence au chapitre 012 de la M57) s'établit à 161,4 M€ en 2023 (soit + 3,73 %), et est impactée par l'évolution du point d'indice décidée par l'Etat à compter de juillet 2023 (+ 1,5%). Le budget prévisionnel de 8,3 M€ consacré aux nouveaux recrutements dans le cadre du nouvel organigramme 2023 a été réalisé à hauteur de 7,3 M€ soit 1 M€ de moins compte tenu de décalages temporels.

L'effectif global de la Région s'établit à 2 805 agents au 31/12/2023.

Système d'information et des organisations (AE/AP= 4,2 M€ ; CP= 4,0 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 3,8 M€ ; CP= 3,3 M€)

Fonctionnement : (AE= 2,0 M€ ; CP= 1,9 M€) (en 2022 : AE= 1,8 M€ ; CP= 1,5 M€)

Les dépenses de ce poste sont liées à la maintenance des systèmes d'information de la Région ainsi qu'aux frais de télécommunication et d'internet. Un montant de 1,7 M€ a été mandaté, soit une évolution de + 31 % en 2023. La hausse correspond aux coûts de maintenance plus élevés des installations informatiques.

Investissement : (AP= 2,2 M€ ; CP= 2,1 M€) (en 2022 : AP= 2,0 M€ ; CP= 1,8 M€)

Les opérations d'investissement portent sur le remplacement des serveurs et équipements obsolètes ainsi que sur des projets de dématérialisation tels que l'évolution du portail numérique destiné aux demandes de subventions et la mise en place d'un service numérique pour le dispositif des bons de continuité territoriale.

Par ailleurs, des études ont été réalisées à hauteur de 2,1 M€ soit + 17,2 %.

Patrimoine (AE/AP= 17,7 M€ ; CP= 9,4 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 5,1 M€ ; CP= 6,8 M€)

Fonctionnement : (AE= 2,1 M€ ; CP= 1,8 M€) (en 2022 : AE= 1,6 M€ ; CP= 2,5 M€)

Le principal poste de dépenses concerne les locations immobilières. Le montant mandaté de 1,7 M€ est en diminution de - 8,1 % à la suite notamment des résiliations de baux dédiés auparavant à l'accueil des antennes intervenus en 2023 (boulevard St Germain à Paris, Saint-Joseph, Tampon, Les Avirons et Le Port).

Investissement : (AP= 15,6 M€ ; CP= 7,6 M€) (en 2022 : AP= 3,5 M€ ; CP= 4,3 M€)

En 2023, la principale dépense patrimoniale porte sur le paiement fractionné de l'acquisition en VEFA de bureaux situés à Saint Paul selon l'avancement des travaux (coût total du projet de 17,1 M€). La tranche 2023 s'élève à 5,1 M€ pour 2023 contre 3,5 M€ en 2022. La livraison du bâtiment est prévue fin 2024.

Par ailleurs, une avance sur immobilisation de 2,1 M€ a été versée à la SPL MARAINA dans le cadre d'un mandat pour la réalisation des travaux de mise aux normes et d'accessibilité de la MRST.

Administration générale (AE/AP= 12,4 M€ ; CP= 15,1 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 14,1 M€ ; CP= 13,0 M€)

Fonctionnement : (AE= 8,7 M€ ; CP= 11,7 M€) (en 2022 : AE= 7,8 M€ ; CP= 11,5 M€)

Les dépenses d'administration générale concernent en majorité les opérations effectuées par la direction des moyens généraux. Ces charges d'un montant de 5,1 M€ sont en diminution de - 11,8 % en 2023. Parmi les postes importants de la direction figurent les frais de gardiennage (0,7 M€ contre 1,6 M€ en 2022), l'entretien des bâtiments administratifs (1,3 M€ contre 1,4 M€ en 2022), la consommation électrique (0,6 M€ contre 0,5 M€ en 2022) et le carburant (0,5 M€ contre 0,6 M€ en 2022).

Les principales économies ont été réalisées sur les frais de gardiennage qui diminuent de 0,9 M€ en 2023. La collectivité a ainsi fait le choix de valoriser des ressources internes volontaires en les formant au métier d'Agent de Prévention et de Sécurité (APS), ce qui a permis de réduire significativement les frais de gardiennage.

Investissement : (AP= 3,7 M€ ; CP= 3,4 M€) (en 2022 : AP= 6,4 M€ ; CP= 1,4 M€)

Sur cette section, un montant de 3,4 M€ a été mandaté (+ 144,2 %). L'augmentation de la dépense provient de l'acquisition de véhicules suite au renouvellement du parc automobile pour un montant de 2,4 M€ sur l'exercice. Afin de réduire la consommation de carburant et les émissions de gaz polluants, la collectivité a mis en œuvre un plan de renouvellement de son parc automobile avec désormais une plus grande proportion de véhicules propres (électriques et hybrides). Ainsi 28 véhicules électriques et 13 véhicules hybrides ont été achetés en 2023 pour remplacer les véhicules vieillissants, polluants et très coûteux à entretenir.

Autres (AE/AP= 8,4 M€ ; CP= 2,4 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 0,9 M€ ; CP= 1,4 M€)

Fonctionnement : (AE= 8,2 M€ ; CP= 2,4 M€) (en 2022 : AE= 0,7 M€ ; CP= 1,4 M€)

Ces charges sont en relation avec les diverses actions de promotion (y compris Europe et Interreg) et de communication que la collectivité réalise sur différents supports (numérique et papier).

BILAN 2023 DE LA GESTION PLURIANNUELLE

AP – AE / CP

Conformément aux possibilités offertes par la réglementation en vigueur et en application du règlement budgétaire et financier de la Région, le budget de la Région recourt à des inscriptions pluriannuelles en investissement et en fonctionnement.

Le vote du compte administratif est l'occasion pour la Région de présenter un bilan de ses engagements pluriannuels à la clôture d'exercice, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57. Ce bilan s'appuie sur les annexes C2.1 et C2.2 du cadre budgétaire et comptable.

La production de ce bilan est l'occasion de prendre connaissance, d'une part, du montant global des affectations de l'année, et d'autre part, de suivre l'évolution du stock des engagements restant à honorer au terme de chaque exercice budgétaire.

Ces annexes permettent également de calculer le ratio de couverture des AP et des AE par les crédits de paiement (CP) respectifs. Il est établi en rapportant le stock d'AP ou d'AE affectées à des opérations non encore couvertes par des CP au 31/12 au volume des CP correspondants mandatés dans l'année.

L'intérêt de ce ratio réside dans son étude dynamique sur plusieurs années, et dont un historique de 4 ans est disponible aux annexes C2.1 et C2.2 du compte administratif 2023.

1- La gestion pluriannuelle à la Région Réunion

La collectivité s'inscrit dans une démarche de programmation pluriannuelle pour ses dépenses d'investissement et ses dépenses de fonctionnement. Le budget de la Région est ainsi géré en autorisations de programme (AP) en section d'investissement, autorisations d'engagement (AE) en section de fonctionnement et crédits de paiement (CP).

L'objectif de cette gestion pluriannuelle est de permettre à la Région de :

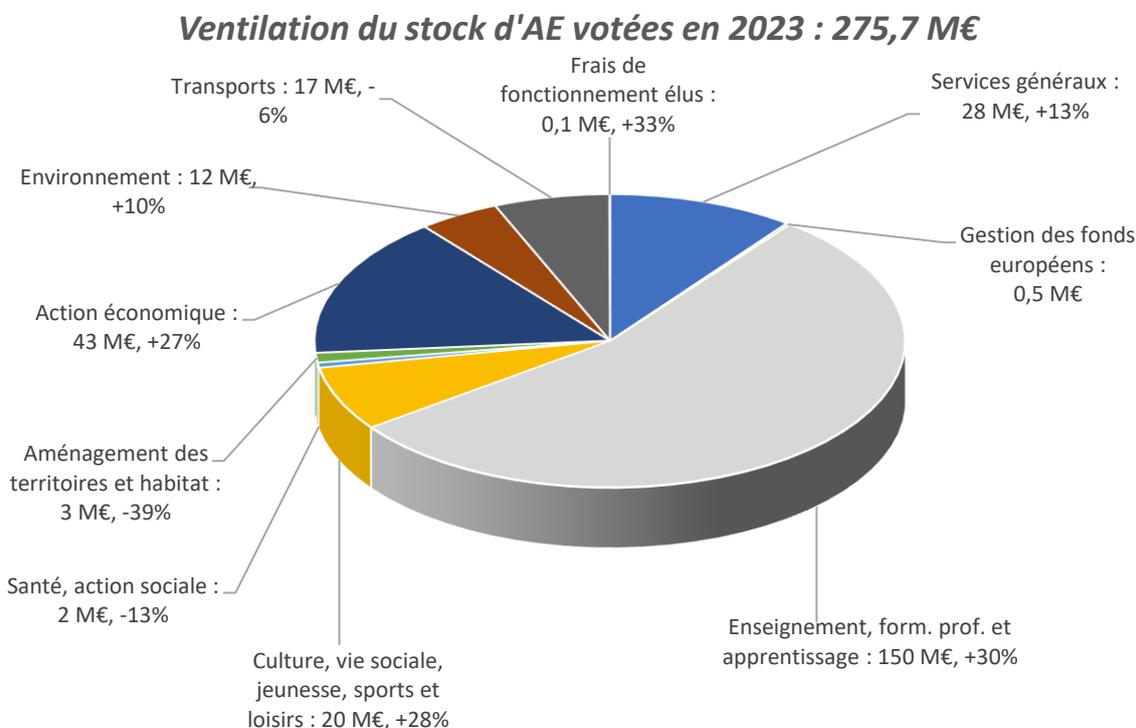
- Visualiser le coût d'une opération étalée dans le temps ;
- Limiter les inscriptions de CP aux seuls besoins annuels de mandatement ;
- Améliorer la réalisation du budget ;
- Améliorer la lisibilité des finances de la Région ;
- Faciliter la stratégie financière en adossant l'élaboration du budget à une démarche prospective.

2- Le bilan des autorisations d'engagement (AE) au 31 décembre 2023

Le tableau présenté ci-après est une adaptation synthétique de l'annexe réglementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

Autorisation d'engagement	Stock AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectée dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N) (6) / (5)
Services généraux	354 812 991	28 138 913	50 972 234	26 988 132	20 000	77 940 366	20 449 341	57 491 025	2,81
Gestion des fonds européens	0	544 000	0	44 000	0	44 000	0	44 000	0,00
Enseignement, form. prof. et apprentissage	1 983 059 342	150 335 360	251 542 444	201 760 440	51 910 532	401 392 352	114 972 064	286 420 288	2,49
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	230 019 399	19 595 890	17 676 432	22 335 672	3 068 792	36 943 313	17 645 289	19 298 023	1,09
Santé, action sociale	25 735 098	1 557 160	3 448 003	1 247 730	86 058	4 609 675	1 158 393	3 451 283	2,98
Aménagement des territoires et habitat	33 965 767	2 964 800	6 703 323	2 304 566	210 490	8 797 398	1 385 561	7 411 838	5,35
Action économique	441 241 333	42 773 090	51 220 668	48 022 075	13 334 698	85 908 045	27 742 158	58 165 887	2,10
Environnement	227 226 762	12 290 915	41 107 282	15 194 648	3 604 480	52 697 450	10 428 968	42 268 481	4,05
Transports	499 306 374	17 417 272	53 713 827	27 375 476	11 474 360	69 614 943	15 248 744	54 366 198	3,57
Frais de fonctionnement élus	1 024 552	90 500	375 171	90 500	0	465 671	30 631	435 041	14,20
TOTAL	3 796 391 618	275 707 900	476 759 384	345 363 239	83 709 410	738 413 213	209 061 149	529 352 064	2,53
				261 653 829					

Le montant des crédits en fonctionnement votés disponibles pour affectation en 2023 représentait **275,7 M€** pour 225,6 M€ en 2022 correspondant à une augmentation des AE votées de 22,2 %.



Cette progression des crédits en autorisation d'engagement se répartit principalement dans les secteurs d'activités suivants :

- l'enseignement et la formation professionnelle (150 M€, +30% par rapport à 2022) en raison de la signature de la convention financière 2023 du PACTE ;
- l'action économique (43 M€, +27%) notamment dans les secteurs de l'innovation, l'économie bleue et le numérique ;
- l'action culturelle, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (20 M€, +28%) en vertu notamment de l'augmentation des subventions aux associations culturelles, structures muséales mais aussi des Jeux de Îles de l'Océan Indien 2023.

Les crédits 2023 ont été affectés à hauteur de 261,7 M€, ce qui représente un taux d'affectation de 95 % par rapport aux AE votées et quasi stable par rapport à 2022 (96 %).

En cumulé, le stock d'AE affectés en 2023 s'est élevé à **738,4 M€** pour 673,7 M€ en 2022.

Après mandatement, le stock d'autorisations d'engagement restant à mandater s'élève à 529,4 M€ au 31 décembre 2023 contre 476,8 M€ l'année précédente.

Si l'on rapporte ce stock d'AE au montant des crédits mandatés en 2023, on obtient un ratio de 2,5 (légèrement supérieur au ratio de 2,42 en 2022). Cela signifie qu'il faudrait plus de 2 ans et demi pour éteindre ce stock d'AE au rythme des paiements constatés en 2023.

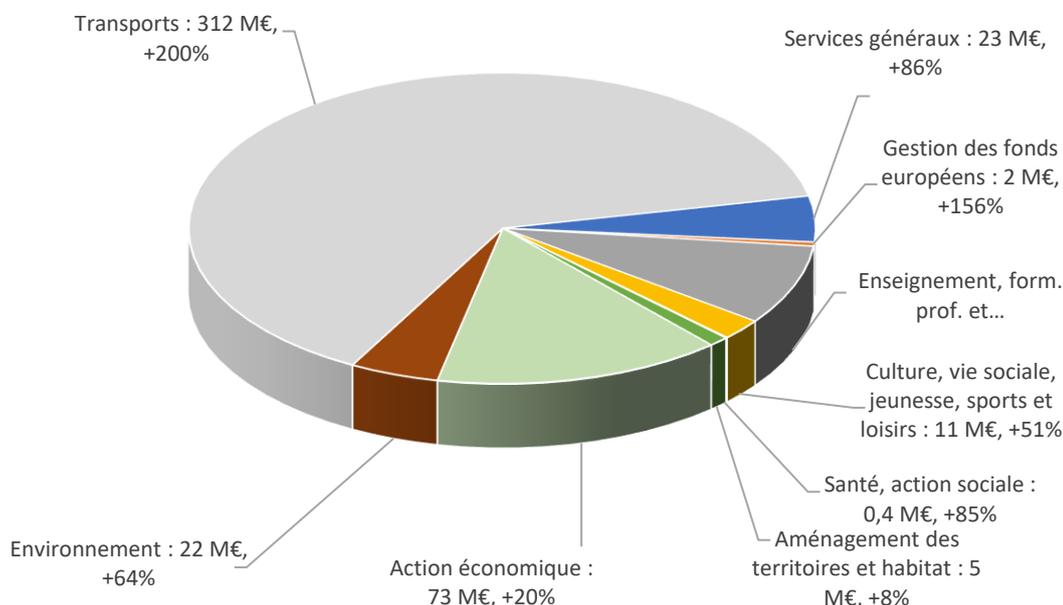
3 – Le bilan des autorisations de programme au 31 décembre 2023

Le tableau présenté ci-après est une adaptation synthétique de l'annexe réglementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

Autorisation de programme	Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectée dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N) (6) / (5)
Services généraux	173 378 565	23 264 795	38 489 029	24 388 263	1 814 300	61 062 992	13 137 687	47 925 305	3,65
Gestion des fonds européens	821 000	2 103 702	100 000	446 300	0	546 300	0	546 300	0,00
Enseignement, form. prof. et apprentissage	1 256 130 345	40 669 205	207 931 689	37 442 106	5 595 159	239 778 637	65 140 901	174 637 736	2,68
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	442 142 375	10 760 000	57 567 080	5 506 220	876 954	62 196 346	6 965 857	55 230 489	7,93
Santé, action sociale	5 020 342	370 000	1 295 612	415 250	50 250	1 660 612	234 506	1 426 106	6,08
Aménagement des territoires et habitat	413 566 567	5 018 000	112 644 003	2 104 340	11 153	114 737 190	9 193 747	105 543 443	11,48
Action économique	509 566 942	72 640 298	105 120 369	63 956 258	5 915 895	163 160 731	43 558 869	119 601 862	2,75
Environnement	153 249 242	22 444 000	29 015 004	27 402 366	5 992 141	50 425 229	18 483 819	31 941 410	1,73
Transports	4 172 879 811	311 585 000	710 626 082	479 612 802	170 810 866	1 019 428 018	243 970 550	775 457 469	3,18
TOTAL	7 126 755 188	488 855 000	1 262 788 869	641 273 904	191 066 718	1 712 996 055	400 685 935	1 312 310 121	3,28
				450 207 187					

Le montant des crédits en investissement votés disponibles pour affectation en 2023 représentait **488,9 M€** pour 252,8 M€ en 2022 correspondant à une forte augmentation de l'ordre de 93,4 %.

Ventilation du stock d'AP votées en 2023 : 488,9 M€



Cette progression des crédits votés en AP se répartit principalement dans les secteurs d'activité suivants :

- le programme régional des routes, les travaux du Transport Collectif en Site Propre (TCSP) et les acquisitions de bus positionnent la compétence transports au premier rang des affectations de crédits 2023 (312 M€, +200% par rapport à 2022) ;
- l'action économique (73 M€, +20% par rapport à 2022), du fait principalement de la mise en place de nouveaux fonds d'ingénierie financière en faveur des TPE et PME réunionnaises ;
- les services généraux (23 M€, +86% par rapport à 2022) ;
- l'environnement qui connaît une augmentation significative (22 M€, +64% par rapport à 2022), en raison notamment du déploiement des dispositifs d'aides incitatives aux photovoltaïques, le plan solaire ou encore les travaux de performance énergétique sur le patrimoine bâti.

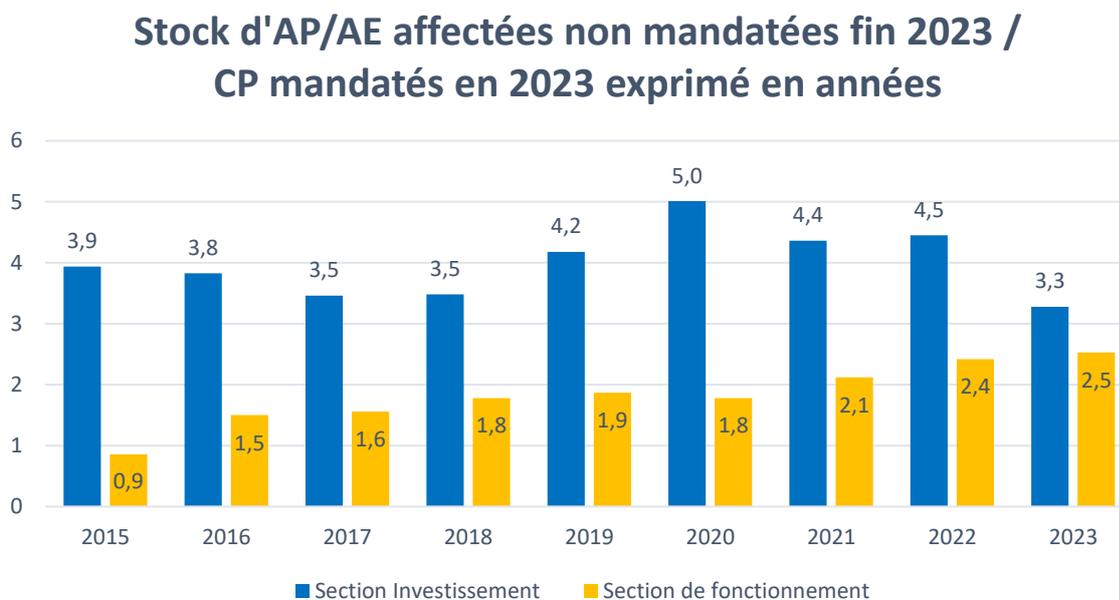
Les crédits 2023 ont été affectés à hauteur de 450,2 M€, ce qui représente un taux d'affectation par rapport aux AP votées de 92 % identique à celui de 2022.

En cumulé, le stock d'AP affectés en 2023 s'est élevé à **1 713M€** pour 1 609,4 M€ en 2022.

Après mandatement, le stock d'autorisations de programme restant à mandater s'élève à 1 312,3 M€ au 31 décembre 2023 contre 1 314,3 M€ l'année précédente.

Si l'on rapporte ce stock d'AP au montant des crédits mandatés en 2023, on obtient un ratio de 3,3 (bien inférieur au ratio de 4,5 en 2022). Cela signifie qu'il faudrait 3 ans ¼ pour éteindre ce stock d'AP au rythme des paiements constatés en 2023.

4- Évolution des ratios de couverture des AP et des AE affectées depuis 2015



Le ratio de couverture des AP par les CP en section d'investissement connaît une forte baisse tout en revenant aux ratios d'avant la période Covid-19 et gilets jaunes. Néanmoins, la collectivité reste en capacité d'honorer ses engagements en un peu moins de 3 ans et 3 mois (contre 4 ans et demi l'année précédente), en cohérence avec la durée moyenne des contrats et des projets engagés.

Concernant le ratio de couverture des AE par les CP en section de fonctionnement, on constate une légère dégradation qui se dessine depuis 2021 où le ratio de couverture progresse annuellement et est supérieur aux ratios d'avant la période Covid-19. Néanmoins, la collectivité reste toujours en capacité d'honorer ses engagements en 2 ans et demi (comme l'année précédente), en cohérence avec la durée moyenne des contrats et des projets engagés.

L'ÉPARGNE ET LE FONDS DE ROULEMENT

1- L'ÉPARGNE³

L'épargne brute correspond au solde des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement. Elle s'élève à **180,8 M€** pour 2023.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute, à laquelle il convient de déduire le remboursement du capital de la dette. Pour 2023, l'épargne nette s'élève à **114,5 M€**.

Evolution de l'épargne de 2015 à 2023

En millions d'euros	CA Région									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol. 23/22
(+) Recettes réelles de fonctionnement	560,1	509,4	607,9	590,1	615,9	536,3	558,9	628,0	626,6	-0,2%
(-) Dépenses réelles de fonctionnement	386,7	403,5	453,7	447,3	449,0	410,1	399,9	397,3	441,3	11,1%
(=) Epargne de gestion	171,2	103,2	155,0	142,0	161,2	125,7	156,8	241,2	210,5	-12,7%
(-) Intérêts dette	8,5	11,3	16,5	20,7	23,2	20,4	20,8	21,9	29,7	35,8%
(=) Epargne brute	162,8	92,0	138,6	121,3	138,0	105,3	136,0	219,4	180,8	-17,6%
(-) Remboursement dette	84,3	32,5	35,9	37,4	40,0	59,0	64,3	65,1	66,3	1,9%
(=) Epargne nette	78,5	59,5	102,7	83,9	97,9	46,3	71,7	154,3	114,5	-25,8%

Calculée à partir des réalisations en mouvements réels, l'épargne brute dégagée en 2023 s'élève à 180,8 M€ contre 219,4 M€ en 2022. Elle représente 28,8 % des recettes réelles de fonctionnement et est en diminution de – 17,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant d'épargne brute dégagée en 2023 résulte de :

- une diminution sensible des recettes réelles, notamment des subventions européennes ;
- une progression des dépenses d'intervention, notamment dans les domaines de la formation (hausse du PACTE), de l'éducation (évolution de la dotation aux lycées à la suite de la compensation du repas

³ A partir de 2023 et pour toute la période considérée (de 2015 à 2023), la méthode de calcul de l'épargne appliquée est celle de la Direction Générale de Collectivités Locales (DGCL). Les dépenses réelles de fonctionnement sont égales aux comptes de la classe 6 en tenant compte des éventuels crédits en moindres dépenses (atténuations de charges qui sont au compte 64x9) à l'exception des dotations aux provisions (compte 68). Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles sont égales aux comptes de la classe 7 en tenant compte des éventuels débits en moindres recettes (atténuations de produits qui sont au compte 7398) à l'exception des reprises aux provisions (compte 78) et des produits de cession (compte 775).

à 1€), de la mobilité (hausse de la subvention au budget annexe Transport à la suite de la gratuité progressive du ticket de bus du réseau Car Jaune) et de la masse salariale (hausse des charges de personnel pour répondre à l'évolution de la valeur du point d'indice et aux besoins des services dans le cadre du nouvel organigramme).

2- LE FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et encours de réalisation).

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

Au 31 décembre 2023, le fonds de roulement s'élève à **91,6 M€** soit une baisse de -0,53 % par rapport à 2022. Ce montant correspond à la somme des excédents définitifs que la collectivité a dégagé au cours des exercices. Il permet de disposer de la trésorerie nécessaire afin de financer le besoin en fonds de roulement (BFR) qui est égal à la différence entre l'ensemble des créances et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

L'ENDETTEMENT

L'article L.4221-5 du CGCT prévoit que le Conseil Régional peut déléguer à son(sa) Président(e), dans les limites qu'il aura fixées, une partie de ses attributions telles que :

- réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, les opérations financières utiles à la gestion des emprunts, ainsi que les lignes et billets de trésorerie (actuellement appelé Negotiable European Commercial Paper – Neu Cp) sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Régional.

Le (La) Président(e) est tenu d'informer le Conseil Régional des actes pris dans le cadre de ses délégations.

La délibération de l'Assemblée Plénière du 2 juillet 2021 a confié des délégations à Madame La Présidente du Conseil Régional pour la durée de son mandat, en matière d'emprunts, de crédits de trésorerie et de régies comptables d'avances et de recettes.

1- LA GESTION DE LA DETTE

A - Financement à court terme

Pour faire face à ses besoins de trésorerie, la Région s'appuie sur 2 types de financements à court terme :

- La ligne de trésorerie mise à disposition par les partenaires bancaires ;
- Le programme de Negotiable European Commercial Paper (NEuCP, anciennement *billets de trésorerie*) validé par la Banque de France et permettant de bénéficier de la liquidité provenant d'investisseurs.

a) S'agissant des lignes de trésorerie :

Deux lignes de trésorerie sont souscrites sur des périodes distinctes auprès de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Côte d'Azur (CEPAC) : la première de 50 M€ émise le 13 juillet 2022 et de maturité au 21 juillet 2023 est indexée au taux €ster avec une marge de 0,38%, la seconde de 70 M€ signée le 21 juillet 2023 court jusqu'au 02 août 2024 indexée au taux €ster avec une marge de 0,50 % ;

La Région supporte également une commission initiale d'engagement et des frais limités en cas de non-utilisation de la ligne.

La Région a utilisé en début d'année la ligne de trésorerie de 50 M€. Les intérêts générés sur cette ligne se sont élevés à 0,455 M€, contre 6,4 k€ de commission de non-utilisation. La commission d'engagement de 5 k€ a été payée sur l'exercice 2022.

Sur le 2^{ème} semestre, la Région a utilisé la ligne de trésorerie de 70 M€. Cette ligne n'a été que partiellement utilisée sur le mois de décembre ne générant uniquement que 0,119 M€ de frais financiers et 13 k€ de commission de non-utilisation. La Région a également payé 5 k€ à la mise en place de cette nouvelle ligne en 2023.

La ligne est intégralement remboursée en fin d'année 2023.

b) S'agissant du programme NEuCP :

Un programme NEuCP de 300 M€ a été validé le 18 août 2022 par la Banque de France et valable jusqu'au 17 août 2023. La Région a ainsi procédé au renouvellement de sa notation financière auprès de l'agence Moodys le 9 août 2023. Celle-ci a confirmé pour la seconde année consécutive à la Région Réunion sa notation A3/Prime-2 avec une évaluation du risque de crédit intrinsèque de baa1 (perspective stable). Le communiqué de l'agence décrit un « *profil de crédit de la Région de la Réunion (notée A3, perspective stable/Prime-2) qui prend en considération une **performance opérationnelle très solide**, un solide accès aux sources de financement externes, notamment **un soutien important de l'Union européenne** (notée Aaa, perspective stable), ainsi qu'une **gestion prudente de la dette et de la liquidité**. Le niveau élevé du poids de la dette, porté par l'engagement de la région à achever le long et coûteux projet de viaduc sur la mer, la Nouvelle Route du Littoral, pèse sur les notations. Le profil de crédit de la Région est également conforté par une probabilité de soutien exceptionnel de l'État français (Aa2, perspective stable) juge modérée si l'émetteur devait faire face à une crise de liquidité.*

*[..]La perspective stable rend compte d'attentes d'une Région de la Réunion qui sera en capacité de conserver **un ratio très solide d'épargne brute**, lui conférant une capacité d'absorption des chocs, ainsi que des charges d'intérêts soutenables au cours des deux ou trois prochaines années. »*

En début d'année 2023, la Région a remboursé un tirage du programme NEuCP réalisé en 2022 puis elle a procédé à trois tirages les 17 janvier, 16 février et 23 mars pour respectivement 30M€, 20M€ et 30M€ sur des durées inférieures ou égales à 1 mois. Au 21 avril 2023, l'ensemble de cet encours était remboursé. Les frais financiers générés se sont élevés à 0,338 M€.

Au second semestre, après renouvellement de sa documentation financière auprès de la Banque de France, le programme de NEuCP 2023 n'a pas été utilisé.

Avec le retour des taux en territoire positif, la Région ne génère plus de produits financiers contrairement aux années précédentes mais enregistre des charges financières depuis 2022 :

Année	Nombre d'émissions (Programme NEuCP)	Produits (+) Charges financières (-)
2019	19	(+) 277 k€
2020	11	(+) 331 k€
2021	7	(+) 286 k€
2022	2	(-) 75 k€
2023	3	(-) 181 k€

B - Financement à long terme

L'année 2023 était un défi pour le financement des collectivités, notamment au regard de la très forte hausse des taux d'intérêts. Pour la Région, cet exercice a été marqué par une **absence du recours à l'emprunt**, ce qui fait suite à une année 2022 sans mobilisation d'emprunt nouveau puisque la Région avait encaissé en 2022 10M€ issus d'un contrat d'emprunt de 2021.

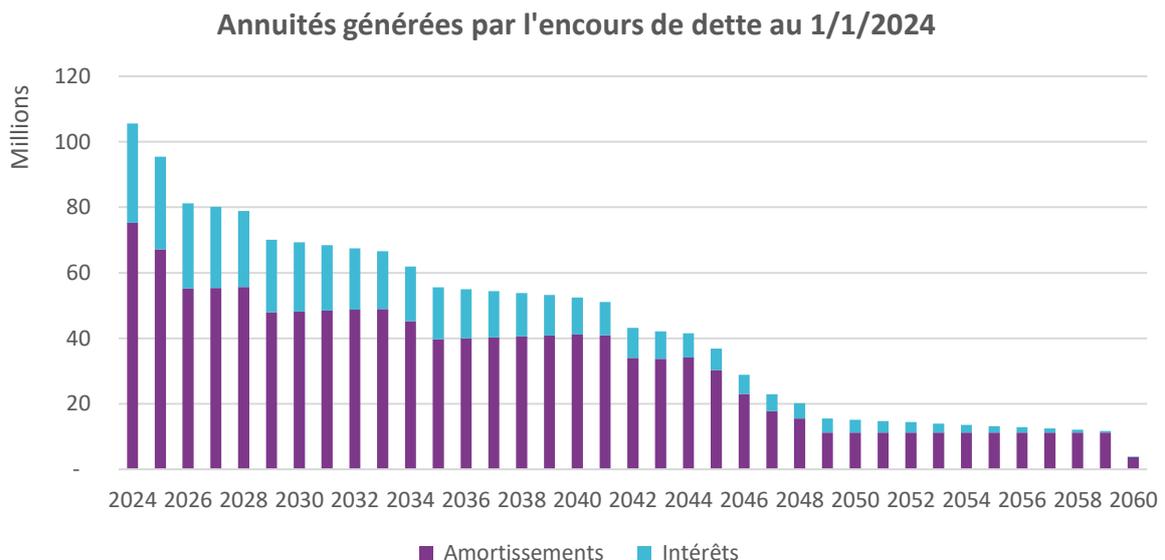
Pour la couverture de son besoin pluriannuel, la Région dispose d'un volume important d'enveloppes de financement historiques pour un total disponible de **237M€**. Ces lignes ont été contractées auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations – Banque des Territoires (CDC) :

Etablissement	CDC	CDC	CDC
Année de tirage max.	18/12/2026	24/12/2025	24/12/2025
Volume	172,63 M€	35 M€	29 M€
Taux	Livret A + 0,75 %	Livret A+0,6 %	Livret A + 0,6 %
Durée	40 ans	40 ans	25 ans

- **C - Encours de dette au 1er janvier 2024**

Au 1^{er} janvier 2024, le volume de l'encours de dette de la Région s'élève à **1 196 M€** contre 1 262 M€ un an plus tôt, en légère baisse.

Cet encours génère les échéances présentées ci-après :



La forte augmentation des taux en 2023 se traduit par une dégradation du coût de la dette à taux variable des collectivités.

L'encours variable de la Région (38% de l'encours) est essentiellement composé de taux indexés sur le Livret A. La hausse du Livret A (passage de 0,5% à 2% en 2022 puis de 2% à 3% en février 2023) s'est traduite par une forte augmentation des charges financières de près de 8 M€ sur l'exercice 2023.

Le gouvernement a par ailleurs fixé le taux du Livret A à 3% jusqu'en janvier 2025. Le Livret A est ainsi le taux variable actuellement le plus compétitif que les autres taux monétaires.

Le reste de l'encours est indexé sur de la dette à taux fixe dont le coût moyen est de **1,80%**.

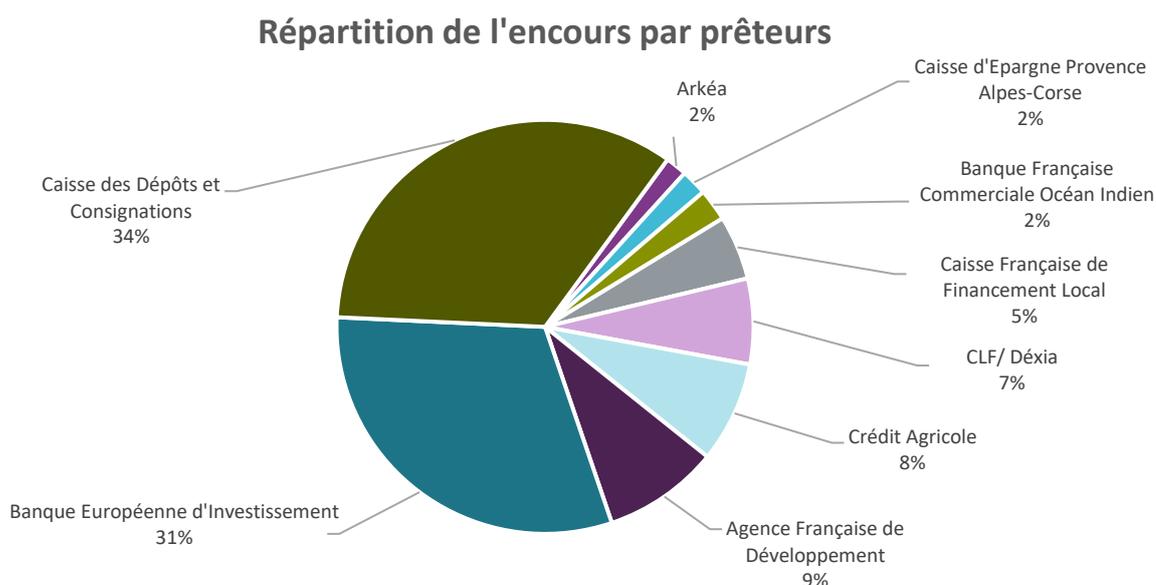
	Capital restant dû au 01/01/2024 (après couverture)	Part de l'encours	Taux moyen au 01/01/2024
Fixe	715 M€	60%	1,8%
Variable	460 M€	38%	3,58%
Livret A	409 M€	34%	3,8%
E6M	20 M€	2%	4,3%
€ster / TAM / TAG	31 M€	3%	0,8%
Structurés	21 M€	1,74%	3,1%
Total	1196 M€	100%	2,51%

Le taux moyen de la dette attendu pour 2024 s'élève à **2,51%** ; il est pénalisé par l'exposition variable. Le volume important d'emprunts indexé sur le Livret A est toutefois actuellement plus compétitif que les autres expositions monétaires (taux gelé à 3% jusqu'en 2025).

2- REPARTITION PAR PRETEURS

34 % de notre encours de dette ont été mobilisés auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations - Banque des Territoires qui reste un partenaire privilégié. Au deuxième rang des prêteurs, figure la Banque Européenne d'Investissement avec **31 %** de l'encours.

Les montants mobilisés auprès de ces deux institutions représentent près du 2/3 de notre dette.



ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE ET DU RATIO DYNAMIQUE DE DESENDETTEMENT DE 2015 À 2023

En millions d'euros	CA Région									Evolution 23/22
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
(+) Recettes réelles de fonctionnement	560,1	509,4	607,9	590,1	615,9	536,3	558,9	628,0	626,6	-0,2%
(-) Dépenses réelles de fonctionnement	386,7	403,5	453,7	447,3	449,0	410,1	399,9	397,3	441,3	11,1%
(=) Epargne de gestion	171,2	103,2	155,0	142,0	161,2	125,7	156,8	241,2	210,5	-12,7%
(-) Intérêts dette	8,5	11,3	16,5	20,7	23,2	20,4	20,8	21,9	29,7	35,8%
(=) Epargne⁴ brute	162,8	92,0	138,6	121,3	138,0	105,3	136,0	219,4	180,8	-17,6%
(=) Encours dette (M€)	565,7	825,3	1 028,4	1 189,6	1 229,6	1 241,4	1 317,1	1 262,0	1 195,8	-5,3%
(=) Capacité désendettement (dette/EB) en années	3,5	9,0	7,4	9,8	8,9	11,8	9,7	5,8	6,6	15,0%

L'encours de dette a baissé de -5,3 % et s'établit désormais à **1 196 M€**.

Le ratio dynamique de désendettement (encours de la dette rapporté à l'épargne brute) est un indicateur de la solvabilité de notre collectivité pour son endettement futur. Il indique la durée de remboursement de la dette si la totalité de l'épargne brute y était consacrée.

A fin 2023, le ratio pour la Région Réunion est de 6,6 années d'épargne brute contre 5,8 années en fin 2022, soit en deçà du plafond national fixé à 9 pour les Régions.

3- LA DETTE GARANTIE

Les nouvelles garanties accordées en 2023

En 2023, la Région de la Réunion a accordé une seule nouvelle garantie pour un prêt de 4M€ à l'Agence Française de Développement (AFD). La garantie concerne l'enseignement puisque le bénéficiaire est l'Université Catholique de l'Ouest de La Réunion pour un projet d'extension du campus d'enseignement.

Cette garantie a été souscrite en novembre 2023 pour une quotité de 50% (soit 2 M€). Ce prêt s'amortira sur 20 ans et l'indexation est un prêt à taux variable.

Les sorties de garanties en 2023

Il n'y a pas eu de sortie de lignes garantie durant l'année 2023.

⁴ A partir de 2023 et pour toute la période considérée (de 2015 à 2023), la méthode de calcul de l'épargne appliquée est celle de la Direction Générale de Collectivités Locales (DGCL). Les dépenses réelles de fonctionnement sont égales aux comptes de la classe 6 en tenant compte des éventuels crédits en moindres dépenses (atténuations de charges qui sont au compte 64x9) à l'exception des dotations aux provisions (compte 68). Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles sont égales aux comptes de la classe 7 en tenant compte des éventuels débits en moindres recettes (atténuations de produits qui sont au compte 7398) à l'exception des reprises aux provisions (compte 78) et des produits de cession (compte 775).

L'exposition en matière de garanties au 01/01/2024

Au 01/01/2024, l'encours de dette garantie s'élève à **75,8 M€** dont 36,8 M€ consacrés au secteur de logement social, soit la part majeure de l'encours garanti (48,6 %).

Type d'emprunt garanti	Capital restant du	Part du Capital Restant dû	Annuité 2023	Part dans l'annuité totale 2023
Enseignement	4 940 000	6,5%	112 386	2,1%
APPRENTIS D'AUTEUIL	2 940 000	3,9%	112 386	2,1%
Université Catholique de l'Ouest de La Réunion	2 000 000	2,6%		
Logement social	36 879 582	48,6%	1 200 289	22,5%
SHLMR	8 550 706	11,3%	267 067	5,0%
SEDRE	1 792 550	2,4%	60 852	1,1%
SEMADER	3 084 829	4,1%	106 699	2,0%
SEMAC	3 513 892	4,6%	112 487	2,1%
SIDR	10 869 846	14,3%	365 013	6,8%
SODEGIS	4 981 311	6,6%	154 955	2,9%
SODIAC	4 086 448	5,4%	133 216	2,5%
Secteur privé hors logement	34 046 408	44,9%	4 025 871	75,4%
Air Austral	19 211 243	25,3%	2 478 870	46,4%
SA Aéroport Roland Garros	14 835 165	19,6%	1 547 001	29,0%
Total général	75 865 990	100,0%	5 338 546	100,0%

Pour un même bénéficiaire, le montant de l'annuité ne doit pas dépasser 10% de la capacité à garantir, donc 5% des recettes réelles de fonctionnement (soit 31,3 M€ en 2023).

L'annuité maximum en 2023 concerne Air Austral, ce qui représente 46,4% de la capacité à garantir.

Indexation

La dette garantie est intégralement en catégorie A-1 selon la Charte Gissler pour l'exercice 2023.

La dette est indexée majoritairement sur le livret A puisque le prêteur principal est la Banque des Territoires.

Type de taux	Capital restant dû	En %
Fixe	19 233 668	25,4%
FIXE	19 233 668	25,4%
Variable	56 632 322	74,6%
EURIBOR06M	4 940 000	6,5%
LIVRETA	51 692 322	68,1%
Total général	75 865 990	100,0%

Durée

La durée de vie moyenne de la dette garantie s'élève à **31 ans**.

Prêteurs

La Caisse des Dépôts et de Consignations - Banque des Territoires détient les 2/3 de l'encours de dette garantie.

Les deux autres établissements sont liés à des opérations spécifiques de financement de l'enseignement auprès de l'Agence Française de Développement et d'Air Austral auprès de l'Export Développement Canada.

Organisme prêteur	Capital restant dû	En %
CDC - Banque des Territoires	51 714 747	68,2%
Export Développement Canada	19 211 243	25,3%
Agence Française de Développement	4 940 000	6,5%
Total général	75 865 990	100,0%

LES BUDGETS ANNEXES

LES BUDGETS ANNEXES SANS AUTONOMIE FINANCIERE

1- LE BUDGET ANNEXE ENERGIE

Par délibération n° DAF/20150006 en date du 10 avril 2015, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe assujéti à la TVA pour le suivi de opérations comptables liées à la production et revente d'énergie produite par la centrale hydroélectrique des Bras des Lianes.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE ENERGIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DÉPENSES RÉELLES 51 834,51	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 1 043 747,90
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 0,00	RECETTES RÉELLES 189 500,78
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) 1 181 414,17 dont résultat de l'exercice 137 666,27	RECETTES D'ORDRE* de section à section 0,00
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)=	181 414,17
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	137 666,27

résultats hors comptes 001 et 002 = 137 666,27 en conformité avec le résultat du compte de gestion du comptable
*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2022	2023	
011	Charges à caractère général	17 847,59	31 364,06	75,7 %
012	Charges de personnel	17 940,65	20 470,45	14,1 %
TOTAL DEPENSES REELLES		35 788,24	51 834,51	44,8 %

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,05 M€ et se répartissent comme suit :

011-Charges à caractère général : 0,031 M€

Il s'agit des remboursements des frais liés à l'exploitation de la centrale électrique des bras des lianes qui sont refacturés par le budget principal.

012-Charges de personnel : 0,020 M€

La rémunération de deux agents rattachés à la Direction du Patrimoine et à la Direction de l'Energie dont les missions concernent l'activité de production électrique de la centrale est affectée selon une quotité de temps de travail de 12,5% sur ce budget.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2022	2023	
70	Redevance perçues	154 212,00	189 500,78	22,9 %
TOTAL RECETTES REELLES		154 212,00	189 500,78	22,9 %

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 0,190 M€ et se répartissent comme suit :

- redevance location toiture (pour exploitation des panneaux solaires) = 0,159 M€
- vente d'électricité des panneaux solaires= 0,030 M€

Les recettes sont en diminution principalement en raison des travaux de réparation de la centrale électrique des bras des lianes en 2023. Il n'y a donc pas eu de production d'énergie de la microcentrale mais une vente d'électricité provenant des panneaux solaires à hauteur de 30K€.

2- LE BUDGET ANNEXE DSP MUSEES

Par délibération en date du 10 avril 2015, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe pour le suivi des opérations comptables avec le délégataire de la DSP des Musées régionaux.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE DSP

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DÉPENSES RÉELLES 54 984,21	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 2 847 390,94	RECETTES RÉELLES 346 000,00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) 277 084,52 dont résultat de l'exercice 277 084,52	RECETTES D'ORDRE* de section à section 2 833 459,67

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 1 272 955,83
DÉPENSES RÉELLES 0,00 dont hors dette 0,00	RECETTES RÉELLES 268 441,30 dont compte 1068 inclus de : 268 441,30
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 2 833 459,67	RECETTES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 2 847 390,94
SOLDE D'EXECUTION (b) 1 555 328,40	

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	1 832 412,92
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	291 015,79

résultats hors comptes 001 et 002 = 559 457,09 en conformité avec le résultat du compte de gestion du comptable

*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2022	2023	
012	Charges de personnel	63 627,43	54 984,21	-13,6 %
TOTAL DEPENSES REELLES		63 627,43	54 984,21	-13,6 %

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,055 M€. La rémunération de six agents rattachés à la Direction de la Culture dont les missions concernent la gestion des musées régionaux est affectée partiellement sur ce budget annexe pour des quotités de temps de travail de 12,5% (4 personnes) et 25% (2 personnes).

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2022	2023	
75	Produits gestion courante	346 000,00	346 000,00	0,0 %
TOTAL RECETTES REELLES		346 000,00	346 000,00	0,0 %

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 0,346 M€ et proviennent de la redevance de l'exploitant des musées régionaux, pour la mise à disposition des sites.

3- LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Par délibération en date du 19 décembre 2016, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe assujetti à la TVA pour le suivi des opérations comptables liées à la compétence transport interurbain confiée au délégataire de la DSP Car jaune, la gestion des gares routières ainsi que les participations financières avec les 5 autorités organisatrices des transports urbains (EPCI).

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
DÉPENSES RÉELLES 39 383 749,69	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 1 969 587,94
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 0,00	RECETTES RÉELLES 37 414 161,44
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) -0,31 dont résultat de l'exercice -1 969 588,25	RECETTES D'ORDRE* de section à section 0,00
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	-0,31
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	-1 969 588,25

résultats hors comptes 001 et 002 = -1 969 588,25 en conformité avec le résultat du compte de gestion du comptable

*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2022	2023	
011	Charges à caractère général	24 348 444,74	28 285 168,51	16,2 %
65	Autres charges gestion courante	10 080 285,10	11 098 581,18	10,1 %
TOTAL DEPENSES REELLES		34 428 729,84	39 383 749,69	14,4 %

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 39,4 M€ et se répartissent comme suit :

011-Charges à caractère général : 28,3 M€

Les postes de charges sont les suivants :

POSTES	2022	2023	Evolution
DSP Car Jaune 2015-2024	22 142 263,05	26 597 161,01	20,1 %
Gestion Réseau Car Jaune 2015-2024	491 656,98	458 204,26	-6,8 %
Contrôle Qualité	472 169,88	0,00	-100,0 %
Accompagnement au sol	496 772,21	478 947,01	-3,6 %
Fonctionnement des gares routières	70 127,13	92 243,36	31,5 %
Prestations sécurité sur Réseau Car Jaune	329 730,56	295 497,63	-10,4 %
Frais de nettoyage des gares - DL	345 183,51	361 676,53	4,8 %
Maintenance vidéo protection gares routières	541,42	1 438,71	165,7 %

L'augmentation des charges à caractère général de 16,2 % s'explique principalement par la hausse de la contribution financière de la DSP Car jaune avec :

- La mise en place de la gratuité progressive étendue aux stagiaires de la formation professionnelle, en plus des étudiants, des demandeurs d'emploi et des accompagnants de personnes handicapées qui bénéficiaient déjà de cette mesure ;
- La mise en place d'une nouvelle offre Car Jaune avec des bus plus grands et une augmentation des fréquences de passage aux heures de pointe.

065-Autres charges de gestion courante : 11,1 M€

Les postes de charges sont les suivants :

POSTES	2022	2023	Evolution
Reversement DGD Autres AOTU	6 841 183,93	6 841 183,93	0,0 %
Compensation suite transfert compétences CASUD	485,27	2 022 970,54	416775,3 %
Versements aux AOTU EXTRA-MUROS	2 879 800,00	2 018 800,00	-29,9 %
Reversement REUNI'PASS aux EPCI	358 815,90	215 626,40	-39,9 %
Charges diverses de gestion courante		0,31	

Le montant des autres charges de gestion courante progresse de + 10,1 % en 2023 à la suite d'une régularisation de la participation financière de 1,0 M€ au titre de l'année scolaire 2021/2022 auprès de la CASUD, en complément de la contribution de 2023.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2022	2023	
74	Subventions d'exploitation	33 717 396,79	37 163 741,44	10,2 %
75	Produits de gestion courante	115 000,00	115 000,00	0,0 %
77	Produits exceptionnels	596 333,05	135 420,00	-77,3 %
TOTAL RECETTES REELLES		34 428 729,84	37 414 161,44	8,7 %

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 37,41 M€ et se répartissent comme suit :

074-Subventions d'exploitation : 37,16 M€

POSTES	2022	2023	Evolution
Compensation de transfert du Département	7 082 000,00	7 082 000,00	0,0 %
Subventions et participations Régions	26 635 396,79	30 081 741,44	12,9 %

Par rapport à 2022, la subvention régionale provenant du budget principal augmente de + 3,4 M€ (soit + 12,9 %).

Les charges étant en augmentation, la recette affectée au budget annexe a été ajustée au même niveau.

075-Produits de gestion courante : 0,12 M€

Le montant de redevance pour location de bus s'élève à 115 000,00 €.

077-Produits exceptionnels : 0,6 M€

Les débits et pénalités perçus s'établissent à 135 420,00 €.

LA CONSOLIDATION DES COMPTES

La loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (dite loi ATR) a introduit les prémices d'une consolidation des comptes dans le secteur public local. Cette "consolidation" consiste, pour une collectivité locale, à détecter un éventuel risque en examinant, à l'aide de documents comptables, la nature des relations juridiques et/ou financières existantes entre ladite collectivité et ses partenaires, définis ici sous le terme de "partenaires privilégiés".

La consolidation des comptes consiste en une intégration des résultats annuels du budget principal et des budgets annexes par neutralisation des transferts des données croisées entre budgets.

	BUDGET NON CONSOLIDE		BUDGET CONSOLIDE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	695 160 701,11	572 953 729,61	695 160 701,11	572 953 729,61
Budget Principal	692 327 241,44	568 564 941,54	692 327 241,44	568 564 941,54
Budget Annexe ENERGIE	-	-	-	-
Budget Annexe DSP Musées	2 833 459,67	4 388 788,07	2 833 459,67	4 388 788,07
Budget Annexe TRANSPORT	-	-	-	-
SECTION DE FONCTIONNEMENT	649 780 936,84	824 689 340,49	619 592 376,68	794 500 780,33
Budget Principal	607 442 977,49	780 892 882,76	577 361 236,05	780 786 064,04
Budget Annexe ENERGIE	51 834,51	1 233 248,68	-	1 233 248,68
Budget Annexe DSP Musées	2 902 375,15	3 179 459,67	2 847 390,94	3 179 459,67
Budget Annexe TRANSPORT	39 383 749,69	39 383 749,38	39 383 749,69	9 302 007,94
BUDGET GENERAL	1 344 941 637,95	1 397 643 070,10	1 314 753 077,79	1 367 454 509,94

Il convient de relever que les flux budgétaires croisés entre le budget principal et les 2 budgets annexes ENERGIE et DSP MUSEES concernent les opérations de refacturations effectuées par la Région au titre des achats de matériel et des frais de maintenance ainsi que du coût de la mise à disposition du personnel.

Elles s'élèvent en 2023 à la somme de 106 818,72 € en section de fonctionnement dont 20 470,45 € (chapitre 012) + 31 364,06 € (chapitre 011) pour le budget annexe ÉNERGIE et 54 984,21 € pour le budget annexe DSP.

Il est enfin à noter que le budget de la Région a versé une subvention de fonctionnement d'un montant de 30,08 M€ en 2023 au budget annexe Transport pour la gestion de la DSP Car Jaune. Cette participation permet de financer la compétence TRANSPORT transférée à la Région, à la suite de la loi NOTRE.

LES BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE

La collectivité a fait le choix de suivre la gestion des fonds européens dont elle assure la fonction d'autorité de gestion (FEDER ET INTERREG) dans des budgets distincts du budget principal. Les budgets annexes sont dotés de l'autonomie financière sans personnalité morale.

1- LE BUDGET AUTONOME FEDER 2014-2020

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020.

Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET AUTONOME FEDER 2014-2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 24 888 703,02	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00
DÉPENSES RÉELLES 48 930 077,54	RECETTES RÉELLES 30 389 671,08
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 135 225 333,74	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) -85 842 176,98 dont résultat de l'exercice -60 953 473,96	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 72 220 690,80
DÉPENSES RÉELLES 295 958 912,84 dont hors dette 295 958 912,84	RECETTES RÉELLES 226 537 643,89 dont compte 1068 inclus de : 0,00
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 92 812 266,24	RECETTES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 135 225 333,74
SOLDE D'EXECUTION (b) 45 212 489,35	

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	-40 629 687,63
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= <small>(hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)</small>	-87 961 675,41

résultats hors comptes 001 et 002 = - 87 961 675,41 en conformité avec les résultats du compte de gestion du comptable

*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2022	2023	
9305	Gestion des fonds européens	20 879 151,68	48 930 077,54	134,3 %
TOTAL DEPENSES REELLES		20 879 151,68	48 930 077,54	134,3 %

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 48,9 M€ et se répartissent comme suit :

- Les projets financés par le POE 2014-2020 s'élèvent à 42,5 M€ en 2023 ;
- l'assistance technique financée par le programme opérationnel européen sur la période 2014-2020 représente 0,4 M€ ;
- l'assistance technique financée par le REACT UE représente 6,0 M€.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2022	2023	
9305	Gestion des fonds européens	17 679 165,54	30 389 671,08	71,9 %
TOTAL RECETTES REELLES		17 679 165,54	30 389 671,08	71,9 %

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 30,4 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2014-2020 s'élèvent à 7,2 M€ ;
- les subventions reçues au titre du REACT UE sont de 17,9 M€ ;
- les subventions reçues pour l'assistance technique au titre du POE 2014-2020 sont de 4,7 M€ ;
- les subventions reçues pour l'assistance technique au titre du REACT UE sont de 0,6 M€ ;
- le remboursement des indus s'élève à 0,01 M€.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2022	2023	
9005	Gestion des fonds européens	135 225 333,74	295 958 912,84	118,9 %
TOTAL DEPENSES REELLES		135 225 333,74	295 958 912,84	118,9 %

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 296,0 M€ et se répartissent comme suit :

- les projets financés par le POE 2014-2020 s'élèvent à 158,5 M€ en 2023 ;
- les projets financés par le REACT UE représentent 137,4 M€.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2022	2023	
9005	Gestion des fonds européens	92 881 759,79	226 537 643,89	143,9 %
923	Dettes et autres opérations financières	10 239 584,28	-	-100,0 %
TOTAL RECETTES REELLES		103 121 344,07	226 537 643,89	119,7 %

Les recettes d'investissement s'élèvent à 226,5 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2014-2020 s'élèvent à 168,5 M€ ;
- les subventions reçues au titre du REACT UE sont de 57,7 M€ ;
- le remboursement des indus s'élève à 0,3 M€.

2- LE BUDGET AUTONOME POCT 2014-2020

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020. Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET AUTONOME POCT 2014-2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 1 659 639,10
DÉPENSES RÉELLES 7 499 957,55	RECETTES RÉELLES 7 987 696,45
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 3 506 778,47	RECETTES D'ORDRE* de section à section 1 176 775,44
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) -182 625,03 dont résultat de l'exercice -1 842 264,13	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 429 605,14	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00
DÉPENSES RÉELLES 507 212,23 dont hors dette 507 212,23	RECETTES RÉELLES 720 804,70 dont compte 1068 inclus de : 0,00
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 1 176 775,44	RECETTES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 3 506 778,47
SOLDE D'EXECUTION (b) 2 113 990,36	

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	1 931 365,33
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	701 331,37

résultats hors comptes 001 et 002 = 701 331,37 en conformité avec les résultats du compte de gestion du comptable
*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2022	2023	
9305	Gestion des fonds européens	7 167 935,04	7 499 957,55	4,6 %
TOTAL DEPENSES REELLES		7 167 935,04	7 499 957,55	4,6 %

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 7,5 M€ et concernent les subventions versées pour le financement des projets. Les fonds proviennent du POE 2014-2020.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2022	2023	
9305	Gestion des fonds européens	6 670 568,72	7 987 696,45	19,7 %
TOTAL RECETTES REELLES		6 670 568,72	7 987 696,45	19,7 %

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 8,0 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2014-2020, pour le financement des projets s'élèvent à 8,0M€ ;
- le remboursement des indus est de 0,002 M€.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2022	2023	
9005	Gestion des fonds européens	3 506 778,47	507 212,23	-85,5 %
TOTAL DEPENSES REELLES		3 506 778,47	507 212,23	-85,5 %

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,5 M€ et concernent les subventions versées pour le financement des projets d'équipement. Les fonds proviennent du POE 2014-2020.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2022	2023	
9005	Gestion des fonds européens	1 182 451,72	720 804,70	-39,0 %
TOTAL RECETTES REELLES		1 182 451,72	720 804,70	-39,0 %

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0,7 M€ et concernent les subventions reçues au titre du POE 2014-2020, pour le financement des projets d'équipement.

3- LE BUDGET AUTONOME FEDER-FSE 2021-2027

Par délibération en date du 25 novembre 2020, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER / FSE 2021-2027.

La validation par la commission européenne des programmes opérationnels pour la période 2021-2027 étant intervenue en novembre 2022, le budget a été voté pour la 1^{ère} fois pour l'exercice 2023.

Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET AUTONOME FEDER-FSE 2021-2027

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00
DÉPENSES RÉELLES 1 735 792,08	RECETTES RÉELLES 2 600 253,93
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 0,00	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) 864 461,85 dont résultat de l'exercice 864 461,85	RECETTES D'ORDRE* de section à section 0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00
DÉPENSES RÉELLES 0,00 dont hors dette 0,00	RECETTES RÉELLES 32 642 416,62 dont compte 1068 inclus de : 0,00
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 0,00	
SOLDE D'EXECUTION (b) 32 642 416,62	RECETTES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 0,00

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	33 506 878,47
---	----------------------

RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	33 506 878,47
---	----------------------

résultats hors comptes 001 et 002 = 33 506 878,47 en conformité avec les résultats du compte de gestion du comptable
*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES
		2023
9305	Gestion des fonds européens	1 735 792,08
TOTAL DEPENSES REELLES		1 735 792,08

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 1,7 M€ et se répartissent comme suit :

- Les projets financés par le POE 2021-2027 FEDER s'élèvent à 0,2 M€ en 2023 ;
- Les projets financés par le POE 2021-2027 FSE s'élèvent à 1,5 M€ en 2023.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES
		2023
9305	Gestion des fonds européens	2 600 253,93
TOTAL RECETTES REELLES		2 600 253,93

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 2,6 M€ et concernent les subventions reçues au titre du POE 2021-2027 FSE, pour le financement des projets.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES
		2023
9005	Gestion des fonds européens	-
TOTAL DEPENSES REELLES		-

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0€

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES
		2023
9005	Gestion des fonds européens	18 545 348,40
923	Dettes et autres opérations financières	14 097 068,22
TOTAL RECETTES REELLES		32 642 416,62

Les recettes d'investissement s'élèvent à 32,6 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2021-2027 FEDER s'élèvent à 18,5 M€ ;
- les subventions reçues au titre du préfinancement FEDER sont de 12,4 M€ ;
- les subventions reçues au titre du préfinancement FSE sont de 1,7 M€.

4- LE BUDGET AUTONOME INTERREG OI 2021-2027

Par délibération en date du 25 novembre 2020, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le POE INTERREG OI 2021-2027.

La validation par la commission européenne des programmes opérationnels pour la période 2021-2027 étant intervenue en novembre 2022, le budget a été voté pour la 1ère fois pour l'exercice 2023.

Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET AUTONOME INTERREG 2021-2027

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00
DÉPENSES RÉELLES 0,00	RECETTES RÉELLES 1 867 573,77
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 0,00	RECETTES D'ORDRE* de section à section 0,00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) 1 867 573,77 dont résultat de l'exercice 1 867 573,77	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00
DÉPENSES RÉELLES 0,00 dont hors dette 0,00	RECETTES RÉELLES 1 245 049,18 dont compte 1068 inclus de : 0,00
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 0,00	RECETTES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 0,00
SOLDE D'EXECUTION (b) 1 245 049,18	

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	3 112 622,95
---	---------------------

RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	3 112 622,95
---	---------------------

résultats hors comptes 001 et 002 = 3 112 622,95 en conformité avec les résultats du compte de gestion du comptable

*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES
		2023
9305	Gestion des fonds européens	-
TOTAL DEPENSES REELLES		-

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 0 €

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES
		2023
9305	Gestion des fonds européens	1 867 573,77
TOTAL RECETTES REELLES		1 867 573,77

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 1,9 M€ et concernent les subventions reçues au titre du POE 2021-2027 INTERREG OI, pour le financement des projets.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES
		2023
9005	Gestion des fonds européens	-
TOTAL DEPENSES REELLES		-

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0€

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES
		2023
9005	Gestion des fonds européens	-
923	Dettes et autres opérations financières	1 245 049,18
TOTAL RECETTES REELLES		1 245 049,18

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1,2 M€ et concernent les subventions reçues au titre du préfinancement INTERREG OI pour le financement des projets.

5- Projets économiques financés par les fonds européens et les fonds propres Région

En 2023, la Région a accompagné les entreprises à l'aide des fonds Européens FEDER et Interreg à hauteur de **351,8 M€** (+ 110,9 %) et au titre de la contrepartie nationale sur fonds propres Région à hauteur de **11,6 M€** (+ 4,4 %) dans le cadre des objectifs thématiques (OT).

Les projets financés par les fonds européens et les fonds propres Région se répartissent comme suit :

Politiques publiques	CPN Région (2014-2020 & 2021-2027)	Programmes Européens (2014-2020 & 2021-2027)	2023
Axe 1: Le développement humain et solidaire	1 095 030	91 384 535	92 479 565
Axe 2: Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons	8 629 524	108 612 037	117 241 561
Axe 3: Le développement durable et la transition écologique	1 885 287	145 161 854	147 047 140
Les missions transversales		6 632 651	6 632 651
Total :	11 609 841	351 791 076	363 400 917

BUDGET FEDER 2014-2020

en M€

Axes	Objectifs Thématiques fonctionnement / investissement	MANDATS CPN REGION PO 2014-2020			MANDATS FEDER PO 2014-2020		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023
Fonctionnement		1,79	1,34	2,84	20,16	20,88	48,11
Axe 1	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,46	0,35	0,00	2,46	2,03	1,01
	Axe1 : Le développement durable humain et solidaire	0,46	0,35	0,00	2,46	2,03	1,01
Axe 2	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,06	0,16	0,28	0,54	1,47	3,97
	OT3 : Renforcer la compétitivité des PME	1,27	0,83	2,56	9,85	6,21	3,51
	OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie	0,00	0,00	0,00	1,36	5,33	33,23
	Axe 2 : Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons	1,33	0,99	2,83	11,74	13,01	40,71
Missions Transversales	Assistance technique	0,00	0,00	0,00	5,95	5,84	6,39
Investissement		8,17	8,66	6,13	105,00	135,23	293,94
Axe 1	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	1,65	2,24	0,04	9,71	14,55	2,08
	OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	0,14	0,09	0,27	3,86	3,34	5,36
	OT10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	0,80	0,91	0,30	13,05	4,68	6,60
	OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie	0,00	0,00	0,00	0,00	1,94	70,05
	Axe1 : Le développement durable humain et solidaire	2,59	3,23	0,62	26,62	24,50	84,09
Axe 2	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,31	0,12	1,33	1,49	0,57	16,16
	OT2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des TIC	0,07	0,01	0,03	4,83	4,62	4,19
	OT3 : Renforcer la compétitivité des PME	1,97	2,49	2,35	7,79	13,01	25,65
	OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie	0,00	0,00	0,00	0,00	3,50	22,33
	Axe 2 : Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons	2,34	2,62	3,71	14,12	21,68	68,34
Axe 3	OT4 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 dans tous les secteurs	0,95	1,44	0,54	15,11	18,10	18,89
	OT5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques	0,65	0,04	0,08	7,08	10,57	10,26
	OT6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	0,20	0,79	0,48	16,62	17,89	18,34
	OT7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles	1,44	0,54	0,70	24,46	28,92	47,49
	OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie	0,00	0,00	0,00	0,99	13,56	49,36
	Axe 3 : Le développement durable et la transition écologique	3,24	2,81	1,80	64,26	89,04	144,34
Total général		9,96	10,00	8,96	125,16	156,10	344,88

Descriptif de quelques projets financés en 2023 :

en M€

Bénéficiaire	Opération	Résumé de l'opération	Montants engagés		Localisation	Mandatements 2023		
			UE	Région		Stade	UE	Région
FONDATION PÈRE FAVRON	Construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD Terrain Fleury	L'opération de travaux a pour objet la construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD Terrain Fleury - Île de La Réunion - Commune du Tampon) d'une surface de 4 478 m ²	1,89	-	LE TAMPON	Solde	0,38	-
CASUD	Usine de potabilisation Leveueur au Tampon	Le projet vise la construction de la station de potabilisation de Leveueur, des réservoirs d'eau brute et d'eau traitée associés et indispensables au fonctionnement de la station.	11,11	-	LE TAMPON	Acompte	3,43	-
CIVIS	Traversée de Saint-Louis – Etudes et travaux relatifs aux aménagements de la voie TCSP – Séquences 1 à 5	L'opération "Traversée de Saint-Louis – Études et travaux relatifs aux aménagements de la voie TCSP- Séquences 1 à 5" portée par la CIVIS a pour objet la création d'un TCSP d'environ 3,825 km au cœur de la ville de Saint-Louis.	11,04	3,68	SAINT LOUIS	Solde	1,73	0,58
BRASSERIES DE BOURBON	Création d'une nouvelle salle à brasser	Il s'agit d'un projet de création d'une nouvelle salle à brasser pour l'activité de production de bières de la SA BRASSERIES DE BOURBON	1,17	-	SAINT DENIS	Solde	1,13	-
S.A. EDENA	Programme d'investissement relatif à l'homologation et à la mise en exploitation de la source EDEN, et à la modernisation des lignes de production d'eau et de BRSA	La SA « EDENA » souhaite entreprendre un programme d'investissement pluriannuel, de 2017 à 2021, comprenant l'homologation et la mise en exploitation de la source « EDEN », et la modernisation des lignes de production d'eau et de BRSA.	0,86	0,22	LA POSSESSION	Solde	0,79	0,20
SA AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GARROS	Développement de l'aéroport de La Réunion Roland Garros – Travaux liés à l'augmentation des capacités de l'aéroport	L'opération a pour objet le développement de l'aéroport de La Réunion Roland Garros et des travaux liés à l'augmentation des capacités de l'aéroport.	66,56	-	SAINTE MARIE	Acomptes	20,45	-

BUDGET POCT 2014-2020

en M€

Axes	Objectifs Thématiques fonctionnement / investissement	MANDATS CPN REGION PO 2014- 2020			MANDATS FEDER PO 2014-2020		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023
Fonctionnement		0,56	0,61	0,59	5,14	7,17	7,50
Axe 1	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,03	0,13	0,31	0,31	1,73	3,59
	OT10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	0,15	0,06	0,08	1,12	0,77	0,80
	Axe1 : Le développement durable humain et solidaire	0,18	0,19	0,39	1,43	2,50	4,39
Axe 2	OT3 : Renforcer la compétitivité des PME	0,15	0,14	0,15	2,03	1,43	2,21
	Axe 2 : Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons	0,15	0,14	0,15	2,03	1,43	2,21
Axe 3	OT5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques	0,17	0,21	0,01	1,01	1,18	0,11
	OT6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	0,05	0,07	0,04	0,58	1,04	0,55
	Axe 3 : Le développement durable et la transition écologique	0,22	0,28	0,05	1,60	2,22	0,66
Missions Transversales	Assistance technique	0,00	0,00	0,00	0,08	1,02	0,24
Investissement		0,36	0,50	0,08	2,61	3,51	0,51
Axe 1	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,36	0,50	0,05	2,61	3,51	0,34
	Axe1 : Le développement durable humain et solidaire	0,36	0,50	0,05	2,61	3,51	0,34
Axe 3	OT6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	0,17
	Axe 3 : Le développement durable et la transition écologique	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	0,17
Total général		0,91	1,11	0,67	7,75	10,67	8,01

Descriptif de quelques projets financés en 2023 :

Bénéficiaire	Opération	Résumé de l'opération	Montants engagés		Localisation	Mandatement 2023		
			UE	Région		Stade	UE	Région
GIP CYROI	NANO SCAFFOLDS	Le but de ce projet est d'évaluer de nouveaux nanoscaffolds obtenus à partir de polymères issus de la biodiversité de zone OI (algues, cellulose de canne...) dans le cadre de la régénération tissulaire (os, muscle, tendon, peau...) après un traumatisme ou une blessure.	0,62	0,05	La Réunion Maurice	Solde	0,55	0,05
Institut de Recherche pour le Développement (IRD)	Grand observatoire OI (G2OI)	Le projet INTERREG V "Grand Observatoire de l'Océan Indien" (G2OI) a pour objectif principal de valoriser les données de la recherche de la région en réunissant un réseau de partenaires qui gèrent des données référence dans les pays de la COI.	0,74	0,07	La Réunion Maurice Comores Madagascar Seychelles	Acompte	0,47	0,04
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION	SWIO- Energy : solar and wind energy in the south west indian ocean	Le présent projet s'inscrit dans l'effort collectif actuel en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique sur le plan national et régional.	0,78	0,07	La Réunion Maurice	Solde	0,38	0,03

BUDGET FEDER/FSE 2021-2027

en M€

Axes	Objectifs Spécifiques fonctionnement / investissement	MANDATS CPN REGION PE 2021- 2027	MANDATS FEDER PE 2021-2027
		2023	2023
Fonctionnement		1,97	1,74
Axe 1	4.6 Faciliter l'insertion des jeunes en difficulté (Priorité spécifique FSE + : Emploi des jeunes)		1,32
	4.7 Améliorer l'employabilité des réunionnais, notamment par l'accès à la formation et par la mobilité	0,04	0,23
	Axe1 : Le développement durable humain et solidaire	0,04	1,54
Axe 2	1.1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	0,03	0,19
	1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (FEDER)	1,90	0,00
	Axe 2 : Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons	1,93	0,19
Missions Transversales	Assistance technique		
Investissement			
Total général		1,97	1,74

Descriptif de quelques projets financés en 2023 :

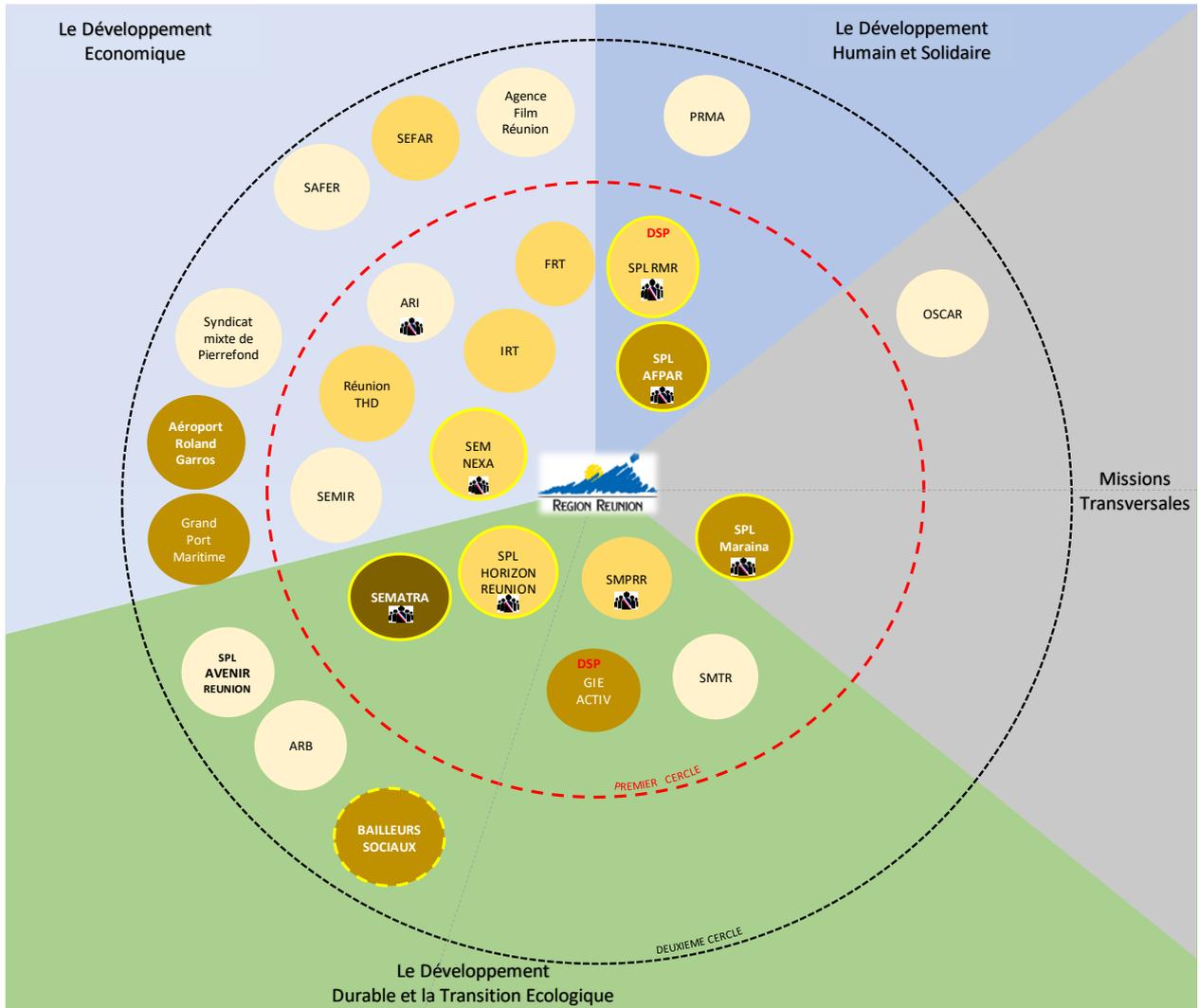
Bénéficiaire	Opération	Résumé de l'opération	Montants engagés		Localisation	Mandatement 2023		
			UE	Région		Stade	UE	Région
Ecole de la 2è chance de la Réunion (E2CR)	Programme de formation 2023 – E2CR	L'opération vise l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté, par des actions de formation et d'accompagnement organisées selon un parcours individualisé, avec des périodes en centre et en entreprise et incluant une remise à niveau sur le socle de compétences.	1,88	-	La Réunion	Avance	1,32	
LA CITE DES METIERS DE LA REUNION	Programme d'action de la Cité des métiers de La Réunion – 2023	La Cité des métiers de La Réunion, accueille, informe et conseille tous les publics, y compris les entreprises et les organismes divers, dans les domaines concourant à l'orientation, la découverte des métiers et à l'insertion professionnelle.	0,33	0,06	La Réunion	Avance	0,23	0,04
REUNIWATT	OSIRIS - Optimisation des données Satellites par Intelligence artificielle : Recherche Industrielle pour l'énergie Solaire	Le projet vise à concevoir un algorithme innovant, en mobilisant l'Intelligence Artificielle, pour reconstruire le rayonnement solaire au sol à partir de produits nuageux satellitaires, et souhaite évaluer ses performances, vis-à-vis des technologies conventionnelles.	0,33	0,06	Saint-Pierre		-	-
ILEVA	Projet pôle Déchets Sud (RUN'EVA) - volet unité de tri et de préparation (UTP3)	L'opération porte sur la réalisation d'un centre de tri des déchets ménagers non dangereux sur le site du « Pôles déchets Sud ».	3,02	-	Saint-Pierre		-	-

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature	Capital total au 31/12/2022	Engagement Région Réunion	
				Part	Titres (montant brut)
SPL RMR	SPL Réunion des musées régionaux	SA	1 150 000 €	98 %	1 130 000 €
SEMAC	Société d'Economie mixte d'Aménagement et de construction	SEM	13 205 870 €	9 %	1 200 195 €
SEDRE	Société d'Equipement du Département de la Réunion	Société Anonyme d'Economie Mixte	2 600 245 €	2 %	53 760 €
SEMATRA*	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	27 694 692 €	63 %	65 179 996 €
SAPHIR	Société d'Aménagement de Périmètres Hydroagricoles de l'Ile de La Réunion	SEM	621 600 €	0,1 %	672 €
SEMIR	SEM pour l'Industrialisation de la Réunion	SEM	1 438 500 €	35 %	507 500 €
-	SEM Marché de Gros	SEM	134 155 €	23 %	30 490 €
SEFAR	Société d'Epargne Foncière Agricole de la Réunion	Société civile de placement immobilier	11 223 000 €	45 %	4 998 950 €
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural	Société Anonyme d'Economie Mixte	954 000 €	22 %	210 490 €
SODIAC	Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction	SEM	25 975 082 €	2 %	438 075 €
SODEGIS	Société de Développement du Groupement Intercommunal du Sud	Société Anonyme d'Economie Mixte	9 014 400 €	11 %	952 650 €
SEMITTEL	Société d'Economie Mixte des transports, tourisme, équipement et loisirs	SEM	1 044 375 €	6 %	60 000 €
MARAINA	SPLA MARAINA	SA	4 101 487 €	13 %	511 228 €
Société Aéroportuaire	SA Aéroport de la Réunion Roland Garros	SA	148 000 €	10 %	14 800 €
NEXA	Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation	SEML	5 378 958 €	88 %	4 755 413 €
SPL HORIZON REUNION	SPL HORIZON REUNION	SA	993 967 €	81 %	3 041 000 €
SPL AR	SPL Avenir Réunion	SA	1 140 000 €	6 %	70 000 €
SEM ESTIVAL	Société d'Economie Mixte Transport de la CIREST	SEM	500 000 €	5 %	25 000 €
SPL ASSISTANCE A LA FORMATION	SPL ASSISTANCE A LA FORMATION	SA	1 854 750 €	95 %	50 000 €
IDIS	SOCIETE COOPERATIVE INTERET COLLECTIF- INSTITUT DE DEVT INTERNATIONAL DES SAVOIRS	SCIC	300 000 €	25 %	75 000 €
TOTAL			109 473 081 €		83 305 219 €

* SEMATRA: montant du capital après restructuration validée par AGM du 16 décembre 2022 et montant des titres détenus par la Région en fin 2023 (à la valeur brute dans l'actif)

LA CARTOGRAPHIE DES ORGANISMES SATELLITES



LEGENDE										
<p>PARTICULARITES</p> <p>DSP Délégation de service public</p> <p> SPL/SEM soumises au contrôle réglementaire. (SPL + SEM)</p>	<p>ENJEUX FINANCIERS (provenant des flux financiers 2023 sur Fonds propres + UE, des garanties d'emprunts et des apports en capital)</p> <table border="1"> <tr> <td>< 1M€</td> <td>Entre 1 M€ et 10 M€</td> <td>Entre 10 M€ et 50 M€</td> <td>> 100 M€</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #f9e79f;"></td> <td style="background-color: #f1c232;"></td> <td style="background-color: #e69d00;"></td> <td style="background-color: #8c564b;"></td> </tr> </table>	< 1M€	Entre 1 M€ et 10 M€	Entre 10 M€ et 50 M€	> 100 M€					<p>REPRESENTATION (nb administrateurs - capital)</p> <p> Majoritaire</p>
< 1M€	Entre 1 M€ et 10 M€	Entre 10 M€ et 50 M€	> 100 M€							

Lexique:	
RMR : Réunion des Musées Régionaux	AFPAP : Assistance à la Formation Professionnelle des Adultes à la Réunion
PRMA : Pôle Régional Musiques Actuelles de la Réunion	SEMIR : Société d'Economie Mixte pour l'Industrialisation de la Réunion
ARB : Agence Régionale de la Biodiversité	SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de la Réunion
ARI : Agence Innovation Réunion	SEFAR : Société d'Epargne Foncière Agricole de la Réunion
IRT : Ile de la Réunion Tourisme	GIE ACTIV : Groupement Acteurs Transport Interurbain de Voyageurs
FRT : Fédération Réunionnaise de Tourisme	SMPRR : Syndicat Mixte Parc Routier de la Réunion
OSCAR : Comité des Œuvres Sociales et Culturelles des Agents de la Région	SMTR : Syndicat Mixte de Transport
Bailleurs Sociaux et aménageurs : SEDRE, SODIAC, SEMAC, SEMADER, SODEGIS, SIDR, SHLMR	

LES REGIES COMPTABLES

L'article L.4221-5 du CGCT prévoit que le Conseil Régional peut déléguer à la Présidente, dans les limites qu'il aura fixées, une partie de ses attributions telles que :

- créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

La présidente est tenue d'informer le Conseil Régional des actes pris dans le cadre de ses délégations.

Au 31 décembre 2023, la Région Réunion dénombre 14 régies comptables : 7 régies d'avances et 7 régies de recettes.

L'ordonnance du 23 mars 2022 et le décret d'application du 22 décembre 2022 ont supprimé le régime historique de responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des comptables publics et des régisseurs, et ont instauré un régime de responsabilité unifié, commun à l'ensemble des acteurs de la chaîne financière depuis le 1^{er} janvier 2023.

Dans ce cadre, les régisseurs sont justiciables dans un cadre précisé et resserré : ils peuvent être sanctionnés en cas d'infractions prévues par l'ordonnance et sont susceptibles de faire l'objet de poursuites judiciaires en cas d'infractions à la loi pénale. S'agissant du régime indemnitaire, ce même décret renomme l'indemnité de caisse et de responsabilité en "indemnité de maniement de fonds".

Ainsi, des travaux ont été menés en 2023 pour se conformer à la réglementation en vigueur et également actualiser certaines régies pour suivre les recommandations du comptable public.

1- LES REGIES D'AVANCES

Les régies d'avances couvrent essentiellement des menues dépenses telles que l'acquisition de petits matériels, fournitures et services afin d'assurer le fonctionnement des services.

La collectivité compte à ce jour 7 régies d'avances dont 2 situées à la Réunion et 5 hors Département. Ces dernières sont installées au sein des antennes de la Région délocalisées à Paris, dans l'Océan Indien (Comores, Madagascar et Maurice) et au Québec (Canada).

Les caractéristiques financières des régies d'avances sont les suivantes :

Régies	Arrêté de fonctionnement en vigueur au 31/12/2023	Montant de l'avance (€)	CA 2022 (€)	CA 2023 (€)	Régisseur titulaire	Arrêté de nomination en vigueur au 31/12/2023
Paris	n°DAF/20214281	10 500,00	16 693,00	14 898,00	Natacha K/BIDI	n°DAF/20170314
Comores	n°DAF/20171245	2 000,00	-	-	Nadège LAGARDERE	n°DAF/20171246
Madagascar	n°DF/23006881	6 250,00	18 967,00	15 269,00	Michel GALINDO	n°DF/23003370
Maurice	n°DF/23006848	4 000,00	13 634,00	6 050,00	Grégory MARTIN*	n°DAF/20143555
Québec	n°DAF/20150741	7 600,00	12 768,00	10 383,00	Émilie PACCIARELLA	n°DAF/20185425
Menues dépenses Réunion	n°DF/23005628	3 000,00	-	-	Marie Christine VAULRY	n°DF/23005629
Conservatoire à Rayonnement Régional	n°DAF/21004644	4 600,00	2 178,00	1 013,00	Marie Claudine LARIVIERE	n°DAF/21004645

*Agent ayant quitté la collectivité le 26 janvier 2024

A – REGIES D’AVANCES HORS REUNION

Trois régies d’avances situées à l’étranger ont été modifiées et contrôlées en 2023 :

a) La régie de Madagascar

La régie d’avances est installée dans les locaux de l’antenne de la Région au n° 20 rue du Docteur Vilette Isoraka ANTANANARIVO à Madagascar, sous l’autorité hiérarchique de la Direction Opérationnelle de la Coopération Régionale (mission économique et coopération).

Monsieur GALINDO Michel est le régisseur titulaire de l’antenne de la Région à Madagascar et a pour mission d’assurer la représentation de la collectivité afin de favoriser le développement et la coopération interrégionale.

La régie a évolué pour autoriser des dépenses complémentaires nécessaires au bon fonctionnement de l’antenne :

- frais d’entretien et réparation de locaux ;
- frais de location de véhicule liés à la valorisation des missions de la collectivité ;
- frais de voyages et missions (taxi et transports en commun) ;
- frais de services bancaires et assimilés ;
- frais d’assurances.

Le paiement en numéraire a été fixé à 350 € par opération.

Conformément à la réglementation en vigueur au 1^{er} janvier 2023, l’arrêté de nomination du régisseur a également été ajusté afin d’introduire l’indemnité de maniement de fonds.

b) La régie de Maurice

La régie d’avances est installée dans les locaux de l’antenne de la Région à Maurice au 2nd Floor – Ebène House – 33 Cybercity, sous l’autorité hiérarchique de la Direction Opérationnelle de la Coopération Régionale (mission économique et coopération).

Monsieur MARTIN Grégory était le régisseur titulaire de l’antenne de la Région à Maurice et avait pour mission d’assurer la représentation de la collectivité afin de favoriser le développement et la coopération interrégionale.

La régie a évolué pour autoriser des dépenses complémentaires nécessaires au bon fonctionnement de l’antenne :

- frais d’entretien et réparation de locaux ;
- frais de voyages et de missions (taxi et transports en commun) ;
- frais d’assurances ;
- droit d’enregistrement et de timbre (taxe véhicule).

Par ailleurs, les frais de location et frais de déplacement à la Réunion sont supprimés puisqu’ils sont pris en charge par la DRH de la collectivité.

Le paiement en numéraire a été fixé à 350 € par opération.

Enfin, la régie d’avances de Maurice a fait l’objet d’un contrôle de vérification par la paierie régionale. Au 31 décembre 2023, le procès-verbal reste en cours de finalisation.

c) La régie du Québec

La régie d'avances Québec a fait l'objet d'un contrôle de vérification par le comptable public le 26 septembre 2023. Le procès-verbal établi par la paierie régionale décrit une régie comptable bien tenue par la régisseuse titulaire qui respecte et justifie les dépenses telles que prévues par l'arrêté de création.

B- REGIE D'AVANCES REUNION

Afin de répondre au bon fonctionnement de la collectivité régionale, une régie d'avances pour les menues dépenses a été créée.

Madame VAULRY Marie-Christine est nommée régisseuse (en poste sur Saint Denis) et Madame BERTIL Stéphanie mandataire suppléante (en poste sur Saint Pierre).

Cette régie d'avances est installée dans les locaux de la Région Réunion dans le Nord et le Sud, à la Direction Générale Adjointe Patrimoine et Action Territorialisée et est autorisée à régler les dépenses suivantes :

- frais postaux ;
- frais de transport (douane et transitaire) ;
- frais alimentaires ;
- petites fournitures administratives ;
- achat de petites quincailleries ;
- frais de télécommunications ;
- droits d'utilisation – informatique en nuage (exclusivement par internet) ;
- acquisition de catalogues, imprimés et publications (exclusivement par internet) ;
- achat de copies d'actes au service de publicité foncière et d'extrait Kbis.

Ces dernières sont payables à hauteur de 500€ maximum par opération.

Le montant maximum de l'avance à consentir à la régisseuse et à sa suppléante est fixé à 3 000 €.

2- LES REGIES DE RECETTES

Une régie de recette est chargée du recouvrement spontané des recettes prévues dans l'acte constitutif de la régie. Le régisseur n'a qualité ni pour accorder des délais de paiement ni pour exercer des poursuites.

Par exception, la régie de recettes prolongée permet au régisseur d'adresser une demande de paiement au redevable lorsque le règlement au comptant n'a pas été effectué immédiatement à la régie.

En l'espèce, il s'agit de confier au régisseur un travail de proximité consistant à "relancer" l'usager par le biais d'un écrit pendant un délai fixé dans l'acte constitutif de la régie.

La collectivité compte à ce jour 7 régies de recettes dont 5 installées sur les sites du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), 1 au sein du Domaine de Mongaillard Culture et Arts (MOCA) et 1 au sein du Campus Professionnel de l'Océan Indien (CPOI).

Les régies du CRR encaissent les cotisations des élèves aux cours dispensés par le conservatoire, les locations d'instruments et de salles. Sur MOCA et CPOI, la gestion des salles de location est confiée aux régisseurs nommés.

Régies	Arrêté de fonctionnement en vigueur au 31/12/2023	Montant de l'encaisse (€)	CA 2022 (€)	CA 2023 (€)	Régisseur titulaire	Arrêté de nomination en vigueur au 31/12/2023
CRR St-Benoît	n°DF/23006881	7 600,00	5 950,00	63 494,00	Marie Paule BARRET	NC
CRR St-Denis	n°DAF/20212133	12 200,00	3 776,00	190 427,00	Sabrina COSTILLE	NC
CRR St-Paul	n°DAF/20212133	12 200,00	27 855,00		Marie Claudine LARIVIERE	n°DF/23008790
CRR St-Pierre	n°DAF/20212133	18 000,00	97 218,00	217 515,00	Michele ENGUERRAND	n°DAF20190058
Salle de St-Benoît	n°DAF/20144068	1 000,00	5 930,00	16 300,00	Françoise BOYER	n°DAF/20172140
CPOI	n°DF/23005623	10 000,00	-	14 820,00	Anwar PATEL	n°DF/23001634
MOCA	n°DF/23005624	10 000,00	47 340,00	82 627,00	Pierre-Yves PERRAULT	n°DF/23001632

a) La régie de MOCA

La régie de recettes dédiée à la location des salles du Domaine de Montgaillard Culture et Arts (MOCA) a évolué sur les caractéristiques suivantes :

- Autoriser la demande de relance par le régisseur pendant 2 mois (ie régie de recettes prolongée) ;
- Autoriser « l'émission de virement exclusivement dans le cas de remboursement aux locataires de trop versé » ;
- Fixer le paiement en numéraire à 350 €.

Le régisseur titulaire ayant quitté la collectivité, il a été nécessaire de nommer un remplaçant. Ainsi, Monsieur PERRAULT Pierre-Yves a été nommé régisseur titulaire et Monsieur HOARAU Mickaël, mandataire suppléant de cette nouvelle régie de recettes prolongée depuis le 3 avril 2023.

b) La régie de CPOI

La régie de recettes dédiée à la location des salles du Campus Professionnel de l'Océan Indien (CPOI) a évolué sur les caractéristiques suivantes :

- Autoriser la demande de relance par le régisseur pendant 2 mois (ie régie de recettes prolongée) ;
- Autoriser « l'émission de virement exclusivement dans le cas de remboursement aux locataires de trop versé » ;
- Fixer le paiement en numéraire à 350 €.

Le régisseur titulaire ayant quitté la collectivité, il a été nécessaire de nommer un remplaçant. Ainsi, Monsieur PATEL Anwar est nommé régisseur titulaire et Monsieur HOARAU Mickaël mandataire suppléant de cette nouvelle régie de recettes prolongée.

c) La régie du Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint Paul

Compte-tenu de l'absence prolongée de la régisseuse titulaire, Madame LARIVIERE Claudine a été nommée régisseuse titulaire sur l'antenne de Saint Paul.

d) La régie du stationnement payant du pôle d'échanges de Duparc

La régie du stationnement payant au parc-relais du pôle d'échanges de Duparc à Sainte-Marie créée le 28 mars 2019 a été clôturée le 11 septembre 2023. L'arrêté met également fin aux fonctions de Madame STERVINOUB Sabine en qualité de régisseuse et de Madame BARET Dorine en qualité de régisseuse suppléante.

e) Les sites du Conservatoire à Rayonnement Régional

3 régies de recettes ont fait l'objet d'un contrôle de vérification par le comptable public en 2023 :

- CRR de Saint-Paul : vérification en date du 15 septembre 2023 ;
- CRR de Saint-Pierre : vérification en date du 15 septembre 2023 ;
- CRR de Saint-Benoît : vérification en date du 24 novembre 2023.

Les procès-verbaux établis par la paierie régionale décrivent des régies correctement tenues par les régisseurs titulaires dans le respect de la réglementation et les justificatifs des recettes sont présentés tels que prévoient les arrêtés de création.

En revanche, les arrêtés initiaux de création des Conservatoires à Rayonnement Régional datant de 1989 et modifiés en 2012, feront l'objet d'une mise à jour en 2024 afin de se conformer aux nouvelles réglementations relatives au fonctionnement des régies.

L'ANALYSE RETROSPECTIVE

en M€

Section de fonctionnement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	560,09	509,39	607,90	590,10	615,91	536,34	558,95	628,02	626,60
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions, prov°, prods spécifiques)	550,85	504,54	606,20	582,20	609,51	534,83	556,16	625,84	625,53
atténuation de charges	4,32	1,33	2,77	0,53	0,57	1,86	1,82	1,74	2,37
Produits des services	1,10	1,31	1,21	1,62	1,25	0,55	1,99	2,00	2,18
Impôts et taxes	352,41	357,14	397,99	433,58	441,16	379,20	421,19	446,20	451,49
Dotations et participations	190,30	142,61	201,68	143,91	158,33	149,55	124,80	165,39	164,87
Autres produits de gestion courante	2,48	1,90	2,36	2,28	6,49	3,33	6,06	10,48	3,40
Produits financiers	0,24	0,25	0,19	0,28	1,70	0,34	0,30	0,03	1,21
Produits spécifiques	9,13	4,83	1,70	7,79	5,11	0,82	1,05	0,47	0,10
Reprises amortissements et provisions	0,11	0,02	0,00	0,11	1,30	0,70	1,73	1,71	0,98
Dépenses réelles de fonctionnement	395,20	414,79	470,13	467,93	472,16	430,43	420,69	419,20	470,97
Dépenses réelles de fonctionnement (hors prov°, charges spécifiques)	390,53	412,70	464,81	463,32	469,30	428,17	420,02	406,40	439,78
Charges à caractère général	37,11	34,36	41,73	49,59	50,25	61,04	56,27	48,77	52,56
Charges de personnel	127,00	136,94	148,15	151,41	149,42	148,16	153,27	155,59	161,39
Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,48	0,28	2,28
Autres charges de gestion courantes	217,51	229,70	258,04	241,30	246,18	198,40	188,87	179,50	193,43
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,45	0,44	0,41	0,34	0,24	0,23	0,31	0,39	0,41
Charges financières	8,46	11,25	16,47	20,68	23,21	20,34	20,83	21,86	29,71
Charges spécifiques	4,64	2,04	4,22	4,16	2,41	1,33	0,15	0,09	4,98
Dotations	0,02	0,05	1,11	0,45	0,46	0,93	0,52	12,72	26,21
EPARGNE BRUTE	162,76	91,97	138,57	121,28	137,99	105,33	136,00	219,36	180,76
EPARGNE NETTE	78,49	59,51	102,68	83,93	97,94	46,32	71,69	154,30	114,49

Section d'investissement (hors 16449 et 1068)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles d'investissement	475,78	513,88	556,90	428,23	298,44	265,10	237,96	166,90	200,17
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt et autres recettes)	124,77	180,41	315,11	227,04	214,89	185,78	96,07	147,95	192,11
FCTVA	42,98	49,15	59,67	49,43	51,00	19,22	12,25	37,54	29,49
Subvention d'investissement	81,79	131,26	255,45	177,61	163,90	166,56	83,82	110,40	162,62
Emprunt	299,00	331,12	239,00	198,53	80,00	70,00	140,00	10,00	0,00
Autres	52,00	2,35	2,78	2,66	3,55	9,32	1,89	8,95	8,06
Dépenses réelles d'investissement	674,32	580,25	639,21	571,69	437,59	355,37	381,08	360,15	396,04
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	590,05	547,79	603,31	534,33	397,54	296,36	316,76	295,09	329,76
Autres	5,38	46,20	60,25	0,35	12,68	41,31	35,03	17,51	29,71
Dépenses d'équipement brut	426,21	419,85	452,17	445,66	274,44	161,52	200,20	199,52	235,22
Remboursement capital	84,27	32,46	35,90	37,35	40,04	59,01	64,31	65,06	66,28
Subventions d'équipement	158,46	81,74	90,89	88,32	110,42	93,53	81,54	78,06	64,84

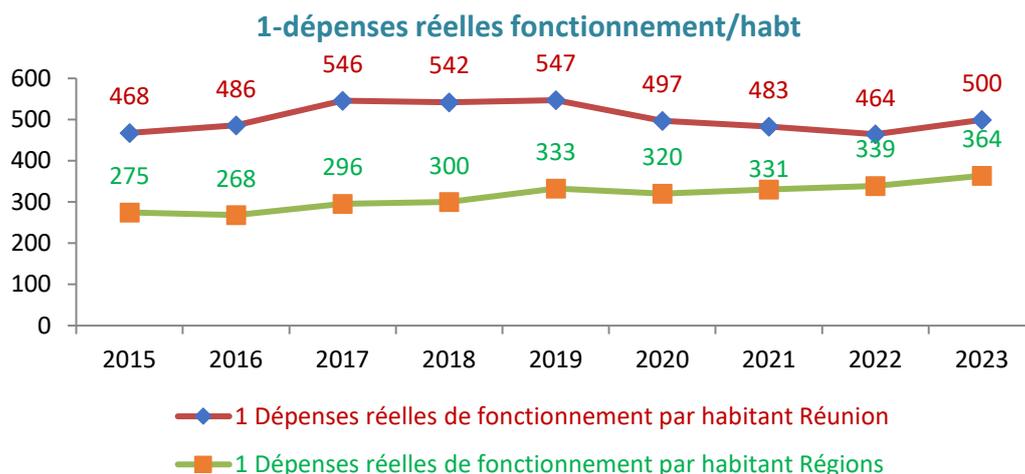
Résultat global cumulé avec 001, 002 et 1068	0,73	28,96	84,41	63,12	67,73	79,22	74,36	89,93	49,69
Résultat de l'exercice hors 001, 002 et 1068	-33,65	28,23	55,45	-21,29	4,61	15,64	-4,86	15,57	-40,24

LES RATIOS FINANCIERS : L'ANALYSE COMPARATIVE

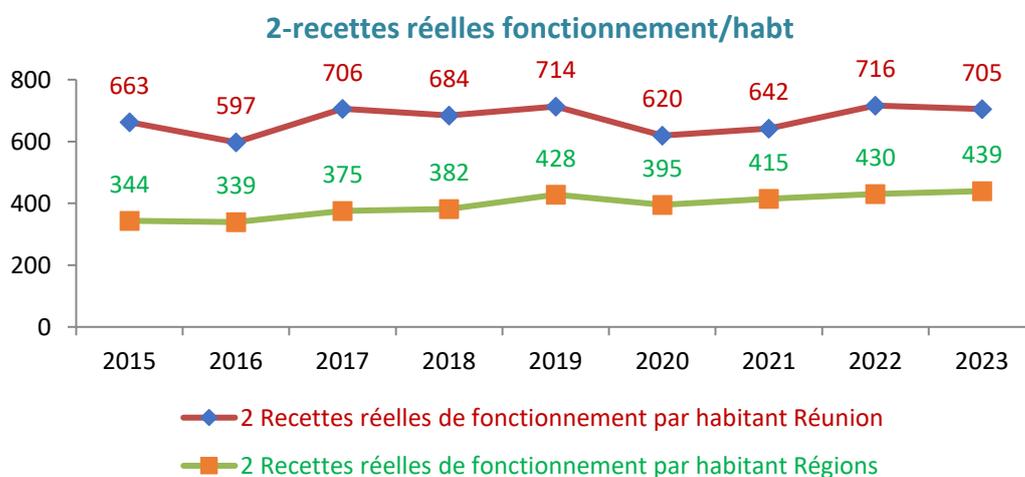
LES RATIOS FINANCIERS : ANALYSE COMPARATIVE DEPUIS 2015		REGION	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	Réunion	468	486	546	542	547	497	483	464	500
		Régions	275	268	296	300	333	320	331	339	364
2	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	Réunion	663	597	706	684	714	620	642	716	705
		Régions	344	339	375	382	428	395	415	430	439
3	Dépenses d'équipement brut par habitant	Réunion	505	492	525	517	318	187	230	229	267
		Régions	49	46	49	45	51	48	58	58	73
4	Encours de dette par habitant	Réunion	670	968	1 195	1 379	1 425	1 434	1 512	1 449	1 357
		Régions	360	382	391	393	413	448	483	499	498
5	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Réunion	32 %	33 %	32 %	32 %	32 %	34 %	36 %	38 %	36 %
		Régions	18 %	18 %	17 %	17 %	18 %	19 %	19 %	19 %	18 %
6	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Réunion	74 %	88 %	83 %	86 %	83 %	91 %	87 %	75 %	82 %
		Régions	89 %	87 %	86 %	87 %	84 %	90 %	86 %	86 %	91 %
7	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Réunion	76 %	82 %	74 %	76 %	45 %	30 %	36 %	32 %	38 %
		Régions	14 %	14 %	13 %	12 %	12 %	12 %	14 %	13 %	17 %
8	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	Réunion	101 %	162 %	169 %	202 %	200 %	231 %	236 %	202 %	193 %
		Régions	105 %	113 %	104 %	103 %	97 %	114 %	116 %	116 %	113 %

Source: Direction Générale Collectivités Locales (DGCL)–Données DGFIP

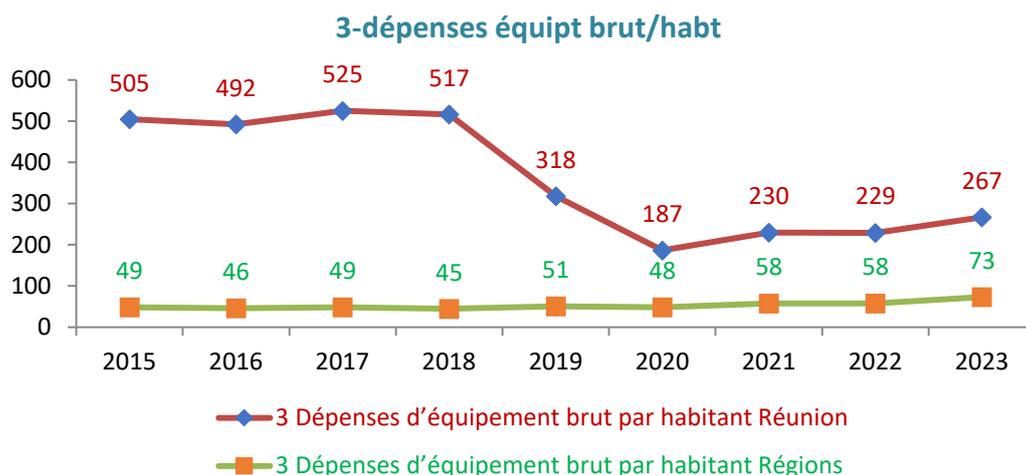
année 2023: chiffres disponibles des Régions= ratios prévus au BP 2023



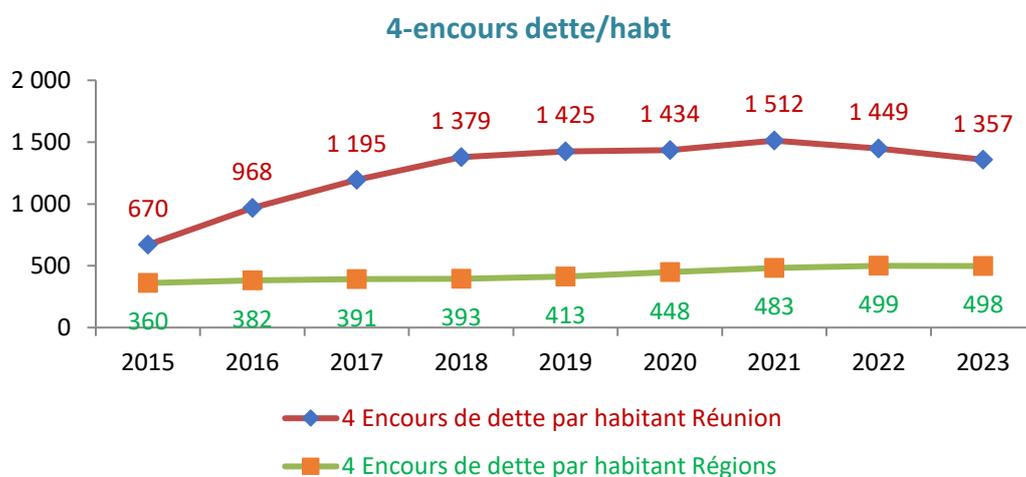
Les dépenses de fonctionnement de la Région Réunion par habitant sont supérieures à la moyenne des régions. L'insularité et l'éloignement par rapport à la France induisent des coûts d'exploitation plus élevés pour les entreprises et par voie de conséquence des prix à la consommation plus importants par habitant. De plus, la part affectée aux charges de personnel dans le budget de la collectivité est deux fois plus importante à la Région Réunion, comme pour les autres collectivités ultra-marines, par rapport à la moyenne nationale des Régions.



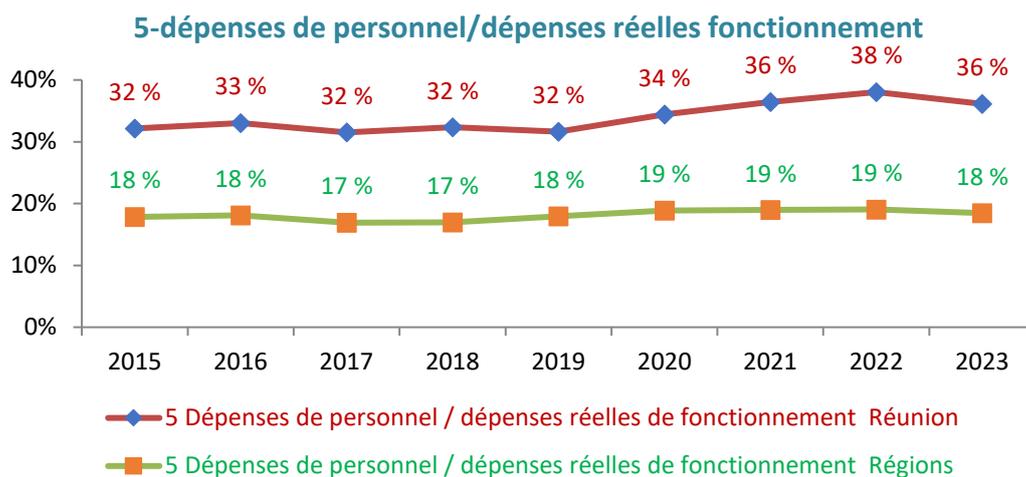
Les recettes de fonctionnement de la Région Réunion par habitant sont plus élevées en comparaison de la moyenne des régions, au regard notamment d'un champ de compétences différent et des recettes associées (taxe spéciale sur la consommation des carburants (TSCC), octroi de mer...).



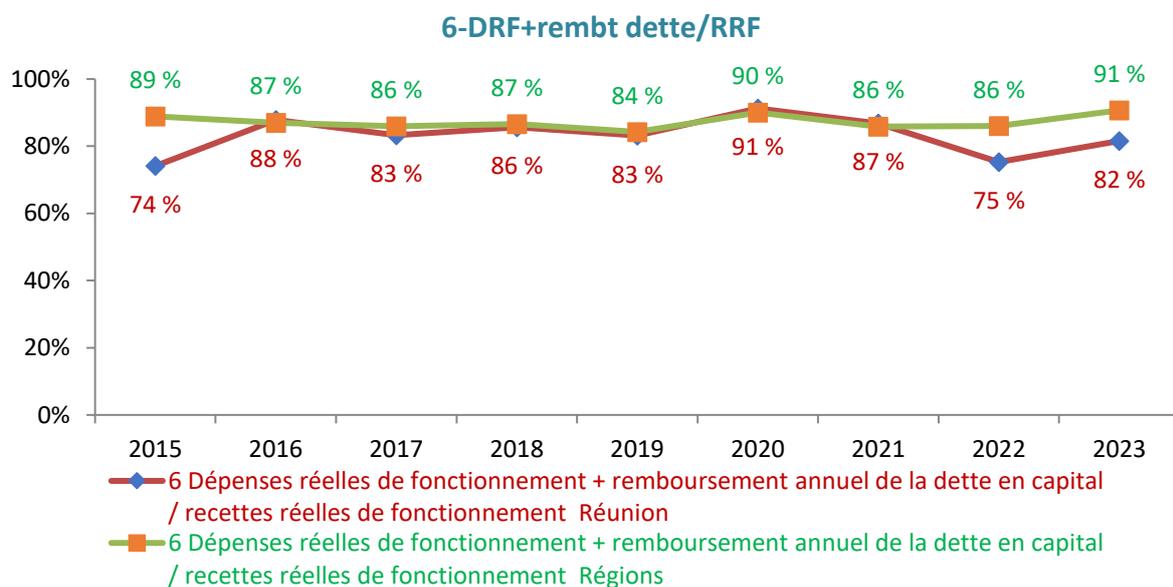
La baisse des dépenses d'équipement sur la période 2019 à 2022 correspond à la fin des travaux de la 1^{ère} tranche de la NRL. Les chiffres de la Région Réunion par habitant demeurent au-dessus de la moyenne nationale des régions. Il est à souligner que notre collectivité dispose de la compétence du réseau routier national contrairement aux autres régions de France.



L'encours de la dette de la Région Réunion en forte progression sur la période 2015 à 2021 décroît depuis 2022 pour la première fois depuis ces huit dernières années, confortant ainsi la stratégie financière de la nouvelle mandature pour une gestion financière responsable et durable. Le montant par habitant est de 1 357€. Il reste néanmoins supérieur à la moyenne de l'ensemble des régions.

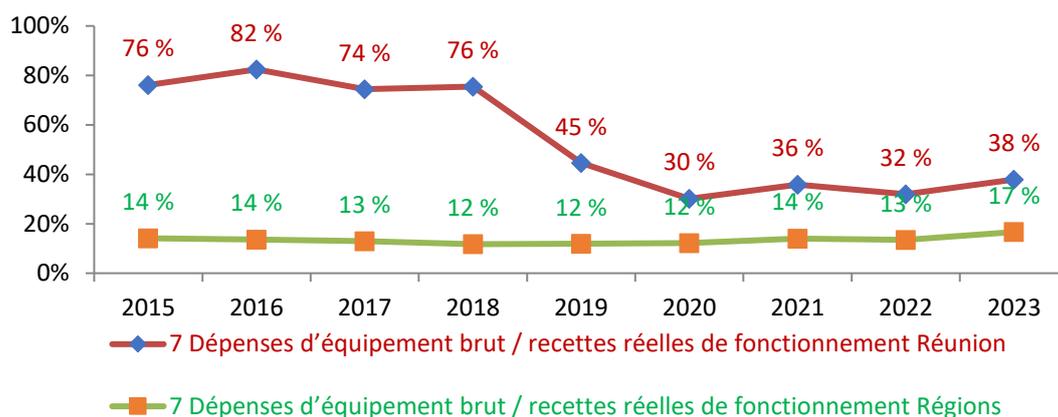


La part des dépenses de fonctionnement affectée aux charges de personnel est de 36 % soit le double du taux de la moyenne nationale des collectivités régionales en raison des nombreux dispositifs gérés par la collectivité, notamment les fonds européens (1,5 Mds€ de budget sur le PO 2014-2020) qui mobilisent un personnel dédié au suivi de ces fonds.



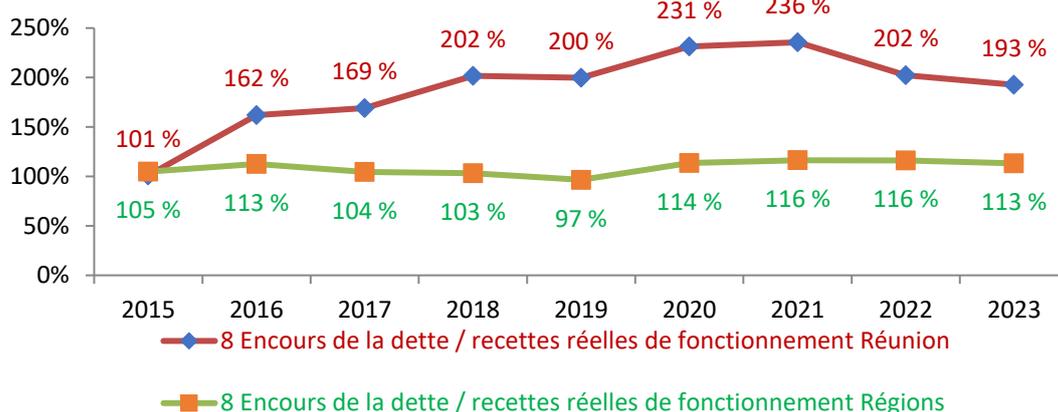
La Région Réunion consacre 18 % de ses recettes de fonctionnement à l'investissement, contre 9 % de moyenne pour l'ensemble des régions (part en amélioration).

7-dépenses équipement brut/recettes réelles fonctionnement



Les recettes de fonctionnement financent 38 % des dépenses d'équipement, soit un taux supérieur à la moyenne régionale de 17 %.

8-encours dette/recettes réelles fonctionnement



Le taux d'endettement de la Région Réunion est en forte hausse sur la période 2015 à la fin 2021 (236 %). Ce taux est plus du double de la moyenne des régions. Depuis 2022, le taux est en diminution pour atteindre 193 %, revenant ainsi au chiffre antérieur à 2018. L'effort est à maintenir afin de se rapprocher de la moyenne nationale et préserver des marges de manœuvre pour les projets futurs.

LES ANNEXES

ANNEXE 1 : TAUX DE RÉALISATION

ANNEXE 2 : LES INVESTISSEMENTS 2022/2023

ANNEXE 3 : ÉTAT DES PROVISIONS AU 31/12/2023

ANNEXE 4 : DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ENCAISSÉES EN 2023

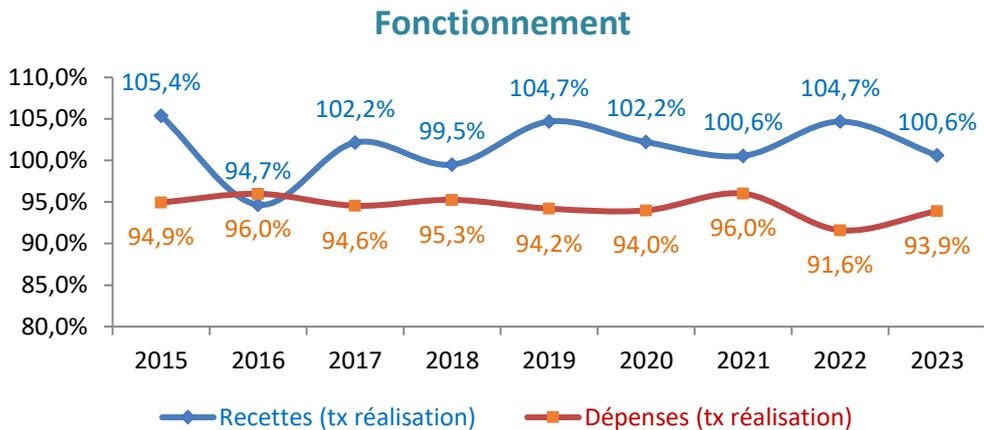
ANNEXE 5 : LES VIREMENTS DE CRÉDIT ENTRE CHAPITRES EN 2023

ANNEXE 1 : TAUX DE RÉALISATION

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

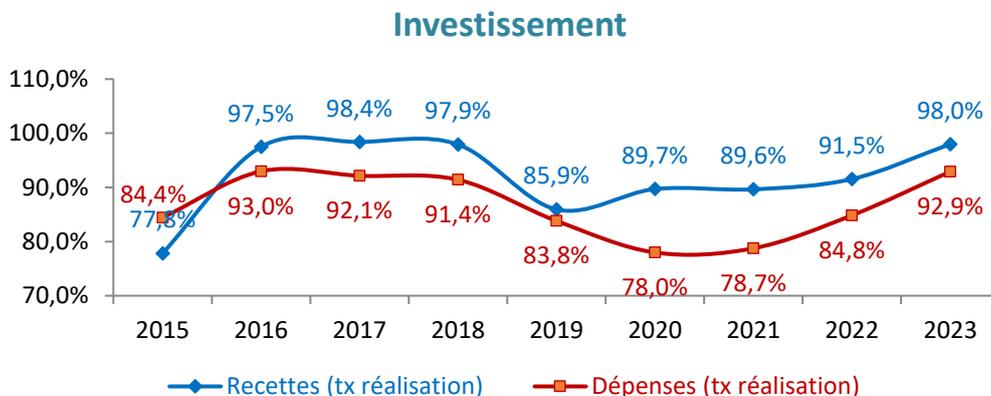
Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est supérieur à la prévision budgétaire alors que celui des dépenses qui est de 93,9 % est en hausse par rapport à l'exercice précédent.



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes	105,4%	94,7%	102,2%	99,5%	104,7%	102,2%	100,6%	104,7%	100,6%
Dépenses	94,9%	96,0%	94,6%	95,3%	94,2%	94,0%	96,0%	91,6%	93,9%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le taux de réalisation des dépenses et des recettes d'investissement est en progression par rapport à l'exercice précédent, avec une amélioration notable en dépenses (92,9 % en 2023 contre 84,8 % en 2022).



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes	77,8%	97,5%	98,4%	97,9%	85,9%	89,7%	89,6%	91,5%	98,0%
Dépenses	84,4%	93,0%	92,1%	91,4%	83,8%	78,0%	78,7%	84,8%	92,9%

BUDGETS ANNEXES

BA ENERGIE

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
FONCTIONNEMENT	Recettes	107,3%	64,6%	81,4%	82,0%	189,4%	87,9%	104,2%	41,6%	65,1%
	Dépenses	68,1%	27,7%	13,2%	20,2%	22,8%	11,0%	10,1%	2,8%	3,9%

BA DSP Musées

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
FONCTIONNEMENT	Recettes	98,6%	18,4%	35,1%	336,6%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Dépenses	74,2%	58,3%	53,6%	40,7%	30,3%	50,3%	88,9%	77,5%	67,0%
INVESTISSEMENT	Recettes	91,3%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Dépenses	96,4%	0,0%	0,0%	99,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

BA TRANSPORT

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
FONCTIONNEMENT	Recettes			71,2%	91,3%	100,3%	98,1%	100,6%	97,7%	95,9%
	Dépenses			65,6%	77,9%	94,0%	92,9%	95,0%	92,5%	96,1%

BUDGETS AUTONOMES

BUDGET FEDER 2014-2020

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
FONCTIONNEMENT	Recettes	0,0%	1,4%	10,7%	24,9%	33,6%	25,0%	16,8%	14,2%	26,5%
	Dépenses	3,4%	20,9%	17,6%	31,7%	23,2%	25,2%	20,8%	16,8%	40,5%
INVESTISSEMENT	Recettes	7,8%	18,4%	29,2%	12,6%	16,3%	24,6%	21,7%	14,4%	31,5%
	Dépenses	0,0%	7,1%	28,6%	15,9%	12,3%	21,4%	18,0%	18,8%	41,5%

BUDGET POCT 2014-2020

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
FONCTIONNEMENT	Recettes	0,0%	11,8%	11,7%	21,2%	32,5%	20,2%	29,4%	30,1%	40,1%
	Dépenses	0,0%	13,2%	14,6%	22,7%	22,7%	19,4%	20,2%	30,3%	36,2%
INVESTISSEMENT	Recettes	319,8%	17,0%	0,0%	0,0%	12,3%	27,5%	37,8%	12,4%	11,7%
	Dépenses	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	30,3%	21,9%	38,0%	43,6%	9,4%

BUDGET FEDER/FSE 2021-2027

		2023
FONCTIONNEMENT	Recettes	5,5%
	Dépenses	3,7%
INVESTISSEMENT	Recettes	21,2%
	Dépenses	0,0%

BUDGET INTERREG OI 2021-2027

		2023
FONCTIONNEMENT	Recettes	25,7%
	Dépenses	0,0%
INVESTISSEMENT	Recettes	77,0%
	Dépenses	0,0%

ANNEXE 2 : LES INVESTISSEMENTS 2022/2023

BUDGET PRINCIPAL	CA 2022	CA 2023	Evolution
SERVICES GÉNÉRAUX	6 744 688,95	13 137 686,95	94,8%
Dont achats d'équipements informatiques pour la région investissement	735 168,97	639 080,70	
Dont achats de licences informatiques investissement	695 767,27	1 118 439,60	
Dont acquisition en VEFA de locaux de bureaux parcelle BH 148 Saint-Paul	2 743 150,00		
Dont acquisition en VEFA de locaux de bureaux parcelle BH 148 Saint-Paul – affectation		5 142 900,00	
Dont acquisitions matériels de transports année 2022	456 928,21	140 976,28	
Dont acquisition de matériels de transport année 2023		2 250 663,47	
Dont aménagement bâtiment administratif année 2023		454 527,36	
Dont aménagements bâtiments adm année 2022	298 454,45	318 303,43	
Dont bâtiment DRR rehab-mise aux normes	91 286,07	109 329,46	
Dont matériels de bureau, mobiliers année 2022	53 341,14	162 901,33	
Dont organisation-systèmes information investissement	186 666,70	233 373,11	
Dont plan relance : AFD Saint-André / MRST	262 544,57	2 200 569,19	
ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	67 773 873,72	59 266 119,41	-12,6%
Dont lycée nord bois de nèfles Ste-Clotilde	226 551,95	803 138,59	
Dont cite scolaire butor st Denis – travaux de maintenance et entretien	388 009,05		
Dont construction des locaux de l'UFR santé sur le site de Saint-Pierre phase 2 vol et travaux /1er équipement phase 2	227 725,75	82 196,29	
Dont construction des locaux de l'ESIRO let de 2 départements de l'IUT sur le site de Terre-Sainte à Saint-Pierre - volet travaux et 1er équipt	266 790,57	221 404,95	
Dont construction des locaux de l'UFR santé sur le site de Saint-Pierre phase i - vol et étude (phase 1&2) et travaux/1er équipement (phase 1)	412 063,49		
Dont CPOI frais d'investissement année 2022	202 043,08	170 266,77	
Dont dotation globale d'équipement	1 712 919,18	640 036,63	
Dont dotation globale d'équipement - exercice 2022	3 485 256,00	4 371 240,57	
Dont dotation globale d'équipement - exercice 2023		3 629 778,00	
Dont dotation globale d'équipement 2021	3 107 122,09	1 606 482,29	
Dont dotations globales d'équipement - exercice 2019	536 352,74	114 245,54	
Dont l'ÉPAHD St-Joseph – réhabilitation phase 2-rénovation des serres/parking	168 601,85	45 619,41	
Dont LP Patu de Rosement St-Benoit- txv maintenance/réparation	428 037,41	556 198,85	
Dont lycée Boisjoly Potier – Tampon	2 609 844,64	2 286 861,45	
Dont lycée Nelson Mandela et ses equip sportifs/txv maintenance-réparation	297 797,59	198 114,04	
Dont lycée A.Bouvet St-Benoit- txv maintenance/réparation	15 834,70	221 805,85	
Dont lycée Amiral Bouvet St-Benoit- txv maintenance/réparation	266 027,12	10 604,05	
Dont lycée M. Gandhi St-Andre/txv maint. ger	341 422,10	504 950,67	
Dont lycée M. Gandhi St-Andre - cuisine centrale/txv maint. ger	196 838,79	13 367,01	
Dont lycée Belle pierre/txv maint. ger	164 646,35	79 303,50	
Dont lycée Bois d'olive St-Pierre/txv ger	309 240,35	16 959,32	
Dont lycée Lepervanche le port/reprise structurelle bat.k	501 215,72	149 270,00	
Dont lycée Pierre Lagourgue - accessi handicapés et réfection façades bardeaux		304 476,66	
Dont maintenance suivi et installation optimiseurs de puissance	179 036,40	34 389,41	
Dont mise en œuvre du cartable numérique et de la connexion internet pour les familles les plus modestes année scolaire 2022-2023	4 398 800,00	557 900,00	
Dont mise en œuvre du cartable numérique et de la connexion internet pour les familles les plus modestes année scolaire 2023-2024		4 964 750,00	
Dont mise en œuvre du plan ordinateur portable et de la connexion internet pour les familles les plus modestes année scolaire 2021-2022	4 713 100,00		
Dont plan de relance - LRG - trx rehab et mise aux normes - internats filles & garçons	66 724,28	2 090 353,80	
Dont plan relance : CPOI : AFD + CFAT + CFA	375 288,91	207 230,48	
Dont plan relance : L.P. Isnelle Amelin - Ste Marie	2 341 967,74	2 370 879,93	
Dont plan relance : LP François de Mahy St-Pierre	1 323 691,88	338 881,99	
Dont plan relance : lycée A. Lacaze, le verger / E.S. le verger	23 431,21	221 036,48	
Dont plan relance : lycée Antoine Roussin – St-Louis	535 207,72	467 169,00	
Dont plan relance : lycée Georges Brassens	882 780,85	457 634,25	
Dont plan relance : lycée Jean Joly et E. S - St-Louis	49 861,18	215 945,40	
Dont plan relance : lycée prof Agri. Emile Boyer de la Giroday et CFAA	896 646,04	329 099,05	
Dont plan relance : lycée prof Agri. Emile Boyer de la Giroday et CFAA St-Paul	21 822,22	184 710,92	
Dont plan relance : lycée prof Hôtelier la Renaissance	4 891 243,32	3 985 402,15	
Dont plan relance : lycée R.Garros - bat a , administration, D, E & G	739 524,24	608 898,06	
Dont plan relance : lycée Roche maigres – St-Louis	1 855 823,41	53 922,02	
Dont prog.PPI économie énergie/lycées	93 986,97	532 864,72	
Dont programme de relance régional	7 339 999,50	6 812 720,97	
Dont programme d'équipement 2021 - CHUR	233 034,66		

BUDGET PRINCIPAL	CA 2022	CA 2023	Evolution
Dont programme équipement CFA Léon Legros réhabilitation	1 227 437,77	280 130,94	
Dont réhabilitation CFA de Ste Clotilde CEFJR 23/11/2017 - CPERMA 12/12/2017	2 337 363,25	700 000,00	
Dont réhabilitation et mise aux normes du lycée et equipt sportifs de vue belle	1 513 367,59	52 234,37	
Dont relance REACT UE lycées/relamping/brasseurs d'air/ECS	9 393,17	1 992 556,09	
Dont rénovation thermique bâtiments éducation et formation	9 374 100,32	9 035 759,66	
Dont subvention d'équipement 2019 CMAR	215 156,89		
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	11 543 024,56	6 965 856,64	-39,7%
Dont acquisitions et travaux CRR	128 308,54	190 669,85	
Dont construction d'un gymnase/site champ fleuri au butor – St-Denis		450 410,17	
Dont plan relance : lycée Bois d'olive	461 373,14	4 891,95	
Dont programme d'activités annuel 2022	213 600,00	31 800,00	
Dont programme de relance régional	7 554 563,74	2 931 770,87	
Dont revalorisation du patrimoine des communes	431 804,86		
Dont travaux annuels d'entretien, de mise aux normes et d'amélioration des conditions d'accueil des sportifs des CREPS de la réunion		220 000,00	
Dont travaux d'entretien, d'aménagement ainsi que l'acquisition de divers matériels pour les sites du CREPS.	160 000,00	80 000,00	
SANTÉ ET ACTION SOCIALE	160 758,60	234 505,77	45,9%
AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	15 879 421,58	9 193 747,36	-42,1%
Dont AGORAH - programme d'actions 2022	400 000,00	100 000,00	
Dont AGORAH - programme d'activités 2023		400 000,00	
Dont AMELIO - programmation 2019 (tranche 2)	206 862,68	79 115,71	
Dont AMELIO - programmation 2020	608 557,83	92 924,43	
Dont AMELIO - programmation 2021	1 742 651,58	504 986,50	
Dont Cœur Possession - tranche 2 (FRAFU)	316 750,00	442 750,00	
Dont déploiement du très haut débit régional et engagement budgétaire	1 000 000,00	1 000 000,00	
Dont programme de relance régional	8 813 572,07	3 978 409,07	
Dont réalisation des travaux d'extension du réseau régional à haut débit gazelle	161 737,03	49 949,83	
Dont révision du SAR : AMO élaboration		603 689,42	
Dont Saint-Denis - aménagement des abords des stations transport par câble	152 712,89	106 304,26	
Dont Sainte-Rose - aménagement zac (EPS)	259 112,00		
Dont SEMADER - réhabilitation de logements sociaux accession (quartier français)	400 000,00		
Dont SIDR - réhabilitation de logements sociaux accession (chaudron)		839 965,00	
Dont SPL MARAINA - augmentation de capital 2022	500 000,00		
ACTION ÉCONOMIQUE	29 689 790,16	43 558 869,20	46,7%
Dont abondement du fonds Runaissance		228 000,00	
Dont acquisition d'équipement de production dans le cadre de développement d'une activité de transformation de bois a Saint-Paul	104 309,82	195 690,18	
Dont aide a évènementiel volet 2	732 751,12	385 213,60	
Dont chèques numériques	306 605,04	15 328,00	
Dont CI a destination des commerces de proximités	526 696,25	697,75	
Dont création d'un fonds de participation, intitulé : "nom du fonds " placé sous mandat de gestion auprès du FEI (filiale de la BEI)		13 440 000,00	
Dont création hôtel 3* de 80 chambres à Saint-Denis	240 618,47		
Dont dotation pour l'abondement du fonds de crédits " prêt d'honneur création ", " prêt d'honneur innovation " et " prêt d'honneur croissance "		400 000,00	
Dont FA 1.01 - extension du pôle de protection des plantes	476 338,53		
Dont FA 1.03 - programme.recherche agronomique CIRAD 2019-2021 RE0024904	907 180,51		
Dont INVEST IAA	446 539,48		
Dont le cube	168 620,76	166 483,01	
Dont Le Petit Piaf - pr - 2020	300 000,00		
Dont participation de la collectivité au volet régionalisé du PIA 4	500 000,00		
Dont PGME actions 2022	264 000,00		
Dont POE FEDER 2014-2020 axe 10 volet REACT UE mise en œuvre fiche action 10.2.4 aides aux petits investissements des entreprises artisanales du BTP -AGRO-COM PROXIMITE		1 288 710,34	

BUDGET PRINCIPAL	CA 2022	CA 2023	Evolution
Dont PR fiction - serie OPJ saison 5		220 000,00	
Dont PR- lemming film- Sweet Dreams	225 000,00		
Dont PR- maman veut PU- CINE NOMINE		352 500,00	
Dont PR- OPJ 974 - s4 - terence	435 000,00	145 000,00	
Dont préfinancement dispositif chèque numérique 2021	1 367 335,10	3 330 255,88	
Dont préfinancement dispositif KAP NUMERIK 2023_2027		420 600,59	
Dont programmes CIRAD FEADER 2022		755 854,71	
Dont programmes recherche CIRAD FEADER 2021	776 674,61		
Dont PR-TERENCE FILMS-OPj 974 saison 3	290 000,00		
Dont REGARD'ENSEMBLE - nouvelle appellation MAZINE REUNYON 2022-2023		211 707,37	
Dont réhabilitation de la ZAE trois mares au Tampon	0,00	640 000,00	
Dont SEMATRA - augmentation capital		15 000 000,00	
Dont SEMATRA - mise en jeu de la garantie air austral	15 320 001,00		
ENVIRONNEMENT	10 892 056,50	14 093 068,55	29,4%
Dont 4.04 Ecosolidaire 2015 -POE FEDER	1 525 283,20	130 500,79	
Dont 4.17 dispositif chèque pv - cofinancement FEDER engagement nouvelle enveloppe	1 032 000,00	75 000,00	
Dont 5.06 unité de potabilisation sur la commune de Petite-Île	285 513,22	111 936,16	
Dont AAP EC 2022 - 1ere partie des lauréats		221 006,90	
Dont chèque PV - engagement enveloppe 2021-2022	903 000,00	474 000,00	
Dont chèque PV - engagement d'une nouvelle enveloppe 2021-2022	486 000,00	2 883 000,00	
Dont chèque PV - engagement d'une nouvelle enveloppe 2023		2 029 000,00	
Dont ecosolidaire 2015 -POE FEDER mesure 4.04	152 755,85	1 427 064,56	
Dont ecosolidaire 2023 - POE FEDER mesure 2.1.4		449 697,67	
Dont programme de relance régional	156 435,42	323 450,07	
Dont SLIME 2021 seconde tranche	271 304,00		
Dont SPL HR CPI mission SLIME 2022	2 250 000,00	252 585,50	
Dont SPL HR CPI mission slime 2023		1 302 000,00	
Dont SPL HR CPI missions 2019/2020 exploitation centrale bras des lianes	123 258,90	315 179,04	
Dont SPL HR CPI missions 2020 (hors SLIME ET ECOSOL)	128 721,66	132 195,52	
Dont SPLHR CPI 3 missions 2023 (CPV, ecosolidaire, SARE))		1 321 916,11	
Dont SPLHR CPI 8 missions suppl 2023 (GOUV, ENERGILE, OER, EXPL PV, BIOMASSE, EMR, GE OTH, H2)		207 000,00	
Dont SPLHR CPI missions 2021 (hors SLIME)	261 676,60	134 431,76	
Dont SPLHR CPI missions 2022 (hors SLIME ET BDL))	1 416 832,74	670 025,82	
TRANSPORTS	152 407 490,20	183 310 288,79	20,3%
Dont achat de matériel roulant nécessaire à l'exploitation du réseau car jaune		15 000 000,00	
Dont acquisition matériel transport DEER		938 291,74	
Dont acquisition véhicules directions des routes	404 165,33	110 577,72	
Dont aménagement de sécurité		924 406,56	
Dont aménagement du TCSP de la rue du lycée à saint andré	164 709,45	79 422,78	
Dont aménagements de sécurité	631 824,18	701 099,22	
Dont DA - RN - investissement/ fonctionnement SMPRR - 2022	5 043 024,00		
Dont DA - RN - investissement/ fonctionnement SMPRR - 2023		5 895 000,00	
Dont DE - RRTG est - RN2 aménagement de la traversée de Saint-Benoit - Etudes		382 262,94	
Dont DE - RRTG est - VRTC RN2 Sainte-Marie	890 575,90	6 888 780,40	
Dont DE - RN1 Rivière des Galets - Nouveau franchissement	7 726 828,57	629 893,57	
Dont DE - Berguitta 2018 - RF Tevelave	1 115 637,00	212 370,01	
Dont DE - MO - RF Bébour Bélouve-Plaine des palmistes-prog 2012	246 255,72		
Dont DE - N2 St-André - échangeur Cressonniere (Salazie)	2 808 599,24	464 996,29	
Dont DE - P2017- RF Tamarins-portion 4- Saint-Paul		2 555 213,73	
Dont DE - RF des Makes: parking - Saint-Louis	194 179,10	75 815,45	
Dont DE - RN102 - Sainte-Marie : requalification	2 145,55	719 182,95	
Dont DE - RN102 - Sainte-Marie : requalification		262 395,13	
Dont DE - RN1e - RDG - Aménagement giratoire Sacré Coeur à Chemin des anglais	2 182 724,42	21 160,89	

BUDGET PRINCIPAL	CA 2022	CA 2023	Evolution
Dont DE - RN1e - RDG - Aménagement giratoire Sacré Coeur à Chemin des anglais SHUNT Le Port	426 092,23	84 858,99	
Dont DE - RN1 - Nouveau pont sur riviere saint denis (NPRSD)	3 333 157,66	276 248,10	
Dont DE - RN2 - Déviation de Saint-Joseph- 98/03	347 891,50	2 551 857,40	
Dont DE - RN2 - BAU pour TC entre Ravine des chèvres et Bel air Sainte-Suzanne		2 745 915,06	
Dont DE - RN2 - Bras panon-Paniandy & liberia échangeurs	785 760,25	2 088 686,28	
Dont DE - RN2 - Bras panon-Paniandy & liberia échangeurs (3-3)		222 112,63	
Dont DE - RN2 - Saint-André - Cressonniere-échangeur (Salazie)	291 569,19	244 891,76	
Dont DE - RRTG est - RN2 aménagement de la traversée de Saint-Benoit - études	390 704,30	293 030,39	
Dont DE - RRTG est - VRTC RN2 Sainte-Marie	9 388 707,18	8 895 711,39	
Dont DE - Voie Vélo Régionale - 2013 - SPL Maraina - AMO pour 6 tronçons	3 243 092,12	1 283 355,38	
Dont DT - études de faisabilité RRTG 2017 à 2021	22 373,55	455 255,99	
Dont DT - parking relais portail Saint-Leu	365 952,19	574 004,22	
Dont DT - Prolongement axe mixte Cambaie définitif	206 430,07	138 352,52	
Dont DT - RRTG est - RN2 - aménagement de la BAU entre Ravine des chèvres et Duparc	446 286,12	158 852,93	
Dont équipements routiers de secu gliss sv dispo secu	204 993,64	500 659,68	
Dont équipements routiers de secu gliss sv dispo secu	295 841,19	170 396,00	
Dont équipements routiers de secu gliss sv dispo secu matériel	67 384,08	225 646,16	
Dont équipements SRGT	865 019,65	1 277 939,65	
Dont études MOA généralités	82 547,53	303 183,60	
Dont MO - 05/04 - RN2 - aménagement Saint-François / Sainte-Anne - Saint-Benoit	2 177 932,56	176 985,06	
Dont MO - aménagement carrefour giratoire RN3, RD55 et rue Georges lebeau	597,35	223 971,47	
Dont MO - grosse réparation etanchéite ouvrage MHC	261 010,79	2 353 346,11	
Dont MO - programme pluriannuel RC -2016/2017 -2ème tranche SRN Nord	146 734,32	89 612,70	
Dont MO - RN1 - création collectrice Cambaie et accès au PSO Saint-Paul sens sud nord	4 431 982,55	3 021 828,92	
Dont MO applications équipements SRGT	2 130 792,41	294 022,11	
Dont MO construction SRGT	856 320,30	12 867,97	
Dont MO élargissement Ravine Mare sèche	274 465,45		
Dont MO mise en oeuvre PPHM	119 043,45	395 111,20	
Dont MO Pont suspendu Rivière de l'est réhabilitation v2	8 176 068,00	6 726 122,90	
Dont MO RN 3b création bande cyclable sens montant et trottoir Saint-Pierre	1 655,34	1 251 164,80	
Dont MO RN1005 provision dégats cycloniques	887 891,79	8 891,00	
Dont MO RN1a création et sécurisation des bandes cyclables du Cap la houssaye RN1a - PR 30+380 à 33+000	2 236 696,54	9 730 192,08	
Dont MO RN2 - création cheminement piétons cycles - Bonne espérance Sainte-Rose	441 268,85	85 296,31	
Dont MO RN2 accotement multifonctionnel sens montant Rivière de l'est Sainte-Rose	205 168,35	12 278,49	
Dont MO RN2 falaises orangères Rivière de l'Est	233 339,02		
Dont MO RN2 passerelle P/C PR57	2 710 723,84	1 962 831,56	
Dont MO RN2 PR55+050 55+700 entre Carrefour RN2/RD3 pont Rivière de l'est	1 874 905,20	5 602 623,15	
Dont MO RN2 PR73+600 a 73+850 tx sécurisation Bois Blanc Sainte-Rose		371 333,75	
Dont MO RN2 traversée Saint-François à Saint-Benoit RN2 - PR46+700 à 47+200	986 688,74	91 043,83	
Dont MO RN2 travaux d'aménagement du carrefour des Deux canons - commune de Saint-Denis	854 778,71	65 610,95	
Dont MO RN2 travaux aménagement carrefour Labourdonnais PR0+600 Saint-Denis		311 890,34	
Dont MO RN2 VVR passerelle Sainte Marguerite	1 809 892,17	81 775,74	
Dont MO RN2002 PR38+745 à 39+520 Rivière des roches à Saint-Benoit aménagements en faveur des modes doux		1 613 956,53	
Dont MO RN2002 confort pont rivière marsouins Saint-Benoit	1 168 459,27	973 335,86	
Dont MO RN3 PR 2+235 à PR 4+460 la Confiance à Saint-Benoit	2 713 522,96	1 533 931,49	
Dont MO RN3 - PR 21+100 à PR 22+014 - Plaine des palmistes - aménagement Imistes - aménagements en f	1 204 767,03	1 327 495,27	
Dont MO RN3 accotement multifonct Saint-Benoit	728 026,85	70 884,63	
Dont MO RN3 traversée de chemin ceinture à Saint-Benoit PR 5+870 à 7+050	1 198 982,59	94 474,37	
Dont MO RN5 - sécurisation cheminement piétons cycles - plate forme Cilaos	1 726 812,77	3 540 257,93	

BUDGET PRINCIPAL	CA 2022	CA 2023	Evolution
Dont MO RN5 sécurisation falaises 3 sites Pavillon, Peter Both et Gueule Rouge		819 576,68	
Dont MO RN5 travaux de renforcement et d'élargissement de 6 ouvrages		2 199 928,04	
Dont MO sécurisation de la voie d'accès au lycée Saint-Paul IV	196 388,29	26 708,80	
Dont MO travaux RC RN2 Vincenzo sécurisation cheminements piétons cycles France relance	2 753 868,10	819 715,20	
Dont MO tx RC SRE prog 2020-25	1 619 360,66	3 188 456,17	
Dont MO tx RC SRN prog 2020-25	6 227 274,04	15 611 246,65	
Dont MO tx RC SRN - centre prog 2019-20	400 788,05	215 258,23	
Dont MO tx RC SRO prog 2020-25	0,00	2 145 828,19	
Dont MO tx RC SRS prog 2020-25	3 780 870,95	8 799 971,91	
Dont MO dt - RN1001 Vilebrequins à rose des vents		1 300 638,10	
Dont NRL - Nouvelle Route du Littoral	41 558 054,04	31 351 995,90	
Dont ouvrages et murs : études	61 040,35	153 245,18	
Dont ouvrages et murs : travaux	2 285 928,68	2 455 939,08	
Dont petites réparations OA	370 280,79		
Dont petits travaux sur chaussée	1 538 639,49	1 801 609,47	
Dont provision dégat météorologique	390 830,52		
Dont réhabilitation des OA - travaux	333 709,11		
Dont sécuristaion falaises RN5 Gueule Rouge Cilaos	731 123,92		
Dont SMP - avance trésorerie remboursable	375 000,00		
Dont SRS sécurisation Gueule Rouge	221 588,78		
Dont SRS sécurisation Gueule Rouge 2	289 394,53		
Dont TCSP - traversée de Saint-Louis - études et travaux relatifs aux aménagements de la voie TCSP - séquences 1 à 5	302 100,86	575 428,57	
Dont travaux urgents et divers	3 298 994,22	7 011 616,03	
Dont travaux sécurisation falaises	1 145 561,34	2 156 879,50	
TOTAL OPERATIONS (hors dette)	295 091 104,27	329 760 142,67	11,7%

ANNEXE 3 : ETAT DES PROVISIONS AU 31/12/2023

PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES CONSTITUEES AU 31/12/2023			
Objet	Exercice	Obligatoire / Facultative	Montant total des provisions constituées
Provisions pour litiges et contentieux			
Demande en réparation des préjudices subis dans le cadre de l'exécution du contrat pour la réhabilitation du lycée Lislet Geoffroy à St-Denis - SAS SBPTC SOGEA REUNION	2022	O	100 000 €
Demande condamnation de l'Etat au paiement de la somme de 3 188 974,5 € représentant l'insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'association CARIF-OREF REUNION - SELARL HIROU / PREFET DE LA REUNION	2022	O	160 000 €
Contestation du décompte général et définitif notifié le 4 mars 2022 dans le cadre du marché de travaux publics de réhabilitation du lycée Boyer De La Giroday - ATEXIA	2022	O	25 000 €
Versement du fonds de solidarité régional - Demande d'annulation de la décision du 18/07/2022 de la Région Réunion et demande de condamnation de la Région Réunion à verser à la SARL Zourite la somme de 155 000€ - SARL ZOURITE	2022	O	25 000 €
Décisions de non-renouvellement de contrat à durée déterminée à compter de mars 2022- actions indemnitaires - Agents Région	2022	O	40 000 €
Affaires NRL - Marchés MT3 et MT5.1	2022	O	7 100 000 €
Affaires NRL - Marchés MT3 et MT5.1	2023	O	21 500 000 €
Maladie imputable au service-demande indemnitaire - RECTEUR ACADEMIE	2023	O	40 000 €
Demande d'annulation de la décision implicite de refus de prise en charge frais kilométriques - REGION REUNION	2023	O	7 500 €
Demande d'annulation de la décision implicite de refus d'indemnisation accident suite défaut entretien voirie - COMMUNE ST LOUIS	2023	O	5 000 €
Travaux lycée prof hôtelier Renaissance-demande indemnitaire - SELARL HIROU / REGION REUNION	2023	O	27 500 €
Sous total			29 030 000 €
Autres provisions pour risques			
Coût des provisions des jours ARE 2022 - Agents Région	2022	O	4 500 000 €
Coût des provisions des jours ARE 2023 - complément	2023	O	4 000 000 €
Coût des provisions des jours CET 2023	2023	O	500 000 €
Sous total			9 000 000 €
Provisions pour dépréciation des titres de participation			
Dépréciations des Titres SEMIR	2020	O	11 720 €
Dépréciations des Titres SEMATRA (2012)	2020	O	920 000 €
Sous total			931 720 €
Provisions pour dépréciation comptes de redevables			
Divers débiteurs dont titres antérieurs à l'exercice 2021	2023	O	129 000 €
TOTAL			39 090 720 €

REPRISE DES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES EN 2023			
Objet	Exercice	Obligatoire / Facultative	Montant total des reprises des provisions en 2023
Provisions pour litiges et contentieux			
Contentieux contribution financière à un organisme - ILEVA	2020	O	207 326 €
Autres provisions pour risques			
Coût des provisions des jours CET 2022 - Agents Région	2022	O	470 000 €
Provisions pour dépréciation comptes de redevables			
Divers débiteurs dont titres antérieurs à l'exercice 2019	2022	O	300 000 €
TOTAL			977 326 €

ANNEXE 4 : DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ENCAISSÉES EN 2023

Compétences / Opérations	Montant de la subvention reçue (2022-2023)	Encaissement antérieur (2022)	Encaissement en 2023
SERVICES GÉNÉRAUX	328 840,80	0,00	328 840,80
FEAMPA 21-27	219 085,80	-	219 085,80
FEDER - TIC et équipements informatiques	109 755,00	-	109 755,00
ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	7 536 441,37	1 654 538,72	5 881 902,65
FEDER - centre de formation 14-20	1 115 058,53	405 424	709 634,45
Bien mobilier matériel et études	97 051,51	97 052	-
FEDER - investissement des lycées 14-20	6 000 234,42	835 088	5 165 146,64
Subv. Etat au titre de la DRI (DBA)	286 612,56	279 491	7 121,56
Département-participation à la construction cuisine centrale	37 484,35	37 484	-
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	164 208,18	164 208,18	0,00
Travaux MADOI et maison rouge	46 208,18	46 208	-
Loto patrimoine - maison rouge	118 000,00	118 000	-
AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	990 148,13	257 600,00	732 548,13
PIMANT acquisition données (PIG)	502 222,88	-	502 223
FEDER - TIC et équipements informatiques	151 119,55	-	151 120
Système d'information géographique	257 600,00	257 600	-
Autres subv. equip.	79 205,70	-	79 206
ACTION ÉCONOMIQUE	13 610 775,23	4 079 049,40	9 531 725,83
FEDER - chèques numériques	3 000 000,00	3 000 000	-
FEDER - Fonds rebond 14-20	1 500 000,00	-	1 500 000
FEDER - Financière Région Réunion	7 250 000,00	-	7 250 000
Convention CNC Etat - Region (soutien à la prod. audio. et cinématographique)	960 666,00	960 666	-
Navire école	346 640,00	-	346 640
DEFFINOV appel à projets tiers lieux	390 000,00	-	390 000
Subvention easme	112 404,16	112 404	-
Sub équipement versées aux tiers	5 979,24	5 979	-
Autres subv. equip.	45 085,83	-	45 086
ENVIRONNEMENT	15 478 182,19	7 349 276,66	8 128 905,53
FEDER chèque équipements photovoltaïques 14-20	700 000,00	700 000	-
REACT-EU chèque équipements photovoltaïques 14-20	4 709 700,00	1 800 000	2 909 700
FEDER chauffe eau solaire 14-20	3 952 653,48	1 136 903	2 815 750
Programme SARE - participation SRPP et EDF	1 406 431,00	704 213	702 218
Programme SLIME - part. EDF et CLER	4 431 870,18	2 856 870	1 575 000
Bien mobilier matériel et études	1 290,00	1 290	-
Subv AFD développement photovoltaïque	150 000,00	150 000	-
Autres subv. equip.	126 237,53	-	126 238
TRANSPORTS	131 691 245,71	48 451 195,05	83 240 050,66
FEDER routes	61 108 071,29	15 130 685	45 977 387
FEDER voie vélo régionale	1 730 261,24	115 844	1 614 417
FEDER RRTG	676 259,77	446 280	229 980
FEDER piste forestières	1 122 719,52	-	1 122 720
FEDER radiers (DEGC)	1 416 156,79	1 416 157	-
Subv. Etat au titre de la DRI (DEER)	2 912 443,15	1 510 951	1 401 492
NRL - subvention AFITF	53 647 506,39	24 609 370	29 038 136
Voie vélo régionale	626 082,19	-	626 082
Pont de la rivière de l'Est	730 274,26	492 000	238 275
Subv. Etat au titre de la dri (DEGC)	3 608 724,59	967 448	2 641 276
Subv. FSOM suite intempéries 082021	10 973,28	5 487	5 487
RN1 sécurisation route du littoral et St-Denis Ouest	671 042,94	671 043	-
Frais d'etudes	44 016,67	44 017	-
Programme regional route	132 050,64	132 051	-
Subv. Communes	2 891 143,99	2 546 344	344 800
Subv. intercommunale	63 519,00	63 519	-
Subv. fondation patrimoine pont de la riviere de l'est	300 000,00	300 000	-
TOTAL GENERAL	169 799 841,61	61 955 868,01	107 843 973,60

ANNEXE 5 : LES VIREMENTS DE CRÉDIT ENTRE CHAPITRES EN 2023

L'instruction budgétaire et comptable M. 57 prévoit que si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ainsi, l'assemblée délibérante a autorisé la Présidente de Région, lors du vote du budget 2023 le 15 décembre 2022, à opérer des virements de crédit entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses de chacune des sections.

Les virements suivants ont ainsi été réalisés en fin d'exercice 2023 :

- Ajout de 0,8 M€ pour régulariser le reversement de la TVA 2023 ;
- Ajout de 0,04 M€ pour régulariser les dégrèvements opérés par les services fiscaux sur l'octroi de mer régional ;
- Réduction de 0,8 M€ des crédits non engagés sur les provisions de la collectivité.

IMPUTATION D'ORIGINE (-)				Montant €	IMPUTATION CIBLE (+)				Montant €
Chap	Libellé	Fonct	Nature		Chap	Libellé	Fonct	Nature	
945	Provisions	01	6817	(-) 840 000	940	Impositions directes	1	7398	(+) 800 000
					941	Autres Impôts et taxes	1	7398	(+) 40 000